

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Mercredi 10 mars 2004, à 17 h

Présidence de M. André Kaplun, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Sébastien Bertrand, M^{me} Catherine Gaillard-Iungmann, MM. Jean-Pierre Oberholzer, Frédy Savioz et M^{me} Caroline Schum.*

Assistent à la séance: *M. Christian Ferrazino, maire, M. Pierre Muller, vice-président, MM. Manuel Tornare, André Hediger et Patrice Mugny, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 26 février 2004, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 9 mars et mercredi 10 mars 2004, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, maire. Mesdames et Messieurs, j'ai une première communication à faire pour vous informer qu'aujourd'hui, lors de sa séance, le Conseil administratif a décidé d'accorder la médaille «Genève reconnaissante» à une citoyenne qui a eu une conduite exemplaire durant la Seconde Guerre mondiale. Il s'agit de M^{me} Aimée Stauffer-Stitelmann, née le 1^{er} janvier 1925 et qui réside, comme vous le savez, dans notre ville. En 1945, M^{me} Stauffer-Stitelmann a été condamnée à une peine de quinze jours d'arrêt de rigueur, soit dit en passant après avoir purgé dix-huit jours de détention préventive... La raison d'être de cette condamnation est le fait que M^{me} Stauffer-Stitelmann avait aidé des enfants israélites à passer de France en Suisse pour fuir le nazisme et pour sauver leur vie. A l'époque, cette dame n'a pas reçu l'hommage qui lui était dû; elle a été condamnée par un tribunal militaire... Comme vous le savez, en application de la loi sur l'annulation des jugements pénaux entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004, M^{me} Stauffer-Stitelmann vient d'être réhabilitée au niveau de la Confédération. C'est donc la première personne qui bénéficie de cette nouvelle législation. J'ai appris que le Canton de Genève allait l'honorer; il était donc logique et opportun que la Ville de Genève participe à l'hommage qui doit être rendu à cette citoyenne dont le comportement a été exemplaire et dont le courage et la lucidité constituent un modèle pour la génération d'aujourd'hui. Raisons pour lesquelles nous sommes convenus de lui attribuer la médaille «Genève reconnaissante». (*Applaudissements.*) A notre tour de vous remercier d'accueillir cette proposition.

J'ai une deuxième communication à faire. Vous aviez demandé que le Conseil administratif vous livre ses objectifs budgétaires à la session de mars du Conseil municipal. A plusieurs reprises, nous vous avons confirmé que nous allions nous employer à être à l'heure au rendez-vous. J'ai le plaisir de vous dire que tel est le cas et que vous allez recevoir aujourd'hui les objectifs politiques que nous vous proposons pour le projet de budget 2005. C'est là notre réponse à un souhait du Conseil municipal que nous partageons totalement, ainsi que nos collaboratrices et nos collaborateurs, qui peuvent, de cette manière, beaucoup mieux apprécier les directions dans lesquelles ils doivent œuvrer pour établir l'aspect chiffré et technique du budget, compte tenu des options que nous avons retenues.

Inutile de dire que nous vous livrons là une première esquisse, puisque, vous le savez, la situation en matière budgétaire est plutôt évolutive et qu'elle ne va pas forcément toujours dans le sens qu'on souhaiterait. Sur cette base-là, nous aurons en tout cas les moyens de nous livrer ensemble – et c'est le vœu formulé par le Conseil municipal – à une réflexion politique en profondeur qui devrait nous permettre de présenter un budget après les vacances d'été et de tenir des

rythmes de travail un peu plus normaux que ceux que vous avez connus les années précédentes. Ce document vous sera donc distribué dans les minutes qui viennent.

Mis aux voix, le renvoi des objectifs du Conseil administratif pour le projet de budget 2005 à la commission des finances et aux commissions spécialisées est accepté à l'unanimité.



VILLE DE GENEVE

Les objectifs 2005 du Conseil administratif

A l'attention du Conseil municipal

10 mars 2004

Table des matières

Conditions cadre pour l'année 2005.....	3
Autorités.....	4
Département des finances	10
Département de l'aménagement,	13
Département des affaires culturelles.....	25
Département des sports et de la sécurité.....	33
Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.....	41

Conditions cadre pour l'année 2005

Tendances socio-économiques

Après trois années difficiles sur le plan économique, 2004 et 2005 s'annoncent sous de meilleurs auspices. En effet, l'économie suisse et plus particulièrement l'économie genevoise devraient bénéficier favorablement de l'embellie constatée aux Etats-Unis et en Europe. Par ailleurs la politique monétaire expansionniste des banques centrales nous place dans un contexte particulièrement favorable pour une reprise économique en 2004. Le taux de croissance estimé pour 2004 se monte à 1,2 %. L'inflation devrait quant à elle toujours être faible en 2004, estimée à 0,8%.

Avec le retour d'une croissance économique, 2005 devrait voir un resserrement de la politique monétaire, et ce pour contenir le retour de l'inflation. La BNS devrait donc suivre les hausses de taux des autres banques centrales, en particulier la banque centrale européenne. Le taux de croissance estimé pour 2005 est de 1,5%. L'inflation anticipée se chiffre à 1 %.

La situation sur le front du chômage ne devrait s'améliorer que lentement, et ce à partir du deuxième semestre 2004. 2005 devrait être marqué par une baisse du chômage qui restera néanmoins à des niveaux élevés. Le taux de chômage devrait être proche de 6,5 % début 2005 pour atteindre 5,5 % en fin d'année.

Autorités

Administration centrale

Archives

La situation des archives de la Ville de Genève a été évoquée à plusieurs reprises dès lors qu'elle présente un indéniable caractère d'urgence. En effet, il est devenu indispensable de transférer les documents actuellement dispersés dans des locaux inadéquats vers des espaces permettant leur conservation, leur traitement et leur mise à disposition, dans de bonnes conditions.

Guichet Ville de Genève

La mise en place de cette nouvelle prestation implique la mise à disposition d'un espace facilement accessible, de type arcade, et suffisamment spacieux pour accueillir le public dans un environnement plaisant.

Locaux administratifs

Il est notoire que le Palais Eynard et son annexe de la rue Beauregard n'offrent plus les surfaces suffisantes pour loger le personnel du service. Cette situation nous a contraints à installer pas moins de neuf postes de travail en salle voûtée, laquelle n'est bien évidemment pas adaptée à un tel usage.

De plus, la Ville de Genève souhaite développer davantage l'accueil d'apprentis et de stagiaires, ce qui nécessite la création de places de travail.

Les bureaux supplémentaires devraient permettre une meilleure organisation des unités, en regroupant les collaborateurs en fonction de la mission qui leur est confiée.

Personnel

La décision du Conseil administratif de renforcer l'unité InfoCom par l'engagement d'un Attaché de presse nécessite la création d'un poste à plein temps.

Le volume d'information traité en Ville de Genève croît de manière vertigineuse. La nature de l'information change également, celle-ci n'existant, de plus en plus fréquemment, que sous la forme électronique.

Cette évolution se vérifie également en ce qui concerne les documents et dossiers traités lors des séances du Conseil administratif.

C'est pourquoi les différents processus touchant le traitement des séances du Conseil administratif, la gestion des documents et dossiers ainsi que l'intégration de ceux-ci dans les archives de la Ville doivent être revus en profondeur, en vue de les adapter aux exigences actuelles et de les optimiser. Pour ce faire, il convient d'étudier et de s'inspirer des solutions innovantes adoptées par les chancelleries suisses et européennes.

Des forces supplémentaires et des compétences spécialisées sont nécessaires pour cela. La cellule Agenda 21 mettra l'accent sur la mise en place de nouveaux projets concrets. Cette nouvelle approche aura pour conséquence une augmentation importante des tâches.

Par ailleurs, la mise en place du guichet Ville de Genève impliquera, le moment venu, la création de postes à plein temps.

Le Conseil administratif souhaite engager un «directeur général» (titre provisoire) pour l'administration centrale.

Fonctionnement

Des développements peuvent être envisagés, sur la base des options retenues par le Conseil administratif, notamment dans les domaines de l'information et communication.

Ressources humaines

Pour la durée d la législature, le Conseil administratif a chargé M. Manuel Tornare, Conseiller administratif et Chef du Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, de suivre les affaires du personnel et d'être son répondant sur ces questions.

Le Service des ressources humaines est appelé en 2005, à développer ses missions, ses prestations et sa communication, dans le cadre de l'évolution du concept de gestion des ressources humaines. Ses objectifs portent essentiellement sur le développement :

- de la formation sur mesure, individuelle ou collective
- de la promotion de l'égalité entre homme et femme
- des moyens de prévention en matière de santé et sécurité, en améliorant leur visibilité et en facilitant leur accès pour le personnel de l'Administration municipale
- de la mise en oeuvre de diverses interventions du Conseil municipal et du Conseil administratif (M254)
- de la concertation avec les différents partenaires sociaux et Conférence des directeurs
- de la révision des statuts et des règlements
- du renforcement et de l'information des processus administratifs
- de la mobilité interne et de la gestion de carrière

En outre, un accent tout particulier sera mis sur l'insertion de personnel handicapé au sein de l'Administration municipale, dans le but de favoriser des échanges avec le monde du travail.

A cet effet, les ressources disponibles, à savoir les collaborateurs et l'espace de travail, doivent être augmentées de la manière suivante:

Personnel (repoussé au budget 2006)

0,5 Secrétaire (secteur assurance) + 1.0 poste de Gestionnaire de carrière (secteur mobilité)

Relations extérieures

Le service des relations extérieures (SRE) soutiendra les actions du CA visant à favoriser le dialogue international et à rappeler le rôle de Genève en tant que ville de paix. Il s'agira notamment de commémorer le 50ème anniversaire de la Conférence au sommet des Quatre Grands, - premier sommet des chefs d'Etat français, anglais, américain et russe depuis 1947 -, qui furent reçus par le Conseil fédéral au Palais Eynard. Le Conseil envisage également de mettre sur pied une maison de la réconciliation pour favoriser le dialogue entre les communautés israéliennes et arabes. Enfin, 60 ans après la tragédie d'Hiroshima et de Nagasaki, un hommage pourrait être rendu à un Genevois, Marcel Junot, alors délégué du CICR, qui oeuvra pour soulager les victimes.

Le SRE renforcera les synergies entre la Confédération, le Canton, et la Ville dans les domaines de l'accueil et des réceptions concernant la «Genève internationale». De nombreuses manifestations ont lieu à Genève dans lesquelles les trois instances politiques sont impliquées. Afin de renforcer la visibilité de la «Genève internationale», une plus grande coordination devra être assurée. Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur la qualité de l'accueil offert aux hôtes étrangers de la Ville de Genève.

Le SRE développera la promotion de l'image de la ville à l'étranger notamment en participant à des manifestations promotionnelles. Les structures de ce stand pourront être réutilisées à d'autres occasions qui s'offriront de promouvoir l'image de Genève à l'extérieur.

Dans le domaine de la coopération au développement, le Conseil administratif poursuivra son effort financier visant à consacrer 0.7% de son budget de fonctionnement à la solidarité internationale. Le SRE poursuivra la consolidation du Fonds de solidarité numérique notamment en prenant une part active dans la Conférence prévue à cet effet à Turin au début 2005.

Autorités

Récapitulation des modifications budgétaires

	Budget (31)	Personnel (30)	Subventions (36)
Secrétariat général			
Directeur général (titre provisoire)		1	
Administration centrale			
Archives/documentation		1	
Information/communication		1	
Ressources humaines	+ 250'000		
Intégration professionnelle de personnes handicapées			
Régularisation d'une personne en situation de mobilité (poste affecté au dpt 3)		1	
Relations extérieures			
Participation à des manifestations promotionnelles	+450'000		
Total :	+ 700'000		
	Budget	Personnel	Subventions
Total :	+ 700'000	+4	0

**Département des
finances
et de l'administration
générale**

Finances

Le Département des finances entend poursuivre une gestion financière rigoureuse de la Ville de Genève, c'est-à-dire dégager un résultat permettant d'autofinancer les investissements et de réduire progressivement sa dette, objectif qui se situe dans la philosophie financière de l'Agenda 21. Cela nécessite une optimisation des revenus et une maîtrise absolue des charges.

Etant donné la situation économique actuelle, il sera de fait indispensable de maintenir les charges dans les limites connues à ce jour voire de tenter une réduction de celles-ci.

Ce n'est qu'à ces conditions que la Ville de Genève pourra conserver le rating AA- de Standard and Poors dont elle bénéficie depuis 2000. Cette notation favorable est un gage d'accès au marché des capitaux à des conditions avantageuses en vue du renouvellement des emprunts arrivant à échéance.

Après la mise en place de la nouvelle procédure budgétaire en 2004, l'année 2005 devrait permettre de gommer les imperfections constatées durant le premier exercice. Il convient de poursuivre cette refonte du processus afin de tendre, à terme, vers une procédure budgétaire dite « base zéro », soit sans référence systématique à l'année précédente.

Afin de donner à l'ensemble des services de la Ville les moyens de suivre cette évolution et de garantir la fiabilité des comptes, en raison notamment du changement de support informatique, un effort particulier sera porté à la formation des comptables de la Ville de Genève. Le département préavisera également l'engagement des nouveaux collaborateurs dans ce domaine d'activité.

Dans le cadre de l'élaboration et du suivi budgétaire, la Direction du département entend renforcer sa collaboration avec l'Administration fiscale cantonale pour affiner les prévisions fiscales de la Ville et obtenir des résultats significatifs dans des délais plus brefs.

Pour le domaine de compétence direct de la Ville, soit la Taxe professionnelle communale, une actualisation permanente de notre tissu d'entreprises doit être atteinte grâce à une analyse du rôle des contribuables assujettis et à une intensification des enquêtes.

En collaboration avec le département 2, une nouvelle version du Plan financier d'investissements doit être présentée au Conseil municipal, afin de donner un outil d'aide à la décision dans le cadre des choix d'investissements de la Ville. Cette réactualisation du plan déposé en 2004 est d'autant plus indispensable que la Ville a pour objectif d'assurer un autofinancement de ses investissements. La réussite de cet objectif est indispensable pour permettre d'atteindre un des buts énoncés dans le discours de législature, soit assurer un désendettement raisonnable.

S'agissant de cette dette, un développement des méthodes de gestion dynamique est prévu, en partenariat avec les institutions bancaires et financières de la place et, notamment, à l'aide d'instruments financiers (tels que les produits dérivés sur taux), ainsi qu'en variabilisant une partie de la dette.

Logement

Le département des finances et de l'administration générale souhaite relancer une politique de construction de logements en Ville, par la Ville et pour elle-même. Il est nécessaire d'offrir de meilleures conditions de logement sur notre territoire, et également d'en conserver la maîtrise pour asseoir notre politique dans le domaine.

Les revenus locatifs sont en effet notre seconde source de revenus « maîtrisés » ; la rentabilité économique de notre patrimoine ne doit pas être sous-estimée, ceci avant déduction des éventuelles subventions octroyées.

Enfin, dans la droite ligne des recommandations du rapport d'audit découlant du PA-449, l'actualisation des règlements régissant les activités de gérance immobilière de la Ville doit être finalisée.

Systèmes d'information

Suite à la mise en production en 2004 du progiciel intégré SAP, la poursuite de l'intégration des systèmes d'information dans les domaines du patrimoine immobilier, de la gérance immobilière et des ressources humaines est prévue.

Compte tenu de la nouveauté dudit progiciel, un effort particulier sera mis sur l'assistance et la formation continue des utilisateurs informatiques (progiciel intégré SAP et outils de bureautique). Cet effort de formation est conjugué à celui entrepris en faveur des comptables dans le but de soutenir les Autorités et les services dans leur utilisation de la comptabilité analytique et des outils de contrôle de gestion intégrés.

Une évaluation globale de l'utilisation des logiciels libres sur les postes de travail des collaborateurs de l'Administration municipale (logiciels de bureautique) va être entreprise.

Achats et assurances

Une charte et des règles d'achat ayant pour objectifs principaux d'appliquer la législation sur les marchés publics, de garantir la transparence des procédures d'adjudication et d'intégrer la dimension du développement durable doivent être mises en œuvre.

Un concept de rationalisation de la gestion des stocks du service des achats doit être opérationnel durant cet exercice. Une modernisation de l'atelier d'impression, permettant une prise en charge plus complète des publications éditées par la Ville, est aussi projetée.

Enfin, compte tenu de la progression du coût de la sinistralité dans certaines branches, des négociations visant à contenir l'augmentation prévisible des primes d'assurances seront menées.

**Département de
l'aménagement,
des constructions et de la
voirie**

Objectifs de réorganisation du Département

Les réflexions conduites en 2003 et 2004 sur l'organisation du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie ont aboutis à la conclusion qu'une organisation par domaine d'activités est plus efficace et mieux à même de répondre aux attentes des autres départements municipaux et de la population en générale.

Trois domaines d'activités et un secteur stratégique d'évaluation et planification urbaines :

1. **Domaine de bâtiments** comprenant les services d'architecture, des bâtiments et de l'énergie.
2. **Domaine des espaces publics** comprenant les services d'aménagement urbain et d'éclairage public, études et constructions (voirie) et entretien du domaine public.
3. **Domaine de l'environnement et de la propreté** comprenant le service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public.

Secteur stratégique d'évaluation et planification urbaines à l'appui des services et d'aide à la décision est composée des services des opérations foncières / information et communication, d'urbanisme, de conservation du patrimoine architectural et de mobilité.

Cette nouvelle conception devrait conduire à une réorganisation du Département différente de l'actuelle séparation en deux divisions, afin de favoriser une meilleure collaboration transversale et une meilleure cohérence dans l'activité générale du Département.

Toutefois pour 2005, le département restera structuré en 2 divisions, des mesures intermédiaires étant prises pour passer à un nouveau schéma d'organisation, par exemple par la création d'un service de mobilité et par un renforcement de la direction du département.

MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES DIVISION AMÉNAGEMENT ET CONSTRUCTIONS

Direction et secrétariat de la division de l'aménagement

Dans le cadre de la réorganisation du département poursuivre la mise en place d'outils de gestion pour le domaine des bâtiments notamment la base de données pour la gestion du patrimoine immobilier en lien avec le nouveau système comptable SAP.

Réaliser la numérisation des plans des bâtiments.

Constituer une base de référence des coûts de construction issue de l'application du CFE.

Permettre aux collaborateurs des services une meilleure maîtrise des règlements sur les marchés publics et assurer la formation au CFE.

Incidences budgétaires

Aucune modification.

Personnel

Pas de changement.

Conservation du patrimoine architectural

Planification des études historiques des bâtiments à restaurer ou transformer.

Examen des projets d'intervention sur le patrimoine municipal et suivi des chantiers.

Incidences budgétaires

Aucune modification, sauf concernant le salaire du poste transféré qui n'implique toutefois aucune incidence globale sur le budget du Département.

Personnel

Stabilisation du poste transféré du service d'architecture en 2004.

Opérations foncières, communication

Présence accrue sur le marché foncier par la mise sur pied d'une politique foncière en relation avec le service d'urbanisme et la révision du plan directeur communal.
Poursuivre les négociations foncières nécessaires à la concrétisation du Plan Piétons.
Structurer la logistique de communication au service de tout le département.

Incidences budgétaires

Aucune modification.

Personnel

Pas de changement.

Urbanisme

Révision du plan directeur communal et collaboration à la mise en place d'une politique d'acquisition foncière.
Accroissement de la contribution à une planification stratégique permettant les choix politiques en matière d'investissement.
Suivi de l'engagement de réaliser 150 logements par an sur le territoire communal en conseillant les promoteurs et en les orientant vers des projets réalisables.

Incidences budgétaires

Les dossiers OPB et OPair étant repris par le service de la mobilité, une part du poste 318 devra être transféré à ce service, sans pour autant modifier le budget global du Département.
Aucune autre modification budgétaire.

Personnel

Pas de changement.

Service de la mobilité

La Ville de Genève, dans sa politique des transports, cherche à obtenir des améliorations rapides allant dans le sens de ses grandes options en matière de déplacements :

- part très large des espaces publics pour les piétons et les cyclistes,
- réduire la circulation motorisée, pour améliorer la qualité de l'air, pour diminuer les nuisances de bruit et pour supprimer les encombrements des rues,
- opérer un transfert modal des véhicules motorisés individuels sur les transports publics, la marche à pied ou la bicyclette.

Pour réaliser ces objectifs de manière progressive, mais significative, notre municipalité doit toutefois surmonter des obstacles considérables :

la complexité des problèmes posés et les intérêts particuliers très contradictoires à prendre en considération,
les interventions et les résistances opposées par beaucoup de commerçants et de lobbys,
le manque de motivation constaté souvent de la part des autorités cantonales (OTC, DIAE, DAEL), avec lesquelles nous sommes quotidiennement en discussion et qui sont décisionnaires.

Pour l'ensemble de ces raisons et par souci d'une meilleure efficacité le regroupement du personnel actuellement dispersé doit être réuni dans un seul service. Cette réforme organisationnelle aura aussi les avantages suivants :

- améliorer la préparation, la réflexion et les solutions du département en matière de mobilité,
- renforcer l'influence de la Ville de Genève dans ses rapports avec l'Etat et avec le public ; à ce sujet, au même titre que nous avons des chefs de service en matière d'énergie, d'architecture et d'urbanisme, il nous semble maintenant nécessaire d'avoir un représentant du même niveau en matière de transports et de mobilité.

Incidences budgétaires

transfert du SAUEP d'une somme de 912'000.- de la rubrique 318
transfert du SEDP de 300'000.- sur la rubrique 365
augmentation de la rubrique 318 de 250'000.-
création d'un budget de fonctionnement de 180'000.-
+ salaires des postes transférés et du seul poste créé.

Personnel

création d'un poste de secrétaire-comptable
transfert de 6 postes du SAUEP
transfert de 2 postes du SEDP

Aménagement urbain et éclairage public

Poursuite de l'expérience des aménagements éphémères en lien avec le FMAC avec l'objectif d'une pérennisation de la gestion en 2006.

Efforts portés sur la mise en points des projets en cours d'élaboration pour une réalisation rapide.

Débloquer les projets faisant l'objet de recours.

Incidences budgétaires

Le rapprochement des activités du domaine espaces publics transfert de la rubrique 31405 sur service d'entretien du domaine public.

Transfert de 912'000.- de la rubrique 318 au service de la mobilité.

Diminution correspondant aux salaires des postes transférés.

Personnel

Transfert de 6 postes au service mobilité.

Eclairage public et illumination

Participation actives aux activités des Villes de Lumière.
Création d'événements de mise en lumière des bâtiments et de places.

Incidences budgétaires

Augmentation de la rubrique 318 (établissement de projets) de 100'000.-

Architecture

Rénovations des bâtiments publics et d'habitation.
Présentation de variantes et de projets concernant des équipements publics dont la construction a été retenue par le Conseil administratif.
Préparation des concours de projets d'architectures.

Incidences budgétaires

Aucune modification, sauf concernant le salaire du poste transféré qui vient en déduction et des deux nouveaux postes créés qui viennent en augmentation.

Personnel

Compte tenu de l'augmentation importante des projets, création de 2 postes d'architectes.

Bâtiments

Procéder à l'entretien courant des bâtiments avec priorité aux rafraîchissements des locaux de l'administration touchés par les rocares.
Poursuivre la mise à niveau de l'entretien des bâtiments culturels.

Incidences budgétaires

Pour faire face aux besoins, augmentation du budget d'entretien du patrimoine administratif de 5'000'000.-

Personnel

Pas de changement.

Energie

Maintien du contrôle sur les économies d'énergie.

Poursuite des efforts sur la récupération de l'eau de pluie pour le nettoyage des rues avec la voirie et le service des bâtiments.

Collaborer avec des organismes pour la mise à disposition de toiture pour l'utilisation de l'énergie solaire.

Participation accrue à la gestion des projets et opérations de construction et de rénovation avec le service d'architecture et des bâtiments.

Incidences budgétaires

Aucune modification.

Personnel

Pas de changement.

MODIFICATIONS BUDGETAIRES VOIRIE

Direction de la division de la voirie

Objectifs

En 2005, la direction de la division aura pour objectif la mise sur pied d'une nouvelle organisation de la voirie avec deux entités principales :

Le domaine de l'environnement et de la propreté

Le domaine des espaces publics

Pour ce dernier, cette nouvelle organisation impliquera la fusion des deux services actuels qui oeuvrent dans ce domaine, soit *Etudes & constructions*, d'une part, et *Entretien du domaine public*, d'autre part.

Est aussi prévu un rapprochement structurel et organisationnel avec le service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Il s'agira également de poursuivre l'implémentation et d'exploiter le système de gestion et de maintenance assistée par ordinateur (GMAO), tout en restant attentif aux possibilités qui seront progressivement offertes par le progiciel SAP dans ce domaine.

Au plan des ressources humaines, un bilan social sera effectué. L'objectif est d'optimiser les conditions de travail tout en réduisant le taux actuel d'absentéisme.

Personnel

Ces objectifs ne nécessiteront aucun engagement supplémentaire de personnel.

Budget

De même, ils n'auront aucune conséquence significative en matière de budget de fonctionnement.

Service logistique et technique

Objectifs

Suite au transfert des activités de l'unité de gestion des véhicules de Gourgas à François-Dussaud, le service aura pour objectif d'optimiser l'entretien des véhicules municipaux et d'établir un bilan environnemental de leurs besoins en consommation.

L'objectif défini à terme par le service est :

- Le remplacement de tous les véhicules et engins ne correspondant plus aux normes suisses en matière de protection de l'environnement ;
- La suppression de tous les véhicules et engins propulsés par des moteurs non catalysés et diesel EURO 0.
- La mise en service de véhicules ou engins propulsés par des énergies plus respectueuses de notre environnement (biodiesel, gaz naturel, ...)

Il sera proposé à toutes les personnes amenées à conduire un véhicule, quel qu'il soit, de suivre une formation de «conduite douce» (*eco-drive*).

Une plus grande visibilité sera donnée aux activités de la section du matériel de fêtes. Cet effort ira de pair avec la modernisation du matériel proposé.

Personnel

Ces objectifs ne nécessiteront aucun engagement supplémentaire de personnel.

Budget

Pas de conséquence significative en matière de budget de fonctionnement.

Le remplacement éventuel du matériel de fête fera l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil municipal.

Service études et constructions Service entretien du domaine public

Objectifs

Les enjeux liés à la construction et à l'entretien des espaces publics nécessitent la réunion des services *Etudes et constructions*, d'une part, et *Entretien du domaine public*, d'autre part.

La nouvelle organisation issue de la constitution de ce nouveau service permettra une meilleure maîtrise des interventions. En principe, en plus d'une section administrative, elle comprendra trois unités distinctes, soit :

- Génie civil
- Evacuation des eaux
- Assainissement des eaux & monuments

Cette nouvelle entité oeuvrera étroitement avec le service d'aménagement urbain et éclairage public.

Les efforts déployés depuis plusieurs années seront poursuivis dans les buts suivants :

- réduire la consommation d'eau potable utilisée par les fontaines.
- priorité aux matériaux conformes au développement durable.

Selon l'image directrice du centre urbain du canton, il s'agira d'établir les plans régionaux et généraux d'évacuation des eaux et de réaliser les travaux en coordination avec les divers intervenants concernés.

Personnel

Aucun engagement supplémentaire de personnel.

Deux postes seront transférés du service actuel d'entretien du domaine public au nouveau service de la mobilité prévu au sein du département.

Budget

De même, ils n'auront aucune conséquence significative en matière de budget de fonctionnement, hormis le transfert des charges relatives aux postes précités.

Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public

Objectifs

Les attentes plus fortes en matière de propreté, ainsi que les objectifs ambitieux qui ont été définis en matière de tri sélectif et de gestion des déchets nécessitent un renforcement de l'organisation.

Le service se devra d'être présent dans toutes les manifestations importantes organisées sur le domaine public, afin de sensibiliser au tri et mettre à disposition les infrastructures nécessaires. La structure mise en place de manière provisoire en 2003 est poursuivie en 2004. Elle sera concrétisée dès 2005 par la constitution d'une cellule spécialisée.

Les efforts seront poursuivis afin d'inciter la population à pratiquer le tri sélectif des déchets.

Les vidanges des corbeilles à déchets, dont le nombre a considérablement augmenté, seront plus fréquentes.

Enfin, s'agissant du lavage des rues, les efforts en vue de substituer l'eau potable par de l'eau de récupération, seront poursuivis. Ils sont encouragés par l'expérience pilote concluante menée en collaboration avec le service de l'énergie sur le site de la voirie. Elle a permis la récupération et le stockage des eaux de pluie de la toiture du hangar principal pour le lavage des véhicules et l'alimentation des laveuses.

La seconde étape de ce projet intéressant sera réalisée en coordination avec les travaux de réfection de la toiture prévus par le service des bâtiments.

Personnel

Le renforcement de l'organisation actuelle dans le but d'atteindre les objectifs précités nécessite l'engagement des forces supplémentaires suivantes :

- 1 chef d'équipe et 3 ouvriers pour la création d'une cellule spécialisée dans la gestion des déchets pour les manifestations ;
- 2 ouvriers et 1 chauffeur à la levée, soit un équipage supplémentaire pour la collecte des déchets ;
- 2 ouvriers pour le nettoyage afin d'assurer une meilleure vidange des corbeilles à déchets dont le nombre a augmenté fortement en 2003 ;
- 1 coordinateur pour la coordination des collectes des objets volumineux.

Budget

Les conséquences essentielles pour le budget de fonctionnement consécutivement au renforcement de cette organisation concernent le groupe 30 du plan comptable.

De plus, le service a besoin de pouvoir compter sur un montant supplémentaire de 40'000 francs destiné à l'engagement de personnel intérimaire durant l'été.

En conclusion

En matière de **personnel, 10 nouveaux postes de travail** sont demandés, auxquels il faut déduire 2 postes prévus transférés dans le nouveau service de la mobilité.

Si elle est acceptée, cette demande aura pour conséquence d'augmenter l'effectif global de la division de la voirie de 8 unités, ce dernier passant de 471,5 à 479,5 postes de travail.

Quant aux autres **dépenses de fonctionnement**, pour l'heure aucune augmentation particulière n'est prévue, si ce n'est l'inscription d'un montant supplémentaire de 40'000 francs destiné à l'engagement de personnel intérimaire durant l'été pour le service *levée & nettoyage*.

Récapitulation des modifications budgétaires

	Budget (31)	Personnel (30)	Subventions (36)
Mobilité		1 poste	
Architecture		2 postes	
Levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public		10 postes	

Niveau stratégique			
Mobilité	+ 912'000 + 250'000 + 180'000		+ 300'000
Total :	+ 1'342'000		

Domaine espaces publics			
Aménagement urbain et éclairage public	- 912'000		
Eclairage public et illumination	+ 100'000		
Etudes et constructions & Entretien du domaine public			- 300'000
Total :	- 812'000		

Domaine bâtiments			
Bâtiments	+ 5'000'000		
Total :	+ 5'000'000		

Domaine de l'environnement et de la propreté			
Levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public	+ 40'000		
Total :	+ 40'000		Total : 0

	Budget	Personnel	Subventions
Total :	+ 5'570'000	Création de 13	0

Département des affaires culturelles

La culture, l'eau de l'âme

Les pouvoirs publics ne prétendent pas faire le bonheur des gens. Ils peuvent cependant y contribuer. Et la culture est un des domaines qui se prête le mieux à cette contribution.

Genève est la ville d'Europe qui consacre la plus grande part de son budget à la culture. Plus de 20%. On en constate les résultats dans l'offre de spectacles et d'expositions qui est quotidiennement présentée aux Genevois et, plus largement, aux habitants de notre région. On en perçoit aussi les bienfaits sur un autre plan, peut-être plus essentiel, celui du vivre ensemble.

La population genevoise est composée pour 40% d'étrangers. Si notre cité et notre canton ne sont pas à l'abri des pathologies xénophobes, celles-ci semblent demeurer le fait d'une minorité heureusement peu agissante. Cette situation privilégiée m'apparaît comme une des conséquences des options sociales et culturelles genevoises.

Mon intention pour ces années à venir est très clairement de développer le dialogue avec les représentants actifs du monde de la culture, de favoriser la rencontre entre les publics –y compris les moins spontanément réceptifs- et les artistes, de valoriser le travail des celles et ceux qui font la preuve créativité et de dynamisme.

D'ici juin prochain, le DAC publiera une brochure, laquelle regardera aujourd'hui et demain. Cette publication se veut un éventail –toujours incomplet- de ce qui se vit à Genève, de ce que nous voulons y maintenir, de ce que nous espérons y voir croître ou même naître. Pour le moment, voici un aperçu concernant le projet de budget 2005, première étape de cette démarche politique.

La culture, c'est le désir, le plaisir et la rencontre, donc la pulsion de vie et une plus grande compréhension de ce que vivent nos voisins, proches ou lointains.

La culture, c'est aussi la confrontation pacifique des idées et des visions, la remise en cause des conformismes et des paradigmes.

La culture participe à faire de nous des êtres pensants et vivants, parfois heureux. La culture, c'est donc un peu l'eau de notre âme. Et, à Genève, cette eau est abondante. Que chacune et chacun puisse s'y abreuver.

Explication des propositions de modifications

Personnel

10 nouveaux postes sont prévus en 2005 (justifications données en annexe). Ils se répartissent de la manière suivante :

- Bibliothèques et Discothèques municipales : 5 postes (bibliothécaires)
- Bibliothèque publique et universitaire : 2 postes (1 comptable et 1 bibliothécaire)
- Bibliothèque musicale : 1 poste (bibliothécaire)
- Conservatoire et Jardin botaniques : 1 poste (horticulteur)
- Grand Théâtre : 1 poste (employé billetterie)

Un montant supplémentaire de 30'000 francs est prévu au Muséum d'histoire naturelle pour un engagement temporaire au moment du départ à la retraite de l'actuel directeur.

Art contemporain + 142'000

Nous proposons de soutenir deux organismes qui nous paraissent refléter le dynamisme et la diversité des expressions dans ce domaine.

Attitudes, association à but non lucratif, gère une structure artistique créée en 1994. Elle conçoit et réalise des expositions et des programmes de vidéos, organise des performances et des conférences, édite des publications, des multiples d'artistes et un journal conçu comme un espace de création autonome. Parallèlement, Attitudes est régulièrement invitée à organiser des événements d'art contemporain dans divers pays d'Europe ou d'ailleurs, lors desquels attitudes exporte et fait connaître les artistes émergents de notre ville. Attitudes a déjà obtenu des soutiens ponctuels à différents projets ; une subvention annuelle de 50'000 francs est prévue pour 2005.

Piano Nobile, association à but non lucratif, gère depuis 1995 un espace d'art contemporain. Piano Nobile présente une sélection de la création artistique locale, suisse et étrangère, lors d'expositions personnelles ou collectives. Piano Nobile a également réalisé des projets dans l'espace public : soit par des performances interactives, soit en investissant d'autres espaces de la rue avec diverses interventions artistiques. Ce mode de faire peut aussi engager le public à s'intéresser de plus près à l'art contemporain. Piano Nobile a déjà obtenu des soutiens ponctuels à différents projets ; une subvention annuelle de 20'000 francs est prévue pour 2005.

Par ailleurs, nombre d'artistes genevois ne se reconnaissent pas dans les tendances qui ont la faveur des organismes d'art contemporain et ne trouvent pas l'occasion de montrer leur création. Nous proposons de leur offrir la possibilité de le faire dans un lieu central, en organisant une **exposition au Musée Rath pendant l'été 2005**. Un montant de **75'000 francs** est prévu pour cette manifestation.

Enfin, nous envisageons de compléter les moyens de trois associations par une augmentation : **Centre d'art contemporain, + 50'000 francs, CARAR, + 44'000 francs** et **GE Grave, + 30'000 francs**. En revanche, la subvention du Centre d'édition contemporaine sera supprimée (- 130'000).

Théâtre + 455'000

La priorité 2005 est donnée à trois compagnies qui ont trouvé un accueil particulièrement chaleureux auprès du public. Que ce soit au travers de leurs propres spectacles, ou par les « saisons » qu'elles ont réalisées, l'association du **Nouveau Caveau**, la **Compagnie Confiture** et le **Teatro Malandro**, dans des registres très différents, proposent un théâtre populaire, simple, direct. Qu'ils abordent avec légèreté des questions actuelles, ou qu'ils se situent dans le registre comique, ou encore qu'ils transfigurent l'art théâtral par leurs choix esthétiques extrêmes, ils proposent un usage du Théâtre qui rencontre bien les attentes du public. Cette priorité est soulignée par la volonté de revitaliser les deux salles que la Ville possède à la rue de Carouge : le **Théâtre Pitoëff** et le **Casino-Théâtre**. Ces salles, peu utilisées, vont accueillir, pour la première, l'Association du Nouveau Caveau et, pour la seconde, à côté de la Revue heureusement revigorée, une demi-saison (printemps) de la Compagnie Confiture.

L'augmentation de 455'000 francs est réalisée de la manière suivante :

- **Teatro Malandro** (nouvelle subvention) **+150'000**
- **Manifestations et productions** diverses **+400'000** (nouvelle dénomination de la ligne Alhambra qui couvre désormais des activités se déroulant dans d'autres salles municipales), l'augmentation est répartie à raison de : **200'000 francs** pour une saison au **Théâtre Pitoëff (ex-Caveau)** **120'000 francs** pour une demi-saison au **Casino-Théâtre (Confiture)** et un solde de **80'000 francs** pour d'autres projets.
- **Montreurs d'images** : suppression de la ligne de 95'000 francs ; il s'agit ici de ne plus subventionner un petit théâtre dont la programmation se limite à la production très réduite d'une seule association ; par contre, en raison de l'intérêt pédagogique du travail des Montreurs d'images et de leur engagement dans la vie de la cité, nous prévoyons de passer une convention de 3 ans, non renouvelable, avec la responsable de la compagnie lui assurant **un soutien annuel de 50'000 francs**, permettant une création chaque saison ; ce montant sera prélevé sur les fonds généraux ; l'usage des locaux resterait acquis à l'association pendant la durée de la convention.

Cinéma +130'000

En priorité, il nous semble nécessaire de **mieux soutenir les festivals**. Le plus récent (**FIFDH – Festival international du film sur les droits humains**, né en 2003) a reçu une aide plus importante en 2004 (50'000 francs) ; celle-ci devrait passer à **80'000 francs**, en 2005 pour consolider la manifestation.

Black Movie a doublé le nombre de ses spectateurs en 2004 le portant à 11'000, à l'occasion de son transfert de Saint-Gervais au Grütli. Ce festival a établi un partenariat avec plusieurs associations actives dans le domaine de la diversité culturelle. Les organisateurs produisent aussi un travail important en direction des écoles. Le festival a développé des synergies avec d'autres expressions culturelles (musique, conte, expositions). Cette

manifestation montre encore un potentiel de développement et mérite un soutien accru. La subvention passerait à **150'000 francs (soit + 50'000 francs)**.

La situation est similaire pour le **Festival Cinéma Tout Ecran**. Il est le plus important festival de cinéma de Genève (et le deuxième de Suisse romande). Son objectif principal (mettre en valeur la relation cinéma / télévision) est un enjeu capital, souvent mal compris, mais qu'il défend avec énergie. L'implantation dans le canton est atteinte, y compris avec les écoles. En raison de son importance, le Festival devra être étudié dans le cadre de la Conférence culturelle, sachant que son besoin de financement va encore s'accroître. Pour l'année 2005, le montant alloué passerait à **250'000 francs (+ 50'000 francs)**.

Par ailleurs, nous maintenons notre soutien à la création et aux associations déjà subventionnées.

Musique + 100'000

Du point de vue des infrastructures, 2005 verra se poursuivre et se réaliser d'importantes opérations : une partie de la réfection de l'Alhambra, les aménagements du Victoria Hall, enfin, après travaux, la mise en exploitation du **Studio Ernest Ansermet**, en partenariat avec la RSR, au profit de subventionnés de la Ville (Contrechamps et OCG). Un montant de **100'000 francs** est prévu pour ce partenariat ; il correspond à une utilisation de 120 jours par an.

Par ailleurs, le soutien de l'Association pour la musique électro acoustique de Genève (AMEG) sera imputé au fonds général.

Pour mémoire, nous mentionnons qu'une garantie de déficit de 1'000'000 francs sera inscrite au budget 2005, en faveur de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, pour la saison 2004-2005. Cette mesure répond à la motion M-395 votée le 7 octobre 2003 par le Conseil municipal à la majorité (une opposition, une abstention). Elle est complétée par les apports de l'ACG et d'une fondation privée.

Livre + 180'000

Dans ce domaine, la Ville de Genève apporte un soutien à l'ensemble de la chaîne, de l'écriture, à la lecture, en passant par l'édition et la diffusion.

Nous prévoyons une **augmentation globale de 180'000 francs**. Du côté des manifestations, un montant sera alloué au développement d'opérations transfrontalières. Un complément ira à la **Fureur de Lire** pour son édition biennale 2005.

Dans le domaine des subventions, nous souhaitons renforcer les soutiens ponctuels aux auteurs et aux éditeurs genevois et disposer de moyens propres à soutenir des institutions ou des manifestations dans le domaine du livre, en rapport avec différentes cultures.

Enfin, nous voulons prolonger le succès de certaines de nos manifestations comme la Nuit de la science par des projets de publication.

Les rues sont à vous + 100'000

Ce montant est prévu pour soutenir les associations qui vont mettre sur pied les manifestations prévues dans X quartiers de la ville.

Conventions d'importance cantonale + 100'000

Ce montant est prévu pour couvrir les participations engagées dans le cadre des groupes de travail multilatéraux découlant des conventions signées pour les projets Bibliothèque de Genève, Musée des cultures, et pour la Conférence culturelle genevoise. Ce montant ne comprend pas les prestations en nature des services impliqués.

Service administratif et technique + 200'000

Ce montant est prévu pour faire face aux besoins accrus liés à l'exploitation des salles de spectacle et des scènes extérieures gérées par le service.

Conservatoire et jardin botaniques + 110'000

Une augmentation de 110'000 francs est prévue pour la mise à niveau de l'entretien du jardin et de ses équipements, justifié par la fréquentation accrue du public. Il faut aussi pourvoir aux travaux de désinfection biennale des herbiers.

Musées d'art et d'histoire +100'000

Une augmentation de 100'000 francs est prévue pour les travaux d'impression, les annonces, les aménagements et les transports relatifs aux expositions.

Muséum d'histoire naturelle + 40'000

Une augmentation de 40'000 francs est prévue pour faire face à la hausse des coûts des abonnements des périodiques scientifiques, à l'accroissement des impressions et des frais d'expositions.

Bibliothèques municipales + 130'000

Une augmentation de 130'000 francs est prévue pour maintenir et enrichir les collections de livres, de disques, les annuaires, revues et périodiques qui sont mis à disposition du public avec une fréquence toujours plus élevée.

Bibliothèque publique et universitaire + 50'000

Une augmentation de 50'000 francs est prévue pour développer le programme de conservation préventive des collections patrimoniales.

Nouveaux postes 2005

Service Cellule	postes		Justification	Priorité
	Nb.	fonction		
GTG	1	Collaboratrice à la billetterie	La billetterie et le service des abonnements est assuré par deux postes. Ville: une caissière responsable et un collaborateur à la billetterie, a qui il faut ajouter une collaboratrice à la billetterie sous contrat Fondation. La disparition de Biletet, les nouvelles formules d'abonnements, les différents modes de réservation et de paiement des billets (internet, e-mail, fax, courrier, téléphone et bien entendu guichet) ont considérablement augmenté le volume de travail du service. Si nous voulons garder la qualité du service à la hauteur de ce que sont en droit d'exiger nos spectateurs un poste à 100% devient absolument nécessaire.	1
CJB	1	Horticulteurs (6-8)	La fréquentation des Conservatoire et Jardin botaniques a considérablement augmenté au cours des 10 dernières années. Près de 300'000 visiteurs y défilent annuellement. Développées et diversifiées pour répondre aux objectifs généraux du développement durable, les collections vivantes extérieures occupent plus d'espaces qu'autrefois. Le mobilier extérieur, les dispositifs de collecte des déchets, les supports d'interprétation des collections et de signalisation générale nécessitent un suivi permanent. Depuis 1997, la décision du CA de compenser en temps les heures supplémentaires des services hebdomadaires et jours fériés, à laquelle s'ajoute le respect des temps de vacances, les périodes de maladies ou accidents, perturbe fortement l'organisation des activités horticoles. Cette disposition nous contraint à solliciter un poste supplémentaire pour le secteur de la Dendrologie et de l'entretien général du secteur jardin.	1
BM	2,5	Bibliothécaires/Discothécaires	Médiathèque et Discothèques : Service de prêt des documents et renseignements aux usagers dans les discothèques et la médiathèque (augmentation régulière des prêts de plus de 10%, par an depuis plusieurs années). Ces Bibliothécaires-Discothécaires participeront également régulièrement au traitement des documents afin de connaître la collection. Ces postes seront vraisemblablement pourvus à 50% chacun afin de pouvoir mieux répartir les forces sur le service aux usagers	1
	2,5	Bibliothécaires	Bibliothèques sections «jeunesse» : Service de prêt des documents et renseignements aux usagers dans les bibliothèques section jeunesse dont la fréquentation et le prêt sont en augmentation constante. Suite à son déménagement la Bibliothèque de St Jean section jeunesse a vu son prêt plus que doubler. Ces Bibliothécaires participeront également régulièrement à la sélection et au traitement des documents afin de bien connaître la collection. Ces postes seront vraisemblablement pourvus à 50% chacun afin de mieux répartir les forces sur le service aux usagers	1
BPU	1	Comptable	Saturation du service comptable de la BPU qui gère aussi les filiales. Complexification des procédures Ville	1
	1	Bibliothécaire	La forte croissance du volet numérique implique un renforcement dans ce domaine. Il s'agit d'éviter de prendre du retard et de se retrouver dans la situation semblable à celle du catalogage informatique (retard d'une génération nécessitant des crédits pour la rétroconversion des fichiers	1
BMU	1	Bibliothécaire	Augmentation des prêts à la Bibliothèque musicale. Création d'un libre accès.	1
Total général	10			

Récapitulation des modifications budgétaires

	Personnel (30)
Bibliothèques municipales	5 postes
BPU	2 postes
Bibliothèque musicale	1 poste
Conservatoire et Jardin botanique	1 poste
Grand Théâtre	1 poste
Museum	30'000.- (contrat temporaire, succession du directeur)

Art contemporain	Biens et marchandises (31)	Subventions (36)
Centre d'édition contemporaine (suppression)		-130'000
Attitude (nouvelle subvention)		+ 50'000
CARAR (augmentation)		+ 44'000
Ge Grave (augmentation)		+ 30'000
Centre d'art contemporain (augmentation)		+ 50'000
Piano Nobile (nouvelle subvention)		+ 20 000
Exposition artistes locaux (Musée Rath)		+ 75'000
Total :		+142'000

Théâtre		
Montreurs d'images (suppression)		- 95'000
Teatro Malandro (nouvelle subvention)		+ 150'000
Soutien théâtre populaire (Casino, Pitoëff..)		+ 400'000
Total :		+ 455'000

Cinéma		
Festival international du film sur les droits humains		+ 30'000
Festival Tout Ecran		+ 50'000
Festival Black Movie		+ 50'000
Total :		+ 130'000

Musique		
Participation Salle Ernest Ansermet		+ 100'000

Livre		
Manifestations et soutien à l'édition		+ 180'000

Les Rues sont à vous		+ 100'000
-----------------------------	--	------------------

Conventions d'importance cantonale		+ 100'000
---	--	------------------

Service administratif et technique	+ 200'000	
---	------------------	--

Conservatoire et Jardin botaniques	+ 110'000	
---	------------------	--

Musées d'art et d'histoire	+ 100'000	
-----------------------------------	------------------	--

Muséum d'histoire naturelle	+ 40'000	
------------------------------------	-----------------	--

Bibliothèques municipales	+ 130'000	
----------------------------------	------------------	--

Bibliothèque publique et universitaire	+ 50'000	
---	-----------------	--

	Personnel (30)	Biens, marchandises (31)	Subventions (36)
Total	10 postes + 30'000	630'000	1'207'000

Département des sports et de la sécurité

Objectifs du département

Les diverses commissions du Conseil municipal nous ont régulièrement demandé de leur présenter des objectifs nouveaux. Avant d'exposer, service par service, les objectifs nouveaux ainsi que les objectifs étendus dont certains nécessitent un budget spécifique, nous indiquons brièvement des domaines concernés.

Développement des activités sportives

Le développement réjouissant du sport nous incite à développer des activités offertes notamment aux jeunes et aux aînées, 2 catégories d'âge à forte demande. De plus, afin de répondre à un vœu souvent exprimé, nous souhaitons organiser une fête du sport annuelle.

Renforcement de la sécurité, notamment par les prestations offertes par le SIS

Les transports ambulanciers toujours plus nombreux nous incitent à structurer en une section spécifique les sapeurs-sauveteurs et à en augmenter le nombre afin d'être en mesure de répondre à la demande et offrir à ces collaborateurs une structure adéquate. Durant l'année 2004, nous consoliderons la structure actuelle et procéderons à l'étude des mesures à prendre et des moyens en personnel et en biens indispensables pour atteindre cet objectif.

Surveillance et gestion du domaine public

L'année 2003 a enregistré de grands changements dans le Département. En effet, les autorités politiques ayant décidé que la surveillance du stationnement en Ville devait être effectué de façon générale et régulière, le Conseil municipal a voté 84 postes d'Agents municipaux lesquels ont été engagés tout au long de l'année 2003. Grâce à cette mesure, la surveillance s'étend sur tout le territoire de la ville de façon systématique et organisée.

Il convient maintenant de consolider les structures de ce service qui, avec le vote de postes ASM supplémentaires en 2002, a pratiquement doublé en 2 ans. Afin de professionnaliser l'accueil du public dans les postes de quartiers, l'engagement de collaborateurs chargés de l'accueil et de la gestion administrative est souhaitable. L'étude en cours sera affinée au cours de l'année 2004 et les moyens en personnel et en biens seront proposés pour le budget 2006.

Propreté des rues

Afin de consolider les efforts entrepris par les ASM pour rendre les rues propres et agréables, nous proposons la création d'une « brigade verte » qui serait composée tant de collaborateurs du Service des Agents de Ville et du Domaine Public que de la Voirie. En effet, si les ASM ont dénoncé, au cours de l'année 2003, 200 dépôts sauvages que la Voirie a enlevés, il convient d'agir de façon concertée, plus rapidement. Une brigade pouvant dans le même temps amender les contrevenants et enlever les débarras, en dehors des heures habituelles, pourrait avoir un effet positif sur le confort des habitants.

Contrôle et formation des équipes de sécurité des bâtiments

Le SIS n'étant pas en mesure d'assumer cette fonction, le Conseil administratif a décidé de transférer cette responsabilité au Service d'Assistance et de Protection de la Population.

Protection et évacuation des biens culturels.

Il convient d'accélérer le processus. Par conséquent, une étude sera entreprise afin d'établir un planning tenant compte des priorités. Après cette 1^{ère} phase, les moyens pour réaliser les objectifs seront analysés sous l'angle notamment de la collaboration avec les services concernés.

Service des sports

Objectif nouveau

- **Fête du sport**

Nous souhaiterions proposer une Fête du Sport annuelle. Cet événement pourrait être envisagé sur un week-end et engager la participation des associations et clubs sportifs. Il pourrait se faire sur le modèle du 50ème anniversaire du Service des Sports qui a rencontré un vif succès. Il donnerait l'occasion au public de s'exercer à diverses disciplines.

Budget estimatif de Fr. 700'000.- (annexe 1).

Besoins en personnel : aucun poste fixe nouveau

Objectifs étendus

- **Développer les écoles de sports** : cela se fait d'une manière constante, mais si nous voulons aller au-delà de ce qui se fait actuellement, nous devons prévoir des moyens supplémentaires, notamment engager un collaborateur temporaire durant quelques mois d'été et éventuellement l'automne.

Budget estimatif : augmentation des postes 310 pour un montant évalué à Fr. 20'000.-.

- **Amélioration de l'entretien des bâtiments**. L'engagement d'un peintre s'avère indispensable même sans extension importante (annexes 2 et 3). Ceci supposerait 1 poste supplémentaire (peintre) (annexe 2)

Budget estimatif : augmentation des postes 310 (env. 10'000.-)

Relevons ici que de nombreux travaux d'entretien devraient être effectués, dont un grand nombre figure au PFG, d'où la difficulté de les chiffrer actuellement (annexe 3).

Besoins en personnel : 1 collaborateur (peintre)

Besoins en personnel totaux : 1 collaborateur

Service d'incendie et de secours

Pour ce service, aucune mission nouvelle ni abandon d'activités ne sont envisagés (annexe 4).

Objectifs étendus

- De façon urgente pour 2005, il faudrait engager du personnel administratif pour répondre notamment aux exigences liées à **SAP**, pour le service, dans sa structure actuelle.

Besoins en personnel SAP: 2 collaborateurs administratifs comptables

- Il convient également d'engager du personnel pour la **centrale d'alarme**, à savoir 3 collaborateurs supplémentaires pour assurer une rotation correcte.

Besoins en personnel centrale d'alarme: 3 opérateurs-téléphonistes

- Il convient de mettre en place une **structure spécifique des sapeurs-sauveteurs** conforme au projet de statuts. Il conviendra d'échelonner cette mission sur plusieurs années pour arriver à 24 personnes. En réalité, ces 24 personnes permettront d'avoir constamment une ambulance par rive, 7 jours/7 et 24h/24.

Dans un premier temps, il conviendrait d'engager 4 sapeurs-sauveteurs et de prévoir, pour le budget 2006, la mise en place d'une structure d'encadrement, à savoir un responsable de la section, du personnel administratif pour la planification et la gestion des ressources humaines, ainsi qu'une personne pour l'administration (facturation, problèmes comptables). Une étude spécifique sera entreprise au cours de l'année.

Budget estimatif structure spécifique des sapeurs-sauveteurs: vêtements, matériel sanitaire et, à terme, locaux.

Besoins en personnel structure spécifique des sapeurs-sauveteurs: 4 sapeurs-sauveteurs

- Le **recrutement du personnel** tel qu'il a lieu actuellement n'atteint pas son but. Idem pour le recrutement des sapeurs-sauveteurs qui doit se faire actuellement dans toute la Suisse.
Il faut confier cette mission à une entreprise spécialisée chargée d'établir un concept de communication.

Budget estimatif recrutement du personnel: env. Fr. 100'000,-

- Une **école de formation** s'étendra sur 2005-2006 (12 sapeurs-pompier).

Budget estimatif école de formation: augmentation des postes 310.

Besoins en personnel totaux : 9 collaborateurs

Service des agents de ville et du domaine public

Il faut relever que ce service dont l'effectif a doublé en 2 ans doit absolument consolider ses structures.

Objectif nouveau

- **Développement avec la voirie d'une police verte** qui s'occuperait particulièrement des dépôts sauvages, déjections canines et problèmes d'affichage. Pourrait augmenter les charges du personnel, à évaluer en accord avec la voirie.

Extension d'objectifs

- **Communication efficace avec le public.**

Nous procéderons à une étude tenant compte notamment des besoins spécifiques de chaque quartier, en organisant des rencontres avec les habitants afin de déterminer s'il convient d'engager des employés administratifs pour assurer la bonne gestion et un accueil spécifique dans les postes de quartiers.

Des réunions avec les bénéficiaires de stands de glace, de marrons et d'objets divers seront organisées pour examiner l'opportunité de modifier leurs édicules.

Les rencontres avec les cafetiers bénéficiant de terrasses seront intensifiées afin d'examiner avec eux les possibilités d'améliorer l'esthétique des terrasses.

Une plaquette sera élaborée, proposant une harmonisation du mobilier des terrasses, et éventuellement des édicules.

Une campagne d'information destinée au grand public sera mise sur pied afin de mieux faire connaître les activités du service.

Des contacts seront pris afin d'éditer une nouvelle bande dessinée destinée aux propriétaires de chiens. Une expérience du même type, il y a quelques années, s'est avérée concluante.

Renforcement de la politique d'ilotage par l'extension de la participation aux réunions de maisons de quartiers, de parents d'élèves, de commerçants et des organisateurs de manifestations.

Service d'assistance et de protection de la population

Objectifs étendus

- Dans le cadre de la coopération, continuer la **formation internationale de cadres**, à Genève, et envoyer des collaborateurs sur le terrain, avec la participation financière du Fonds International de Solidarité des Villes contre la Pauvreté.
- La création de plans de **protection et évacuation des biens culturels** en cas de sinistre n'est pas suffisante. Nous procéderons, durant l'année en cours, à l'étude des besoins et établirons un planning permettant de couvrir les besoins dans un temps déterminé.
- Les **cours de répétition annuels** obligatoires pour tous les astreints conformément à la nouvelle loi augmentent. En effet, jusqu'en 2004, il y avait 3000 jours de cours de répétition (cadres) et 3 à 4000 jours de cours d'introduction. Dès 2004, seuls les cours de répétition subsistent, mais ils passent à 9000 jours.
- Si nous voulons maintenir toutes les missions, l'engagement d'un formateur + un aide cuisine.

Besoins en personnel : 1 formateur
1 aide cuisine

Besoins en personnel totaux : 2 collaborateurs.

Récapitulation des modifications budgétaires

	Budget (31)	Personnel (30)
<u>Service des Sports</u>		
Fête du sport	700.000.-	
Développement des écoles	20.000.-	
Entretien des bâtiments	10.000.-	1 poste
<u>Service d'Incendie et de Secours</u>		
Renforcement administratif		2 postes
Renforcement centrale d'alarme		3 postes
Renforcement sapeurs-sauveteurs		4 postes
Communication	100.000.-	
<u>Service des Agents de Ville et du Domaine Public</u>		
Création d'une « police verte »		
Campagnes d'information, plaquettes	100.000.-	
<u>Service d'Assistance et de Protection de la Population</u>		
Protection civile		2 postes
Total	Fr. 930.000.-	12 postes

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

Préambule

En 2005 le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement va s'efforcer de développer, dans ses activités quotidiennes, une large palette d'actions pour favoriser les liens sociaux entre les différents groupes de la population. De la délégation à la petite enfance au service des écoles, en passant par le service social et celui des espaces verts et de l'environnement, tous s'efforcent de mettre en route des animations et de susciter des rencontres qui débouchent sur une plus large participation de la population à la vie de la Cité.

Dans cette perspective, la mise à disposition de nouvelles places d'accueil dans les institutions de la petite enfance, la création d'une délégation aux aînés, une plus large ouverture au public des bibliothèques, l'extension à plusieurs écoles des budgets participatifs et la poursuite d'une campagne de propreté dans les parcs et dans les espaces à proximité des établissements scolaires constituent nos priorités de l'année 2005.

Dans le secteur de la petite enfance, il faut noter qu'une importante progression du budget est due au fait que la prise en compte des mécanismes salariaux est imputée sur une rubrique de subventions, alors que pour l'ensemble du personnel municipal, ces ajustements s'opèrent automatiquement. A relever encore notre satisfaction à voir, pour la première fois, l'effort consenti pour l'ouverture de nouvelles places d'accueil réparti sur les collectivités publiques communales, cantonale et fédérale.

Options budgétaires

L'élaboration du projet de budget 2005 pour le département 5 s'articule autour de quatre axes,

soit :

- A)** Blocage de la plupart des rubriques budgétaires 30, 31 et 36, conformément aux dispositions prises par le Conseil administratif

- B)** Adaptation des rubriques budgétaires et des postes afin de répondre à des obligations légales et de sécurité

- C)** Options politiques du Conseil administratif faisant l'objet d'un crédit extraordinaire

Direction

c) **1. Lancement d'un programme d'actions sur le thème "Quelle ville demain ?"**

Le budget de ce programme fera l'objet d'un crédit extraordinaire
La Direction assure la coordination de ce programme

2. Colloque événement "Participation, engagement et citoyenneté"

Le budget de cette opération est imputé à la délégation à la jeunesse **50'000.00**

Ces deux projets :

- correspondent aux objectifs du CA
- développent des thèmes chers aux magistrats, la convivialité, le lien social, la participation et l'engagement des citoyens
- s'adressent à l'ensemble de la population, tout en faisant appel à la collaboration de l'ensemble des services, ainsi que des partenaires et acteurs concernés
- constituent un ensemble cohérent qui s'inscrit parfaitement dans la continuité des diverses actions menées quotidiennement par la Ville de Genève.

Délégation à la petite enfance

B) 1. Subventions institutions privées

Financer l'application des mécanismes salariaux, de l'indexation et de la formation du personnel *

**A noter que cette mesure concerne les 1000 collaborateurs des institutions de la petite enfance*

Rubrique 365

plus 1'900'000.00

C) 1. Financement de places supplémentaires

Financement de nouvelles places supplémentaires à créer entre 2004 et 2005 (500)

Recettes fédérales	plus 4'500'000.00
prévues	plus 200'000.00
Fonds d'équipement communal	
(Fr. 5000.- la place)	plus 2'500'000.00

2. Administration

Suivi administratif, comptable et salarial du développement des places supplémentaires dans le secteur de la petite enfance et de la poursuite de la réorganisation des institutions petite enfance subventionnées par la Ville de Genève en vue de rationaliser leur gestion.

1 poste

3. Bureau d'Information de la Petite Enfance

1 poste

Ecoles et institutions pour l'enfance

B) 1. Postes de travail d'auxiliaires d'entretien pour les 53 groupes scolaires de la Ville de Genève

Entrée en vigueur de l'art. 71 de la loi sur le travail pour les responsables des bâtiments scolaires (horaires et temps de repos).

Création de 10 postes de fonctionnaires et de 9 postes temporaires sur la rubrique 500.30 (logistique et conciergerie)

Diminution de la ligne budgétaire des indemnités	<i>moins</i> 400'000.00
Diminution de la ligne budgétaire "salaires réguliers"	<i>moins</i> 100'000.00
Augmentation de la ligne budgétaire "salaires fonctionnaires" 10 postes en classe 4, soit	<i>plus</i> 400'000.00
Augmentation de la ligne budgétaire "salaires temporaires" 9 postes en classe 4, soit	<i>plus</i> 450'000.00
Ces 9 postes de temporaires seront demandés en poste de fonctionnaires pour le budget 2006	

2. Qualités de l'espace autour des écoles (préaux et abords immédiats)

Augmenter le nettoyage et la surveillance afin de garantir des espaces sûrs et salubres.

Ligne budgétaire 314, rubrique 500.300	<i>plus</i> 100'000.00
--	------------------------

3. Entretien des places de jeux

Affecter 4% de la valeur des places de jeux (18 millions) pour financer leur entretien.

Ligne budgétaire 314, rubrique 500.300	<i>plus</i> 300'000.00
--	------------------------

C) 1. Restaurants scolaires

Evaluation et développement des expériences visant à utiliser des produits de culture biologique dans les restaurants scolaires

Ligne budgétaire 365, rubrique 500.300

plus 50'000.00

2. Budget participatif des écoles

Extension du projet à 3 écoles supplémentaires

(5 actuellement).

Ligne budgétaire 314, rubrique 500.300

plus 180'000.00

Espaces verts et environnement

- A)** **2 nouveaux postes (remplacement du transfert de Monsieur Roger Beer et d'un poste pour la gestion du patrimoine vert aux CJB).**

C) 1. "Genève propre"

Poursuite de la politique "Genève propre" visant à mandater des entreprises et à développer les moyens internes pour l'entretien des espaces verts, plus particulièrement les week-ends et après certaines grandes manifestations

1 poste de chauffeur affecté à la conduite d'une deuxième balayeuse

2. Les parcs

Poursuite de la revalorisation des parcs Gourgas et Acacias, illumination du Parc des Eaux-Vives, à la suite de l'expérience du Jardin Anglais

Augmentation des fournitures, prestations pour tiers et mandat, à savoir :

Groupe 313	
fournitures (bancs)	plus 100'000.00
Groupe 315	
prestations de tiers	plus 100'000.00
Groupe 318	
nouveau mandat	plus 100'000.00

3. Projet Baby-Plage

Réaménagement d'un espace de détente, d'animations et de rencontres au bord du lac.

Ce projet fera l'objet d'une demande de crédit extraordinaire.

Etat civil

- B)** 1 poste supplémentaire d'officier d'état civil suppléant (critère B), afin de gérer au mieux et de répondre aux exigences légales du programme fédéral Infostar.

Arcade "Passeports – Cartes d'identité : la nouvelle structure municipale est largement bénéficiaire

Pompes funèbres

- A)** Les groupes 31 sont stables depuis plusieurs années, sauf les lignes budgétaires liées, eau, électricité, etc., voire en diminution en ce qui concerne le groupe 36.
- B)** Poursuite des travaux de mise en conformité des pupitres de commande des fours crématoires, afin de prévoir l'installation de filtres sur les cheminées pour être aux normes de l'OPAIR.
- Budget demandé par le Service de l'énergie.

C) 1. Levée de corps

Après la déclaration du Conseil d'Etat sur l'ouverture d'une procédure de soumission publique de la prise en charge des levées de corps judiciaires, cette activité pourrait être reprise par le service des pompes funèbres

3 postes qui seront autofinancés

2. Carrés confessionnels

En fonction des modifications légales en cours, attribution des carrés d'inhumation confessionnels ou de petits cimetières juifs et musulmans dans l'enceinte du cimetière de Saint-Georges.

RECETTES SUPPLEMENTAIRES

plus 100'000.00

Social

C) 1. Consolidation de la 2e structure d'accueil et d'hébergement sur la Rive droite (Square Hugo II) et actions d'hiver

Augmentation des repas servis dans les deux structures

Ligne budgétaire 366 **plus 100'000.00**

Nettoyage de la PC ouverte durant l'hiver dans le cadre des mesures contre l'exclusion

Ligne budgétaire 316 (en dépassement en 2004) **plus 20'000.00**

Matériel et équipements spécifiques

Ligne budgétaire 311, rubrique 500.756 **plus 10'000.00**

2. Délégation aux aînés

Création d'une délégation aux aînés dont les objectifs sont le développement de nouvelles prestations et d'une véritable politique d'information.

1 poste

Location d'une arcade (100 m2)

Ligne budgétaire 316, rubrique 500.700 **plus 40'000.00**

Matériel et équipements spécifiques

Ligne budgétaire 311, rubrique 500.755 **plus 10'000.00**

3. Chômage

Mise en place d'une véritable politique communale contre le chômage

1 poste

Location de locaux (300 m2)

Ligne budgétaire 316 **plus 60'000.00**

Matériel et équipements spécifiques

Ligne budgétaire 311 **plus 10'000.00**

Téléphone

Ligne budgétaire 318, rubrique 500.750

plus 5'000.00

4. Création d'une centrale alimentaire

En collaboration avec le canton et les communes, mise en place d'une coordination afin d'optimiser la collecte des denrées alimentaires.

Le rapport "Evaluanda" propose un budget de fonctionnement de Fr. 556'000.- à négocier avec les partenaires.

Ligne budgétaire 366, rubrique 500.756

plus 300'000.00

5. Transfert des Maisons de vacances pour aîné-e-s Nouvelle Roseraie et Chalet Florimont

Introduction du budget d'exploitation des deux maisons de vacances sur la base du budget 2004 remis par l'Hospice général (excepté : évaluation salariale, coût du transfert CIA/CAP, informatique, etc.)

25 postes

Charges	2'625'404.00		
Dont	1'875'000.00	charge de personnel	
Produits	<u>1'163'700.00</u>	moins les subventions des communes	
Résultat	1'461'704.00	déficit	
	<u>400'000.00</u>	subvention prévue au budget 2004	
	1'061'704.00	(y compris coût des postes)	plus 1'100'000.00

Délégation à la jeunesse

B) 1. SKATE PLAINPALAIS

Une étude BPA (Bureau Prévention Accident) aura lieu cette année sur la conformité des éléments mis à disposition pour la pratique du Skate à Plainpalais.

Il est vraisemblable que plusieurs éléments devront être transformés ou aménagés, afin de répondre aux nouvelles normes européennes.

Ligne budgétaire 314, rubrique 500.800

plus 50'000.00

2. T V A

Introduction de la TVA sur les subventions des Maisons de quartiers

plus 200'000.00

C) 1. "Lyon 99"

**1 poste de concierge
1 poste de travailleur social**

2. Colloque-événement "Participation, engagement et citoyenneté"

Afin de donner une plus grande visibilité à toute démarche citoyenne, le département envisage d'organiser un colloque-événement sur le thème "Participation, engagement et citoyenneté" qui soit l'occasion de faire découvrir les nombreuses ressources des acteurs associatifs et bénévoles. Un hommage aux multiples formes de cet engagement sera rendu dans le cadre des "Promotions Citoyennes".

Ligne budgétaire 318

plus 50'000.00

3. Skate parc couvert

Etude en vue de la réalisation d'un skate parc couvert et développement de petites structures.

Cette étude sera financée par un crédit extraordinaire

4. Asphaltissimo 2005

Festival de sports urbains dans le cadre des Fêtes de Genève.
Cette manifestation sera financée par un crédit extraordinaire

Subventions

DOSSIER	Association	variation	nouvelle	total subvention
1	F-INFORMATION , participation au financement du nouveau loyer	30'000.00		140'000.00
2	Voie F Espace de formation pour les femmes, développement du dispositif pour faciliter l'accès à la formation des femmes en difficulté (faible revenu, acquisition de connaissances de base, etc.)	20'000.00		35'000.00
3	Association être femme aujourd'hui , organisation de colloques et de rencontres par et pour des femmes d'horizon divers, afin de contribuer au rayonnement de la Genève internationale et l'avancement du statut des femmes.		15'000.00	15'000.00
4	Camarada , développement de nouveaux apprentissages, de sérigraphie et de reliure et de nouvelles compétences professionnelles dans des professions manuelles (copy shop, conditionnement)	22'250.00		55'000.00
5	Association Lieu de Paix , développer des projets initiés en 2003, 2004 en créant de nouveaux lieux de paix avec et pour les jeunes citoyens afin de promouvoir leur éducation à la paix.		15'000.00	15'000.00
6	Les Compagnons et chiffonniers d'Emmaüs , développement de nouveaux ateliers pour femmes en grande marginalisation avec ou sans papier		20'000.00	20'000.00

7	Unions Chrétiennes Internet Aînés, projet Internet et intergénérationnel avec le Y net ouvert le samedi et dimanche.	50'000.00	50'000.00
8	Centre social protestant , adaptation de la subvention à un budget déficitaire	10'000.00	140'000.00
9	Fédération genevoise de coopération , adaptation de la subvention à l'augmentation des activités de la Fédération	20'000.00	100'000.00
10	Média Action International , pas d'activité prévue pour 2005	10'000.00	-
11	Païdos	20'000.00	40'000.00
12	Pro Infirmis soutien au projet "Tremplin", personnes touchées par un handicap léger peuvent expérimenter un mode de vie entre l'hébergement et le foyer ou la vie en milieu familialet une vie indépendante dans un appartement	15'500.00	20'000.00
		117'750.00	100'000.00
	TOTAL		217'750.00

Crédits extraordinaires

1 Programme d'actions sur le thème "Quelle ville demain"

A l'image de ce qui a été réalisé à Lyon, Bâle ou encore à Lausanne sous l'appellation "Quartiers 21", le département se propose de lancer, en partenariat avec l'ensemble des services municipaux, un vaste dispositif de consultation de la population, d'information, de rencontres et de débats sur le thème :

"Quelle ville demain ?"

Ce dispositif doit permettre de développer un diagnostic sur la ville aujourd'hui, une vision partagée et de priorités pour demain, visant à faire de Genève une cité plus chaleureuse.

2 Réaménagement de Baby-Plage

Agrandissement de la surface actuelle à disposition du public et aménagement des lieux pour en faire un véritable espace de détente et de convivialité au bord du lac

3 Skate parc couvert

Etude en vue de la réalisation d'un skate parc couvert et de petites structures d'occupation et de loisirs pour jeunes.

4 Asphaltissimo 2205

Festival de sports urbains dans le cadre des Fêtes de Genève.

Récapitulation des modifications budgétaires

	Budget (31)	Personnel (30)	Subventions (36)
Direction			10'000.00
Délégation à la petite enfance		2 postes	4'825'000.00
Ecole et institutions pour l'enfance	1'480'000.00	*	
Espaces verts et environnement	300'000.00	3 postes	
Etat civil		1 poste	
Pompes Funèbres			
Social	1'555'000.00	2 postes *	132'750.00
Délégation à la jeunesse	280'000.00	2 postes	85'000.00
	Budget	Personnel	Subventions
Total :	3'615'000.00	10 postes	5'052'750.00

* Les nouveaux postes qui résultent d'une adaptation aux dispositions légales (écoles) ou qui serait déposés dans le cadre d'un crédit extraordinaire (La Nouvelle Roseaie et Florimont) ne figurent pas dans ce tableau.

Le président. Monsieur Losio, souhaitez-vous prendre la parole?

M. Pierre Losio (Ve). Monsieur le président, je suis étonné qu'il n'y ait pas de communication du Conseil administratif au sujet de TV Léman bleu.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. J'avais le sentiment que les choses avaient été dites par le Conseil administratif, Monsieur Losio, mais je vais volontiers faire une déclaration. D'ailleurs, nous avons diffusé aujourd'hui un communiqué de presse que vous pourrez lire demain si les journaux le publient. Mais je veux bien vous en donner la teneur.

Ce matin, lors de sa séance, le Conseil administratif a exprimé sa satisfaction partielle suite aux négociations, lors de la dernière séance de TV Léman bleu, qui ont abouti à ce que vous connaissez. Sans entrer dans les détails, je peux vous dire que le conseil d'administration est passé de dix-sept à neuf membres et que quatre d'entre eux proviennent de l'ancienne équipe; deux personnes représentent la Ville et deux une société mixte – 022 Télégenève, en main pour l'essentiel des collectivités publiques. Le dernier siège a été attribué à un actionnaire – en fait l'actionnaire principal – M. Bianco, qui ne siégeait pas dans le précédent conseil d'administration. C'est ce conseil qui, après une difficile et longue séance, a été choisi pour les mois à venir. L'idée de la Ville de Genève est de se retirer à terme de TV Léman bleu, mais pas sans prendre ses responsabilités; cela a été dit publiquement à de réitérées reprises.

Si la Ville de Genève avait dit que cette solution ne lui convenait pas et qu'elle se retirait, cela aurait clairement signifié la mort à court terme de TV Léman bleu. M. Muller a souhaité partir, c'est son choix personnel, ce n'est pas celui du Conseil administratif qui a plutôt approuvé la décision de rester au sein du conseil d'administration. Suite à une assemblée générale, il a été décidé que M. Muller serait remplacé par M. Olivier Burri, actuellement haut fonctionnaire à la Ville de Genève. M. Burri et moi-même représentons donc la Ville dans cette société.

Pour la suite, notre objectif est de nous retirer en vendant les actions de la Ville à 022 Télégenève. A notre connaissance, d'autres sociétés, notamment la Banque cantonale de Genève, sont intéressées à remettre leurs actions dans le pot, donc en partie à 022 Télégenève. A terme, nous souhaiterions que, par le biais de celle-ci, voire d'autres entités en partie en mains des collectivités publiques, nous ayons une majorité des actions. Mais, je le rappelle, ce sont des sociétés mixtes. Il y a aussi des partenaires solides et il faut savoir que la *Tribune de Genève* envisage d'augmenter sa participation. Il y aura également un tour de table et une recapitalisation partielle va se négocier dans les semaines à venir. Nous avons

également nommé un directeur, M. Stéphane Santini. Je précise que c'est lui qui a ensuite décidé de travailler avec M. Mottaz; c'est son choix et on nomme un directeur pour qu'il fasse des choix pour l'entreprise.

Dans les mois à venir, il y aura certainement encore des tensions et des débats, voire des polémiques, mais j'espère que nous arriverons à remettre cette télévision sur les rails. En tout cas, nous avons participé à son financement et 022 Télégenève va pouvoir réinvestir dans la capitalisation de TV Léman bleu.

Je rappelle que l'idée est de tenir jusqu'en 2007, 2008, c'est-à-dire jusqu'au moment où la redevance fédérale sera répartie différemment; le pactole remis aux télévisions et aux radios locales sera alors beaucoup plus important et il devrait permettre à TV Léman bleu de survivre sans les ajouts financiers d'aujourd'hui. Mais ceux-ci seront certainement nécessaires pour les quelques années à venir.

Il est vrai que la solution n'était pas tout à fait celle que nous souhaitons, mais je rappelle qu'entre 022 Télégenève et la Ville de Genève, même en rajoutant les communes et quelques petits actionnaires, nous n'arrivons pas à 35% des actions. A un moment donné, nous étions à 35% des actions, mais nous finançons quasiment à hauteur de 50% la télévision. C'est un peu paradoxal, et c'est dans ce rapport de forces – nous assurons en grande partie le financement, mais nous sommes minoritaires – que nous avons négocié la solution à laquelle nous avons abouti. C'est pourquoi je dis que c'est une satisfaction partielle, mais je ne vois pas, et le Conseil administratif avec moi, quelle autre solution, en l'état, aurait pu être trouvée pour sortir de la crise, rassurer le personnel de TV Léman bleu et permettre à cette télévision locale, que nous voulons citoyenne, de continuer d'exister. J'espère que ma réponse est suffisamment complète.

M^{me} Sandrine Salerno (S). J'aurais souhaité, en tout cas de la part du magistrat Pierre Muller, avoir des informations, puisque, en entrant tout à l'heure, nous avons pu voir la Radio Suisse romande installer un plateau dans la salle des pas perdus. L'objet du débat est, notamment, le déficit annoncé aux comptes 2003. J'imagine que le grand argentier de la Ville, s'il se soumet à ce genre de débat public à la radio, a des informations précises. J'aurais trouvé très fair-play que le Conseil municipal soit averti avant la diffusion de cette émission. J'attends donc de M. Muller des explications sur les comptes 2003.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Vous n'avez pas besoin d'attendre très longtemps, chère Madame, je vais vous donner l'explication immédiatement. J'ai été sollicité cet après-midi par la Radio Suisse romande, suite à des informations qui couraient déjà au niveau des médias et dans le public

sur le résultat des comptes. Il y a quelques instants, je me suis entretenu avec M. Ferrazino, qui se posait d'ailleurs la même question que vous. Il est clair qu'à ce stade-là nous parlerons seulement des grandes lignes et que nous n'entrerons pas dans le détail, pour la simple et bonne raison qu'actuellement nous n'avons évidemment que la maîtrise des charges et que nous avons reçu hier la lettre annuelle du Département cantonal des finances sur les rentrées fiscales. Nous allons simplement parler du futur et du résultat – je dirais, entre guillemets – des comptes. Ce n'est pas moi qui ai donné des informations à ce propos, je vous rassure, Madame.

(M^{me} Salerno demande la parole.)

Le président. Madame Salerno, excusez-moi, nous ne sommes pas dans un dialogue; nous en sommes aux communications du Conseil administratif. Si vous voulez autre chose, je vous propose d'aller voir le magistrat et de discuter avec lui... *(M^{me} Salerno insiste et redemande la parole.)*

M^{me} Sandrine Salerno (S). Merci, Monsieur le président. Pourrait-on avoir, de la part du Conseil administratif ou de M. Muller, la lettre reçue hier? En tant que cheffe de groupe du Parti socialiste, je souhaiterais l'avoir. Je suis contente d'entendre que M. Muller ne pourra se prononcer que sur les grandes lignes des comptes de la Ville, parce que, ce matin, à la Radio Suisse romande, je l'ai entendu articuler un chiffre relatif au déficit de notre collectivité publique. Visiblement, il a quand même un peu plus d'informations, qu'il tire peut-être de cette lettre et, dans ce cas, j'aimerais bien l'avoir. Merci et je ne reprendrai plus la parole, Monsieur le président.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Ecoutez, Madame Salerno, depuis quatre ans que vous êtes au Conseil municipal vous recevez régulièrement cette lettre du Département cantonal des finances, qui ne m'est pas adressée personnellement, je vous rassure; elle est adressée au Conseil administratif. Il est bien clair que vous allez la recevoir.

Encore une fois, ce n'est pas moi qui ai distillé l'information parue dans la presse. Je trouve votre allusion totalement curieuse. J'ai cette lettre dans ma serviette, j'imagine... *(Exclamations.)* Mes camarades du Conseil administratif l'ont eue également. Je vais vérifier immédiatement si je l'ai avec moi et j'en ferai des photocopies pour les chefs de groupe, et il n'y aura plus de problème.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Questions orales.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Hier, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang m'a posé une question concernant le retard dans l'envoi des certificats de salaire 2003 pour le personnel de la petite enfance en Ville de Genève. Ce retard est dû principalement à l'installation du nouveau système informatique SAP, qui a nécessité un certain nombre d'adaptations. Il est vrai que cela a engendré un surcroît de travail pour le personnel de la Délégation à la petite enfance, mais je peux vous rassurer, Madame, d'ici au 15 mars 2004, chaque employé de la petite enfance recevra son certificat de salaire. Je suis en train de préparer une lettre à l'intention de M^{me} Martine Brunschwig Graf, responsable du Département cantonal des finances, pour demander un peu d'indulgence lorsque ces personnes rempliront leur déclaration d'impôt. Voilà la réponse que j'avais à donner à la question de M^{me} Hämmerli-Lang; j'espère qu'elle en est satisfaite.

Ensuite, M. Mettan n'étant pas présent dans la salle, je demande à M. Guillaume Barazzone de lui remettre le rapport social que mon département a fait concernant la canicule de l'été 2003 – à la demande de M. Mettan. C'est un rapport très complet, s'il intéresse certaines conseillères municipales et certains conseillers municipaux, il faut demander à M. Mettan d'en faire des photocopies.

La dernière question concerne le personnage SDF du rond-point de Rive, question qui m'avait été posée par M. Queloz – qui n'est pas présent dans la salle. Avec le Service social de la Ville, nous avons tenté, dans un premier temps, la persuasion, mais maintenant nous sommes malheureusement obligés d'être un peu plus répressifs. Nous ferons cela d'une manière humaine; j'ai écrit à M^{me} Spoerri pour demander que la police, avec l'aide du Service social de la Ville, essaie de persuader ce monsieur d'aller dans le studio qui lui est réservé depuis plusieurs mois, studio situé à Châtelaine et qui est toujours à sa disposition. Je sais que beaucoup de conseillers municipaux sont inquiets, ainsi que de nombreux commerçants du quartier, qui trouvent que cela a très mauvaise façon – ce qui est vrai.

M. André Hediger, conseiller administratif. Hier, lors de notre séance de 17 h, M. Brogginia a posé une question importante concernant des skinheads qui

Questions orales

se réuniraient dans un établissement de la place Grenus. Je ne sais pas quelle est la source d'information de M. Broggin. Un article est paru dans la *Tribune de Genève* aujourd'hui et j'ai aussitôt demandé à M. Dimier, commandant du corps des agents de ville, d'examiner la situation. J'ai rencontré cet après-midi M. Dimier, qui a entrepris toute une série de démarches. De fait, bon nombre de gens ont découvert ce problème en lisant l'article de la *Tribune de Genève*. La brigade d'intervention n'a pas eu connaissance de violences ou de dégâts faits à un édicule de la Ville. On a aussi cherché aujourd'hui où était cet édicule. Il s'avère que la gendarmerie n'a pas constaté de problèmes spécifiques. Tous ont déclaré qu'ils savaient que les skinheads se réunissaient là-bas mais, à ce jour, personne ne leur a signalé les attaques violentes que vous avez décrites hier.

M. Roberto Broggin (Ve). J'aimerais dire à M. le conseiller administratif Hediger que la *Tribune de Genève* de vendredi 5 mars relatait ces problèmes et que, aujourd'hui, un article du *Courrier* leur était consacré. A diverses reprises, d'autres médias en ont fait état, notamment le site internet www.indymedia.ch.

L'édicule qui a été victime de l'explosion, ce sont les toilettes de Saint-Gervais et la police fédérale est venue constater les dégâts. Alors, vous n'êtes pas au courant de ce qui se passe dans le quartier de Saint-Gervais, Monsieur le conseiller administratif, vous ignorez ce qui se passe dans votre bonne cité! J'ai aussi parlé du parc de Saint-Jean, où il y a des ratonnades, et des alentours de la gare. Vous pouvez lire cela dans la presse. Si vous ne lisez pas les journaux, je suis désolé, mais c'est grave.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Je réponds à la question posée par M^{me} Ruth Lanz Aoued concernant le Grand Théâtre. Je suis surpris par sa question et il faudra me donner des renseignements supplémentaires, car, après une rapide enquête d'une journée, je constate qu'il y a eu des prêts de matériel dans plusieurs théâtres – le Grütli, Am Stram Gram, la Comédie – à l'Orchestre de la Suisse romande et à la Compagnie de danse 100% Acrylique; ceux-là sont certains, mais il y en a eu probablement d'autres.

J'ai téléphoné au Grand Théâtre et on m'a répondu que 1526 pièces de costumes et accessoires avaient été prêtés, toujours à des institutions subventionnées. Il est vrai que le Grand Théâtre ne prête pas aux privés, parce qu'il ne dispose pas d'un service de prêt permettant de suivre leurs demandes. On pourrait d'ailleurs avoir une discussion à ce sujet. Pour ce qui est de la demande publique, manifestement il y a un certain nombre de prêts.

4. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 novembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 495 650 francs destiné à:

- répondre aux objectifs de la motion M-270 de MM. Alain Marquet, Pierre Losio, Damien Sidler, Alain Gallet, Marc Dalphin, Georges Breguet, Jean-Pascal Perler, Roberto Broggin, Olivier Coste et M^{me} Christina Matthey, acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Apprenons le tri dès l'école primaire»;
- financer une campagne d'actions, d'éducation et de sensibilisation dans les écoles sur la propreté des sites scolaires et des places de jeux (PR-254 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Nicole Bobillier.

Sous la présidence de M. Jacques Mino, puis de celle de M. Jean-Pierre Oberholzer, la commission sociale et de la jeunesse s'est réunie les 8 et 22 mai, le 28 août et les 13 et 27 novembre 2003 pour étudier la proposition citée en marge.

Merci à M^{me} Jacqueline Meyer qui, selon son habitude, a pris les notes des séances avec exactitude.

Introduction

En tout premier lieu, il convient de rappeler l'essentiel de la motion M-270. Cette dernière a été acceptée à la majorité (1 opposition) par le Conseil municipal lors de sa séance du 25 mai 2002 et renvoyée au Conseil administratif.

A la suite de l'acceptation de cette motion par les conseillers municipaux, le Conseil administratif, chargé de prendre une mesure, a choisi de faire la proposition PR-254 qui fait l'objet du présent rapport.

Rappel de la motion M-270

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étudier la mise en place de poubelles permettant le tri sélectif dans les préaux de la ville;

¹ «Mémorial 160^e année»: Proposition, 3194.

- de former les concierges et d'informer les enseignants et les enfants en conséquence.

Séance du 8 mai 2003

Audition de M^{me} Christina Matthey et de MM. Alain Gallet et Jean-Pascal Perler, motionnaires

M. Gallet informe qu'un essai a été tenté dans deux écoles où l'on a placé des poubelles permettant le tri des déchets.

Les poubelles installées dans ces écoles ont permis le recyclage des déchets grâce à la participation des élèves de la 1^{re} enfantine à la 6^e primaire. L'expérience est non seulement concluante, mais plutôt encourageante: à la fin de la matinée, le préau était net, mais les bacs de tri étaient pleins.

Une telle expérience devrait être généralisée. Les enfants ont une grande faculté à développer un réflexe de protection de l'environnement.

M. Perler trouve que, dans l'ensemble, la proposition PR-254 du Conseil administratif est satisfaisante et qu'elle va dans le sens de la motion M-270, acceptée par le Conseil municipal. Il se félicite aussi de la rapidité avec laquelle la motion a été prise en compte.

Néanmoins, il trouve que le coût des poubelles, en forme de champignon, est particulièrement élevé (1250 francs l'unité). Il attire l'attention sur le fait que cette dépense ne fait pas partie de la proposition, mais qu'elle s'inscrit dans le budget de fonctionnement.

S'il est d'accord avec la formation prévue pour les concierges de même qu'avec l'information dispensée aux enseignants et aux élèves, il reste dubitatif concernant la mise en place de spectacles destinés aux adolescents, en fin de journée.

Il fait encore remarquer que la campagne d'affichage prévue à l'intention de la population dépasse le contenu de la motion M-270.

Il se pose deux questions. Premièrement, une collaboration entre la Ville et le Service environnement-info (Inf-eau-déchets) existe-t-elle?

A ce titre, il rappelle que la Ville est le plus gros contribuable auprès du Fonds cantonal des déchets et qu'il serait légitime d'élaborer des collaborations à plusieurs niveaux.

Deuxièmement, la récupération du papier fonctionne très bien au secondaire, mais pas dans le primaire, pourquoi?

Il s'exprime sur les campagnes publicitaires (spots cinématographiques, DVD, théâtre de rue, etc.), qu'il trouve très positives.

M. Gallet donne quelques compléments d'information:

- les poubelles ont quatre compartiments: alu, déchets organiques, PET et verre, mais rien n'est prévu ni pour le plastique ni pour le papier;
- à ne pas oublier: la récupération des piles, les élèves en utilisant beaucoup.

En conclusion, les motionnaires signalent l'importance de mieux fixer les collaborations entre le Département de l'instruction publique (DIP) et l'Etat.

A la suite de cette audition, quelques remarques surgissent parmi les commissaires:

- la collaboration entre plusieurs partenaires, départements et services cantonaux, départements et services municipaux, n'est pas explicite; par exemple, qui doit intervenir dans les classes? La Ville? Le DIP?
- comment va s'élaborer le théâtre de rue destiné aux adolescents?
- pourquoi les classes primaires ne récupèrent-elles pas le papier dans des cartons ordinaires après négociation avec les concierges, cela allant de soi.

La commission aura à l'esprit, tout au long de l'examen de la proposition PR-254, la participation financière de la Ville au Fonds cantonal des déchets.

Dernière précision: les poubelles destinées à ce projet sont réalisées par l'association Copyrart (*note de la rapporteuse*: presque de petites œuvres d'art; mettre un bel objet à la disposition d'un enfant n'est ni de l'argent perdu ni du temps de perdu, cela fait aussi partie de l'éducation).

Séance du 22 mai 2003

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif en charge du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement de la Ville de Genève, accompagné de M^{me} Simone Irmingier, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, et de M. François Kunz, coordinateur écoles et quartiers

En préambule à cette audition, il convient de présenter M. Kunz. Il est coordinateur des actions «écoles et quartiers» et, à ce titre, il travaille avec M^{me} Irmingier afin de développer tous les projets qui touchent les écoles de la ville et les quartiers. Il est en lien avec la Délégation à la jeunesse, les maisons de quartier et les associations qui font partie du réseau lié au périmètre des écoles.

M. Tornare est persuadé qu'il faut apprendre à trier les déchets dès la petite enfance. Voici quelque temps, des opérations d'éveil écologique et alimentaire ont été mises en place à la Madeleine des enfants. Depuis, une extension à toutes les institutions de la petite enfance a vu le jour.

Le magistrat précise qu'il était important d'essayer de faire prendre conscience au DIP qu'il fallait apprendre aux enfants qui fréquentent nos écoles de trier les déchets.

Des opérations ont été lancées voici quelques mois. Il est temps de mettre des moyens supplémentaires à disposition avec l'aide du Conseil municipal.

L'école est un environnement qu'il s'agit de rendre plus propre, afin d'éveiller les enfants au respect de l'environnement en développant des réflexes écologiques.

Ces opérations, réalisées sous un angle ludique, doivent être menées en interaction avec les services d'autres départements.

M^{me} Irminger se propose de présenter l'opération «Caméléon».

En effet, la proposition PR-254 fait suite à trois constats:

- la motion M-270 renvoie au constat que trier les déchets dans un préau n'a pas de sens si celui-ci est jonché de détritus. Il faut commencer par améliorer l'état de propreté des lieux;
- en 2002, 980 000 francs ont été dépensés à cet effet. En 2003, et jusqu'à ce jour, 1 million de francs ont été engagés; plutôt que de continuer l'escalade des coûts, une campagne de sensibilisation auprès des utilisateurs des préaux a été mise en place;
- une campagne sur le thème général de la propreté risquait bien de ne pas toucher les adolescents; ces derniers sont peu réceptifs aux messages qui s'adressent à l'ensemble de la population, d'où l'idée du Service des écoles et institutions pour l'enfance d'intervenir sur les lieux qu'il gère en ciblant les messages sur les utilisateurs des lieux.

La campagne qui va être menée a fait l'objet d'une réflexion avec la Compagnie Caméléon.

La partie publicitaire est ambitieuse. Elle prévoit de capter l'attention des adolescents avec des spots cinématographiques et des DVD qui proposeraient des sketches renvoyant le jeune à son propre comportement.

L'agence Oxygène, possédant une bonne sensibilité sociale, est chargée de cette mission. Les DVD seraient diffusés dans les maisons de quartier et des affiches, placées dans les préaux, rappelleraient ces sketches et ces spots cinématographiques.

Les questions des commissaires sont nombreuses, multiples et variées. Elles sont de trois ordres:

- d'ordre financier;
- d'ordre structurel;
- d'ordre coopératif avec le Canton.

Questions se rapportant à l'aspect financier

La commission aimerait savoir où se trouvent consignés les frais relatifs aux DVD.

M^{me} Irminger indique que les frais concernant les DVD sont liés à la production des sketches. Cette dépense n'est, effectivement, pas listée. Elle communiquera les chiffres, dès que possible.

Un commissaire fait remarquer que, dans le budget 2003, le poste «poubelles» est déjà prévu, qu'en est-il?

M^{me} Irminger répond que, en effet, cette dépense se trouve dans les investissements, sous la rubrique «nettoyage des préaux».

M. Tornare, pour plus de précision, se propose de contrôler s'il s'agit de frais de fonctionnement ou d'investissement.

Une commissaire, concernant l'affichage, s'étonne de la somme prévue de 60 000 francs. Elle pensait qu'en matière d'affichage, vu les accords passés avec la Société générale d'affichage, les espaces réservés à la Ville de Genève étaient gratuits.

M. Tornare répond que, indifféremment des relations que l'on puisse entretenir avec la SGA, il ne faut pas oublier que beaucoup de panneaux ont été supprimés, surtout dans les parcs. Chaque département dispose d'un quota. Il va de soi que, pour une campagne de cette envergure, des panneaux supplémentaires sont indispensables.

Le conseiller administratif espère que ces actions contribueront à diminuer les lignes budgétaires réservées à la propreté et à l'entretien des écoles.

Questions se rapportant à la structure des actions (contenus et supports)

Une commissaire n'étant pas convaincue, étant donné son coût élevé, sur le fait de prévoir des spots, des DVD, etc., demande pourquoi l'on n'a pas imaginé des actions qui rendraient le jeune acteur actif dans le processus au lieu de recourir au théâtre de rue.

M^{me} Irminger est tout à fait consciente que les actions de théâtre ne peuvent pas toucher tout le monde. Par contre, le jeune qui voit le spot retrouvera, dans le préau, une affiche qui le renverra au spot initial.

M. Kunz précise que les enfants de 8 à 12 ans n'ont pas beaucoup apprécié le travail avec les comédiens et que c'est à partir de ce constat que le service a approché la Compagnie Caméléon. Après discussion, on s'est rendu compte que les demandes des jeunes s'orientaient vers des supports vidéo.

Questions concernant la coopération et la participation du Canton

La commission aimerait savoir si l'Etat a été approché pour une participation financière (DIP, Info-déchets).

M. Tornare avoue qu'il n'y a jamais eu, jusqu'à présent, de volonté de participation de la part du DIP.

M. Kunz cite différentes opérations de tri. Une entreprise est mandatée par Info-déchets et c'est le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement (DIAE) qui règle la facture.

M. Gallet, motionnaire, aimerait signaler qu'il y a de multiples acteurs. Force est de reconnaître que, à propos de la proposition PR-254 qui est soumise, ces acteurs interviennent de manière successive plutôt que partenariale.

Info-déchets, par exemple, n'est pas au courant de ce qui se fait dans les écoles. La collaboration doit être plus suivie avec le DIP et les services de l'Etat.

Séance du 28 août 2003

Audition de M^{me} Eve Siegenthaler, cheffe du Service environnement-info, et de M. Daniel Chambaz, directeur du Service cantonal de gestion des déchets

M. Chambaz trouve la proposition excellente. A Genève, la gestion des déchets s'inscrit dans le développement durable. Le désir est grand de voir la population trier spontanément ses déchets et cela par civisme.

La méthode efficace de rendre le tri naturel est d'en parler dans les écoles.

M^{me} Siegenthaler rappelle que, depuis plusieurs années, son service essaie de travailler avec les écoles. Un dossier pédagogique a été constitué. Il n'a été utilisé que par les degrés supérieurs de l'école primaire. Aujourd'hui, il existe six modules, adaptés, qui vont des petits degrés aux plus grands. Deux animateurs touchent l'ensemble des classes primaires tous les trois ans.

Un concept pour le postobligatoire est en préparation, l'outil est un DVD interactif et il sera testé prochainement. Ensuite, l'effort sera porté sur le cycle d'orientation.

M^{me} Siegenthaler se déclare pleinement satisfaite par la proposition PR-254, qui lui semble aller dans le bon sens.

Une nouvelle facette de la propreté liée à la problématique de la citoyenneté ressort de cette dernière.

Une campagne cantonale allant être lancée prochainement, il est intéressant que le message arrive par différents biais.

Une question préoccupe la commission: qu'en est-il de la coordination des campagnes, notamment au niveau primaire? Existe-t-elle déjà? Si oui, comment la renforcer?

M^{me} Siegenthaler répond que les petites déchetteries sont déjà installées et que c'est la Voirie qui s'en occupe. La coordination existe grâce à deux animateurs à la disposition du service cantonal. Les animations sont coordonnées par l'installation des déchetteries.

Le Service de l'environnement du DIP aide à coordonner l'information à l'intention des communes. Le travail se fait également avec le département des affaires culturelles de la Ville au travers d'un spectacle. Il est vrai qu'il faut veiller au rôle de coordinateur.

Un commissaire souhaite savoir quel matériel est à disposition.

M^{me} Siegenthaler précise que le premier matériel, sous forme de cahier, a été financé par le Service environnement-info; depuis, c'est le DIP qui a payé les rééditions. Il existe, à l'heure actuelle, cinq cahiers différents sur l'eau, les déchets, l'air, le bruit et la mobilité, mais tous n'ont pas été rendus obligatoires.

Une commissaire désire savoir s'il y a concertation entre tous les acteurs mentionnés afin d'améliorer, au maximum, le tri des déchets dans les écoles.

M^{me} Siegenthaler mentionne un groupe de travail regroupant les animateurs et les représentants des communes. Celui-ci se réunit quatre fois l'an.

Force est de reconnaître que la Ville de Genève est un cas particulier, mais que les contacts avec la Voirie sont fréquents. Ce groupe est très soucieux d'associer le DIP dans toutes les démarches envisagées.

La même commissaire s'interroge, par rapport au Fonds cantonal de traitement des déchets, sur l'obtention, par la Ville, de certains montants issus de ce fonds.

M. Chambaz informe que la Ville a déjà bénéficié de 300 000 francs de ce fonds pour l'installation des poubelles vertes dans les immeubles. Rien ne l'empêche de présenter une nouvelle demande, en cas de besoin. Ce fonds est doté de 3 millions de francs.

Le président demande s'il paraît logique que chaque entité (Ville et Etat) édite chacun un DVD distinct.

M^{me} Siegenthaler explique que le DVD issu de l'Etat sera un outil à l'usage des enseignants. Dans la proposition soumise au Conseil municipal, l'utilité du DVD serait plutôt un outil à utiliser hors des classes.

Encore une question d'une commissaire sur le coût d'une petite déchetterie: 1200 francs. Cette somme lui semble assez élevée.

M^{me} Siegenthaler ne partage pas cet avis. Le matériel doit être solide, le prix mentionné n'est pas exagéré, le constructeur ne prend pas un bénéfice démesuré.

En conclusion, M. Mino rappelle à la commission que, sous sa présidence, les commissaires ont pu voir ces déchetteries au cours de la visite effectuée à Copyrart.

Séance du 13 novembre 2003

Audition de M^{me} Suzanne Schoeb, responsable du secteur de l'environnement auprès du DIP

M^{me} Schoeb, qui s'occupe des sciences de la nature et des sciences humaines, propose que l'on remplace l'intitulé de la motion M-270 par: «Continuons à pratiquer le tri après l'école primaire». Elle rappelle que, depuis 1989, des brochures «Amour et Poubelle» sont distribuées aux enseignants, elles sont accompagnées d'une vidéo.

Une autre vidéo a été envoyée à toutes les écoles, 512 classes ont ainsi été touchées par les interventions du service.

Elle remarque que, dans beaucoup de familles, le tri se pratique déjà et que les enfants arrivent à l'école avec de bonnes habitudes.

Dans le texte de la motion et de la proposition, il est fait allusion aux autres utilisateurs des préaux; force est de constater que, dans ce domaine, tout reste à faire.

Elle relève un certain nombre d'éléments positifs de la proposition PR-254, notamment l'animation à l'aide de la pièce de théâtre, l'éventail d'animations. Néanmoins, elle ne peut qu'encourager à les lier à une activité scolaire assumée par les enseignants.

Un des éléments intéressants est le fait de présenter les personnes qui travaillent à la propreté des préaux.

Une commissaire a l'impression que le Conseil administratif n'a pas pris contact avec le service de M^{me} Schoeb avant de rédiger cette proposition, est-ce juste?

M^{me} Schoeb confirme que ses services n'ont pas été sollicités.

Un commissaire croit comprendre que l'accent doit être mis au niveau du cycle d'orientation, M^{me} Schoeb peut-elle nous donner des pistes concernant les élèves plus âgés?

M^{me} Schoeb précise que son travail consiste à s'occuper du primaire et qu'elle n'a pas de collègue qui fasse semblable travail pour le cycle d'orientation.

Un commissaire avoue n'avoir pas bien compris l'intérêt de cette proposition, puisqu'une brochure va déjà dans ce sens. Dès lors, est-il possible d'identifier les éléments qui apparaissent comme pouvant faire partie d'un projet permettant d'aller dans le sens de la proposition PR-254?

M^{me} Schoeb fait remarquer que les brochures sont proposées aux enseignants et que c'est à eux de décider s'ils veulent ou non les utiliser. Dans ce cas, il n'y a aucune garantie à ce que toutes les classes soient concernées.

Quant à identifier les éléments pouvant aller dans le sens de la proposition examinée, c'est difficile à dire. L'important, à ses yeux, c'est de continuer à mettre l'accent sur le tri à l'école primaire et de privilégier les messages passant par un autre biais que l'institutionnel.

La commission est intéressée par le fait de connaître s'il existe des effets positifs par rapport aux expériences qui se sont déroulées.

M^{me} Schoeb avoue ne pas pouvoir répondre. Beaucoup d'enfants pratiquent le tri des déchets sans difficulté. En classe, le tri du papier se fait systématiquement.

La pose des poubelles dans les préaux a-t-elle été faite en collaboration avec le Service de l'environnement du DIP? demande une commissaire.

M^{me} Schoeb répond par la négative, cela s'est fait avec le DIAE.

Plusieurs commissaires aimeraient savoir comment se situe la Ville de Genève par rapport à la situation du tri dans les autres communes et si un tel projet ne devrait pas concerner l'ensemble du canton plutôt qu'une seule commune.

M^{me} Schoeb indique qu'il est difficile d'avoir un lien avec la Ville de Genève où tout est plus complexe que dans les petites communes et elle relève qu'il est plus facile d'intervenir au niveau communal qu'au niveau cantonal.

Note de la rapporteuse: La rapporteuse s'en voudrait de passer sous silence la présence de très jeunes filles lors de cette audition (filles ou petites-filles de commissaires). Mais oui, ce jeudi 13 novembre 2003 était la journées des filles.

Séance du 27 novembre 2003

Discussion et vote

Dans un premier temps, une partie de la commission souhaitait déjà se prononcer lors de sa séance du 28 août.

Le président juge prématuré le vote et insiste sur le fait qu'il y a plusieurs volets dans cette proposition:

- action en classe;
- action diurne dans les préaux;
- action nocturne dans ces mêmes préaux;
- opération «Caméléon».

A partir de ces remarques, il constate que deux pistes sont à explorer:

- l'éducation des enfants dans les classes;
- les activités, après la fermeture des écoles, par l'occupation des lieux.

Il s'agit de deux actions différentes.

Finalement, l'audition du Service de l'environnement du DIP est mise aux voix; elle est acceptée par 7 oui (1 UDC, 2 L, 1 DC, 1 R, 2 S) et 4 abstentions (2 Ve, 1 AdG/SI, 1 T).

Seules 11 personnes étaient présentes le 28 août 2003.

En revanche, l'audition de M. Woeffle est refusée, à l'unanimité.

La commission regrette infiniment que le contact entre la Ville et l'Etat, au sujet d'une action commune, n'ait pas eu lieu.

Elle relève le propos de M^{me} Schoeb de modifier l'intitulé de la motion M-270 de la manière suivante: «Continuons à pratiquer le tri des déchets après l'école primaire».

Ce qui est navrant, c'est que la Ville et l'Etat doivent se substituer au travail des parents. La discipline devrait s'apprendre au sein des familles.

La commission est tout à fait d'accord d'apprendre le tri des déchets à l'école primaire, mais elle regrette que cela ne suive pas au niveau du cycle d'orientation.

Pourquoi ne pas réactualiser la brochure? Elle date tout de même de l'année 1991.

Il ne faudrait pas oublier que la propreté des préaux ne doit pas être le fait des seuls élèves. Comment toucher les utilisateurs nocturnes? Comment ne pas décourager les élèves lorsque, le matin, ils retrouvent leur préau jonché de déchets, voire plus?

Là se pose un réel problème. Combien de nos écoles voient les jeux de leurs élèves se fermer?

La commission sociale et de la jeunesse se propose de modifier la proposition PR-254 en vous demandant, Messieurs les conseillers administratifs, de prendre en compte les recommandations suivantes:

- d'établir une collaboration avec le DIP pour un véritable suivi.

Cette demande est acceptée à l'unanimité des 14 membres présents.

- de demander une participation au Fonds cantonal des déchets.

Cette demande est acceptée à l'unanimité des 14 membres présents.

- de travailler en lien avec les concierges pour récupérer tous les cartons, dans toutes les classes.

Cette demande est acceptée à l'unanimité des 14 membres présents.

En résumé, le président rappelle les propositions avancées dans les discussions:

- travail de suivi au cycle d'orientation;
- information aux parents des actions projetées;
- collaboration avec le DIP.

Enfin, un dernier vœu de la commission: cette dernière aimerait un retour d'information.

Mises aux voix, la proposition PR-254 et les recommandations de la commission sociale et de la jeunesse sont acceptées à l'unanimité des 14 membres présents.

Nous espérons, vivement, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, que vous suivrez les membres de la commission sociale et de la jeunesse dans leurs recommandations et décision. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M. Blaise Hatt-Arnold (L). Le Parti libéral acceptera cette proposition avec quelques commentaires que je vais vous livrer. Tout d'abord, M^{me} Schoeb, responsable du secteur de l'environnement auprès du Département de l'instruction publique (DIP), nous a proposé, en préambule à son audition par la commission sociale et de la jeunesse, de changer le titre de la motion M-270 – «Apprenons le tri dès l'école primaire» – et de le modifier comme ceci: «Continuons à pratiquer le tri après l'école primaire». Puis, M^{me} Schoeb nous a appris que cela se faisait déjà. Nous avons été rassurés et nous sommes contents de savoir que les services de M. Tornare encouragent déjà cela dans les écoles primaires, beaucoup mieux d'ailleurs que ne le fait le DIP, puisqu'on a aussi appris, lors de l'audition de M^{me} Schoeb, qu'il y avait plus de problèmes au niveau du cycle d'orientation. Effectivement, le travail à l'école primaire n'était pas poursuivi dans le cadre de l'école secondaire.

M^{me} Schoeb nous a remis une brochure didactique, imprimée en 1991, qui est remise aux professeurs d'école pour être distribuée. Cette brochure est intéressante et nous regrettons que, depuis 1991, elle n'ait pas été mise à jour. Nous pourrions continuer le travail en la réactualisant, car elle est sympathique et va tout à fait dans le sens de la motion.

J'aimerais encore dire que l'éducation doit d'abord venir des parents. Je pense que la discipline commence à la maison et que, pour tous les parents que nous pouvons être – personnellement, je ne le suis pas – il est important de commencer, dans le cadre de l'éducation de nos enfants, à expliquer le tri des déchets: les journaux d'un côté, le verre de l'autre. Tout cela donne une espèce de dynamique que les enfants prolongeront à l'école en influençant leurs petits camarades. Naturellement, le Parti libéral soutiendra cette proposition.

M^{me} Nicole Bobillier, rapporteuse (S). Notre collègue Blaise Hatt-Arnold va être content, car je vais faire une déclaration personnelle, une petite parenthèse qui n'engage pas mon groupe. Que l'école se lance dans une action aussi importante que l'apprentissage du tri spontané des déchets, c'est bien, mais c'est aussi aux parents d'apprendre à leurs enfants tous ces petits gestes de la vie quotidienne; l'éducation se fait aussi par l'exemple, et principalement en famille. Le bastion de l'éducation reste quand même la famille; à l'école se trouve celui de l'instruction et permettez-moi, en tant que collègue née Française, d'apprécier une petite différence qui existe dans notre bonne République. En France, on a le Ministère de l'éducation nationale, alors qu'ici, je suis très contente de constater qu'on a le Département de l'instruction publique. Merci alors à l'instruction de contribuer largement à l'éducation!

Je parle maintenant au nom du groupe socialiste. Un des buts de la proposition PR-254 était bien entendu de répondre à la motion M-270 des Verts et du socialiste M. Olivier Coste. Réponse a été donnée aux deux invites, c'est-à-dire d'étudier la mise en place de poubelles permettant le tri sélectif dans les préaux de la ville ainsi que de former les concierges et d'informer les enseignants et les enfants en conséquence. Comme je suis certaine que vous avez tous lu le présent rapport, je n'en parle pas plus longtemps. Vous avez pu apprécier tout ce qui s'est dit sur le prix jugé élevé des campagnes publicitaires – poubelles, nécessité ou non d'un DVD, d'une vidéo, d'un théâtre, etc.

La commission sociale et de la jeunesse, lors de sa discussion, a quand même retenu deux pistes à explorer: l'éducation des enfants dans les classes et les activités après la fermeture des écoles. Vous aurez pu constater que la proposition PR-254 a été modifiée par la commission et nous sommes allés chercher quelques précisions au Service des écoles et institutions pour l'enfance. A ce sujet, qu'il me soit permis de remercier M^{me} Irminger de sa grande disponibilité. Voici donc les informations parvenues entre le moment où la proposition PR-254 a été déposée, en novembre 2002, et aujourd'hui, où certains axes de la collaboration entre la Ville de Genève et l'Etat se sont précisés.

Il s'avère alors que le service Inf-eau-déchets a développé de nombreuses actions en milieu scolaire, actions soutenues et relayées par le Service des écoles et la Division de la voirie de la Ville de Genève. Ces actions sont principalement ciblées sur la gestion des déchets. Dans le domaine du tri, objectifs de la motion M-270, il convient plutôt maintenant d'insister sur le «continuons à trier» plutôt que le «apprenons à trier». Les différents partenaires de la Ville et l'Etat entendent donc poursuivre et pérenniser leurs interventions pédagogiques dans les écoles, de manière à déclencher dès le plus jeune âge les bons réflexes en matière de tri.

En revanche, tout reste à faire en ce qui concerne l'autre volet de la proposition PR-254, à savoir l'éducation et la sensibilisation des préadolescents et adolescents au respect de la propreté, de la salubrité et de la tranquillité des sites scolaires. Le crédit proposé permettra au Service des écoles et institutions pour l'enfance de mener une campagne ciblée sur les jeunes, en utilisant les médias auxquels ils sont réceptifs, et non pas avec les spots, les DVD, etc., qui, eux, ont été critiqués parfois par la commission. Sachant que le Service des écoles dépense environ 1 million de francs par année pour nettoyer et surveiller les préaux et les places de jeux dans les parcs, il est pertinent d'envisager de stopper cette escalade de moyens et de traiter le problème sous l'angle de la prévention.

Comme l'explique la proposition PR-254, l'objectif est d'amener la prise de conscience avec des scènes et des personnages qui font rire, heurtent, voire choquent. Un groupe de travail, auquel sont associés le Département de l'instruction

Proposition: campagne de propreté et de tri dans les écoles

publique, la Délégation à la jeunesse et la Voirie, est déjà en place pour définir le concept de la campagne avec la collaboration d'une agence de communication. L'un des enjeux sera de faire durer les effets de la campagne en diffusant de manière constante ces messages de prévention dans les préaux et en renouvelant chaque année ces actions dirigées sur les enfants qui terminent leur école primaire. Il convient de relever que cette stratégie vise les préaux, mais, si elle est efficace, elle produira des effets sur l'ensemble des lieux publics dégradés par les actes d'incivilité. Nous vous encourageons, comme le font les socialistes, à accepter cette proposition.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). J'aimerais relever ici que la proposition PR-254 a été votée à l'unanimité des membres de la commission sociale et de la jeunesse – ce qui n'est pas toujours le cas – que c'est une motion des Verts et que la proposition du Conseil administratif nous satisfait amplement, puisqu'elle est en accord avec les objectifs du Canton. Au sein du groupe des Verts, nous sommes sensibles au tri des déchets et nous constatons que cette proposition va dans le bon sens et qu'elle s'inscrit surtout dans une perspective de développement durable. Effectivement, le tri est un acte de civisme dont l'école primaire, en l'occurrence – puisque c'est de celle-ci que nous avons débattu – est aussi un terrain d'apprentissage.

Je relèverai que, grâce à cette motion, nous espérons que toutes les écoles seront rapidement équipées dans leur préau de ces possibilités d'effectuer le tri des déchets, car à l'heure actuelle ce n'est de loin pas encore le cas. Je relèverai encore, par rapport aux recommandations de la commission, qu'une demande de participation au Fonds cantonal des déchets y figure. J'aimerais profiter ici de dissiper un doute qu'il pourrait éventuellement y avoir entre la page 3 et la page 11 du rapport où il est dit que «la commission aura à l'esprit, tout au long de l'examen de la proposition PR-254, la participation financière de la Ville au Fonds cantonal des déchets». Il faut bien sûr comprendre que la Ville, étant une grande commune, participe donc largement à ce Fonds cantonal des déchets, qui est doté de 3 millions de francs, et que la proposition de solliciter ce fonds pour financer les objectifs de cette motion est importante.

Enfin, je relèverai qu'il y avait un dernier vœu de la commission, c'est-à-dire un retour d'information. J'en reviens aux équipements des préaux qui ne sont pas encore terminés et je pense qu'il serait raisonnable d'avoir une information dans un intervalle de six à dix-huit mois. Evidemment, vous l'aurez compris, les Verts voteront le projet d'arrêté ainsi que les recommandations qui y figurent.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais d'abord remercier M^{me} Bobillier, qui a rédigé un excellent rapport, puis la commission sociale et de

la jeunesse, qui a voté cette proposition à l'unanimité, et, enfin, M. Hatt-Arnold et M^{me} Perler-Isaaz de leurs propos élogieux. Par rapport aux remarques en commission de M^{me} Schoeb d'utiliser le verbe continuer, ou accroître, il faudra se mettre d'accord, mais je les accepte. Je crois que M^{me} Perler-Isaaz a raison: il faut généraliser, car il n'y a pas d'exceptions, l'ensemble des écoles de la Ville de Genève doit être soumis à un tri des déchets efficace et efficient.

Au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, nous essayons d'éveiller les enfants dès leur plus jeune âge aux réflexes écologiques; cela se fait de plus en plus dans les institutions de la petite enfance. Vous avez même vu, il y a un ou deux ans, une exposition à la crèche de la Madeleine à ce sujet qui a été installée ensuite dans plusieurs institutions de la petite enfance de la Ville de Genève. C'est à cet âge-là qu'il faut commencer. M^{me} Bobillier a raison de dire que les parents sont souvent très mal éduqués, bien qu'ils donnent des leçons au maire ou aux conseillers administratifs en leur disant que la ville de Genève est sale. Mais ils ne savent pas eux-mêmes respecter le sens minimal de la propreté, soit dans les allées de leur immeuble, soit dans les parcs ou dans les rues. On donne des leçons aux autres, mais on ne les donne pas à soi-même... Je ne culpabiliserai personne, parce qu'il est clair que je connais aussi beaucoup de citoyens qui, heureusement, respectent la propreté dans cette ville.

Je me réjouis aussi de la collaboration que nous avons avec le département de M. Christian Ferrazino, parce que cela va aussi dans le sens de la politique qu'il souhaite et que souhaite d'ailleurs l'unanimité du Conseil administratif – et notamment le département de M. André Hediger ainsi que d'autres services de mon département.

Je crois que, pour faire de la prévention, il faut donner une touche très ludique, ce qui n'exclut pas, comme je l'ai dit en commission, de pratiquer parfois les sanctions et la répression. Certaines attitudes d'enfants, d'adolescents, de jeunes ou d'adultes sont parfois inadmissibles et il ne faut pas se soustraire à des sanctions ou à la répression.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je voudrais relever qu'en commission sociale et de la jeunesse le sujet des poubelles nous a occupés un petit moment. En effet, cela paraissait cher, mais les commissaires ont eu le plaisir d'aller visiter l'association Copyrart, à Tivoli. Ils y ont vu des gens retrouver une aptitude au travail par la réalisation de ces poubelles. Les commissaires ont été convaincus par le sérieux du travail et par la solidité de ces poubelles; tout laisse penser que, dans les écoles, elles vont tenir, y compris dans les préaux, et ne pas se déglinguer à la première étape. C'est le premier détail que je voulais apporter.

Proposition: campagne de propreté et de tri dans les écoles

Ensuite, j'insiste sur le fait que la commission a trouvé important de demander au Conseil administratif – qui a fait une bonne proposition, tout le monde en est convaincu – de travailler davantage avec l'instruction publique. Il est vrai que les actions proposées sont complémentaires, mais on aimerait qu'elles soient en symbiose plus étroite, notamment en ce qui concerne la partie des adolescents. C'est bien d'avoir pris l'initiative de penser aux adolescents dans les préaux, mais il faut le faire avec l'instruction publique. De cela, je crois que vous en êtes convaincus également. Evidemment, le groupe de l'Alliance de gauche votera cet objet.

M. Guillaume Barazzone (DC). Ces quelques mots pour vous dire que le Parti démocrate-chrétien soutiendra évidemment les conclusions de cette proposition. Si nous trouvons très intéressant, fort sympathique et bienvenu que les enfants apprennent à trier dès leur plus jeune âge, nous estimons ici que ces enfants ne peuvent malheureusement pas encore exercer ce qu'ils ont appris. La situation en ville de Genève n'est pas satisfaisante, parce que les lieux publics, les écoles, les cours d'immeubles ne sont pas encore équipés de poubelles de tri.

C'est l'occasion de rappeler que le Parti démocrate-chrétien avait déposé une motion, votée ici par le Conseil municipal, demandant que le nombre de centres de tri soit augmenté. Mais force est de constater que, malheureusement, on est très en retard par rapport aux autres communes genevoises ou aux pays limitrophes de la Suisse, comme l'Allemagne. Le groupe démocrate-chrétien espère vivement qu'un effort sera fait dans ce sens-là par M. Tornare – sa volonté a déjà été démontrée – et par M. Christian Ferrazino et ses services.

Deuxième débat

Le président. La parole n'étant plus demandée, je vais d'abord faire voter les trois recommandations qui figurent à la page 11 du rapport de la commission.

Mise aux voix, la première recommandation est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la deuxième recommandation est acceptée à l'unanimité.

Mise aux voix, la troisième recommandation est acceptée à l'unanimité.

Les recommandations sont ainsi conçues:

RECOMMANDATIONS

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif:

- d'établir une collaboration avec le DIP pour un véritable suivi;
- de demander une participation au Fonds cantonal des déchets;
- de travailler en lien avec les concierges pour récupérer tous les cartons, dans toutes les classes.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 495 650 francs destiné à:

- répondre aux objectifs de la motion M-270 de MM. Alain Marquet, Pierre Losio, Damien Sidler, Alain Gallet, Marc Dalphin, Georges Breguet, Jean-Pascal Perler, Roberto Broggin, Olivier Coste et M^{me} Christina Matthey: «Apprenons le tri dès l'école primaire»;
- financer une campagne d'actions, d'éducation et de sensibilisation dans les écoles sur la propreté des sites scolaires et des places de jeux.

Art. 2. – La charge supplémentaire prévue par l'article premier sera couverte par des économies équivalentes sur d'autres rubriques de charges ou par de nouveaux produits du budget 2003 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge sera portée dans les comptes budgétaires 2003 de la Ville de Genève, sous le compte 500300.31850.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Michel Ducret, Sacha Ding, M^{mes} Micheline Gioiosa, Renate Cornu, Barbara Cramer et Linda de Coulon, renvoyée en commission le 7 octobre 2002, intitulée: «Un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins essentiels plutôt que des plans de site au bonheur des historiens» (M-290 A)¹.

Rapporteur: M. Gérard Deshusses.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 4 et 25 mars, les 1^{er} et 15 avril, ainsi que le 20 mai 2003, sous la présidence de M. Michel Ducret, pour étudier cette motion. Que M. Christophe Reuland qui a assuré la prise de notes de ces séances soit remercié de son remarquable travail.

1. Rappel de la motion

Considérant:

- les très récentes données statistiques établissant un accroissement prévisible de la population du canton de l'ordre de 60 000 personnes d'ici à 2024;
- qu'il est convenu aujourd'hui de déclasser 100 hectares de terres agricoles en vue d'y réaliser 6500 logements, tandis que la Ville s'est engagée à ce qu'il soit réalisé sur son territoire une moyenne de 150 logements par an au cours des dix prochaines années, soit à peine 1500 logements;
- que, pourtant, l'accroissement de la population est de nature à déterminer une augmentation du besoin de logements bien supérieure à ce qui est prévu et peut être estimé à 20 000 ou 30 000 personnes;
- que, sauf à mettre en œuvre une politique d'anticipation des besoins, la pénurie de logements existante ne va que s'accroître dans une proportion jamais connue à Genève;
- que, notamment dans le cadre du développement coordonné des transports, il paraît indispensable d'offrir un nombre significatif de nouveaux logements à proximité des principaux lieux d'activités, soit en ville de Genève et dans les zones urbaines;
- que les habitants des zones urbaines autant que les habitants des communes genevoises entendent défendre la zone agricole qui constitue aussi pour eux une zone de détente;

¹ «Mémoire 160^e année»: Développée, 1792.

- que la réalisation de plans de site aussi bien que la protection d’objets qui ne sont pas d’un intérêt historique ou patrimonial majeur doivent céder le pas aux impératifs d’un développement urbain de qualité voulu dans l’intérêt de l’ensemble des habitants,

vu les articles 29, 30, alinéa 1, lettre p), et 30, alinéa 4, de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à faire un rapport sur le développement souhaitable de la ville de Genève propre à accueillir ses nouveaux habitants;
- à analyser et à confronter cette image du développement urbain au regard des objectifs de notre municipalité en matière, notamment, de qualité de vie, de gestion des transports et communications, de sécurité et de santé publiques, aussi bien que les coûts à la charge de la collectivité et les recettes nécessaires, et à proposer un projet d’arrêté soumis à référendum portant un ou plusieurs scénarios équilibrés;
- à présenter parallèlement un projet de résolution au Conseil d’Etat stipulant les modifications désirées des lois cantonales en vue de réaliser ce développement aussi bien que l’adaptation en conséquence des «plans» de développement pertinents.

2. Travaux de la commission

Séance du 4 mars 2003

Audition de deux des motionnaires, soit MM. Jean-Marc Froidevaux et Michel Ducret

M. Jean-Marc Froidevaux explique tout d’abord que cette motion fait suite au document intitulé *Perspectives pour le développement de la population genevoise*, qui indiquait qu’en 2024 la population genevoise serait plus nombreuse d’environ 60 000 personnes. Cette prévision revient à dire qu’il faudra accueillir dans les murs de la cité quelque 40 000 à 80 000 personnes dans le cours des 20 prochaines années. Pour les milieux politiques, il convient donc de déterminer ce que cette augmentation de population signifie en termes d’infrastructures et de besoins.

La Ville a tenu, au mois de mars 2002, des états généraux de l’architecture, qui n’ont guère motivé les conseillers municipaux, selon M. Jean-Marc Froidevaux. Les intervenants, notamment M^{me} Lamunière, professeure à l’Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), étaient unanimes pour dire qu’il est indispensable d’anticiper la gestion de l’accueil des futur-e-s citoyen-ne-s. Sur ce point, ajoute M. Froidevaux, il est piquant de constater que plusieurs villes, nées

du fait du prince, offrent des exemples instructifs: Carouge, Le Havre, Glücksburg, Saint-Pétersbourg, et bien d'autres. Si celui du Havre est à éviter à cause de son urbanisme triste, ses espaces communs presque inexistantes, il n'en va pas de même de celui de Carouge, qui est intéressant. Cette ville, en effet, n'a pas connu d'extension significative et constitue le fantasme d'habitation à Genève.

Or quelle est la définition des «besoins essentiels de la population»? Selon la norme HLM, ils sont définis en fonction du nombre d'habitants, plus une pièce. Selon la norme de la Ville de Genève, le critère est le nombre d'habitants, plus deux pièces. Est-ce ainsi que s'évaluent nos besoins? s'interroge M. Jean-Marc Froidevaux. Et de répondre que non, assurément non. Les besoins essentiels de la population, ce sont, selon ce motionnaire:

- une zone de jour et une zone de nuit (et de renvoyer la commission au travail de Le Corbusier à ce sujet);
- une zone de silence et une zone de bruit;
- un lieu d'accueil;
- un lieu de protection.

Il s'agit de définir ces besoins essentiels non pas en termes de nombre de pièces par habitant, mais en termes de fonctionnalité.

Dans la pratique, poursuit M. Jean-Marc Froidevaux, ne pas répondre à ces besoins essentiels tels qu'ils sont formulés conduit forcément la zone d'habitat déterminée à s'étendre sur l'espace public qui est sollicité à son tour pour pallier les insuffisances et les défaillances des logements proposés. Ainsi, et pour l'exemple, chacun admet désormais que des espaces de jeux pour les enfants sont nécessaires. Or il faut bien reconnaître que, si ces installations ne sont pas réalisées dans le cadre de la construction des immeubles résidentiels, il appartiendra alors à l'autorité publique compétente – soit le plus souvent la commune – de mettre à disposition cette infrastructure sur un espace public proche. C'est ainsi également que sont nées, pour répondre à d'autres besoins essentiels, les maisons de quartier et autres infrastructures collectives.

Ce que disent donc les motionnaires au travers de leur texte, c'est qu'il va falloir construire pour répondre à ces besoins et que, si d'aventure aucune décision n'était prise dans ce sens, eh bien, l'incurie politique ferait courir à la population de la Ville le risque très réel d'une extension massive des nuisances en termes de mobilité, de transport et de bruit notamment. La question est d'actualité, elle est même fondamentale en regard de la législature 2003-2007. L'objectif concret de la motion M-290 est de tenter une réconciliation entre l'urbanisme et les habitant-e-s de notre cité qui se montrent – il faut bien le dire – souvent réfractaires à la modification d'un paysage auquel elles-ils sont accoutumé-e-s, et si laid soit-il.

Il faut construire pour accueillir ces 60 000 personnes supplémentaires prévues, dont il convient par ailleurs de signaler qu'une grande partie est constituée par la jeunesse genevoise qui, si elle ne trouve pas à se loger à Genève, ira habiter hors du canton, voire du pays. Cette hémorragie possible serait d'autant plus regrettable et dommageable pour la République que cette dernière aura fourni un gros effort pour la formation de ces jeunes et que le bénéfice de cet investissement majeur tombera dans l'escarcelle d'autres villes qui auront la chance et la possibilité matérielle de les accueillir.

Il faut donc construire, parce que Genève n'a pas les moyens de voir sa jeunesse désert ses murs et qu'elle n'a pas exprimé une vocation particulière à se muer progressivement en un grand établissement médico-social.

Il faut donc construire, mais il faut aussi dire pourquoi la municipalité choisit de construire, et c'est l'objet de la motion, qui vise dans un premier temps à définir les besoins essentiels de la population.

Enfin, pour reprendre l'exemple de Carouge, il est plutôt curieux de constater que les lois et les mesures actuelles en interdiraient sans aucun doute la réalisation, alors même que la cité sarde représente aujourd'hui le rêve d'habitat d'une majorité de la population genevoise. Il serait donc judicieux de réfléchir à ces différents règlements, à ces diverses contraintes et obligations, car, si c'est un nouveau Carouge qu'il faudra bientôt bâtir, le travail promet d'être immense (*in cauda venenum*).

Discussion de la commission en présence des motionnaires

Pour un premier commissaire socialiste, d'ailleurs acquis aux propos des motionnaires, s'il faudra tantôt accueillir 60 000 ou 80 000 habitants supplémentaires, il convient au préalable de décider si la Ville doit poursuivre son extension au détriment des actuelles zones villas, ou si ces dernières, protégées, sont appelées en outre à s'étendre progressivement sur la zone agricole. Il faut prendre conscience que l'aménagement et le développement de la ville sont liés à celui du bassin lémanique. Ce développement et cet aménagement du territoire ne sont pas uniquement l'affaire de la Ville, mais bien aussi celle des communes voisines (y compris les communes françaises périphériques).

En effet, il n'est plus possible de n'avoir qu'un point de vue communal, fût-ce celui de la Ville de Genève, voire cantonal, toujours obligatoirement limité et partiel. Il est en outre indispensable d'étudier le type de développement économique, car l'exemple de Carouge est tout autant significatif dans ce domaine. En effet, dans le modèle carougeois, les gens habitaient des bâtisses abritant des artisans au rez-de-chaussée; ces travailleurs habitaient sur leur lieu de travail, et plus généralement chacun résidait à proximité de son lieu professionnel, ce qui n'est plus le

cas aujourd'hui. Il est bien sûr toujours possible de dissocier habitat et lieu de travail tout en renforçant d'une manière ou d'une autre la vie des quartiers, mais ces choix sont parfois antinomiques. Il vaut donc la peine d'organiser régulièrement des états généraux de l'architecture, mais il ne faut pas se cantonner à une réflexion sur les besoins essentiels de l'habitat, il faut repenser le mode de vie en lien avec le développement économique souhaité et les moyens de transports retenus.

M. Jean-Marc Froidevaux précise encore qu'aujourd'hui la plupart des appartements sont prioritairement conçus pour le temps du repos et non pour une activité de type professionnel et que nombre d'entre eux ne sont guère faits pour y vivre vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les enfants, par exemple, n'ont le plus souvent pas la place nécessaire pour jouer dans leur chambre et s'emparent des espaces communs où ils retrouvent les parents, eux-mêmes occupés à d'autres activités, ce qui oblige les uns et/ou les autres à rechercher alors un autre espace à l'extérieur. Il semble même au motionnaire qu'en fait les plans de site s'opposent, en règle générale, clairement aux besoins essentiels de la population.

M. Michel Ducret, motionnaire, estime quant à lui que c'est la villa qui constitue le rêve d'habitation des Genevois comme des frontaliers. Or, ajoute-t-il, le développement de ce type d'habitat en banlieue et dans la campagne avoisinante – suisse ou française – implique un accroissement considérable du volume des transports sur lequel il est difficile d'avoir prise.

Il rappelle par ailleurs que la densité en matière de population est une notion à manier avec précaution, puisque les tours de Carouge, par exemple, présentent un même taux d'habitants que le Vieux-Carouge.

M. Michel Ducret déclare encore qu'il a signé cette motion parce que c'était l'occasion pour lui de dénoncer les obligations faites aux architectes de travailler avec des plans prémâchés, qui, pour des raisons économiques et légales, ne laissent plus de place à la création. Selon le motionnaire, si la situation genevoise est telle que nous la connaissons, ce n'est pas le produit du hasard, mais bien celui d'une volonté politique qui tient à éviter tout urbanisme sauvage – à l'image de celui des années 1970 – dont on ne peut que regretter les sinistres résultats. Or cette volonté politique induit aussi des effets négatifs dont, notamment, un blocage certain en matière de créativité.

A un commissaire qui demande que la notion de «besoins essentiels de la population» soit mieux définie, M. Jean-Marc Froidevaux explique qu'il s'agit de réfléchir en termes de fonctionnalité et de déterminer pour chaque appartement une zone de travail, une zone de repos, une zone de bruit, une autre de silence, etc., en considérant que plusieurs fonctions peuvent être cumulées dans la même pièce, à condition que celle-ci soit pensée dans cette optique. Or, à l'heure

actuelle, puisque les besoins sont calculés en nombre de pièces en fonction du nombre de personnes à abriter, toute infrastructure défaillante dans le logement lui-même est reportée dans des aménagements collectifs accessoires installés sur le domaine public, ce qui, globalement, ne permet aucune économie.

Interpellé au sujet du succès que rencontrent en termes d'utilisation de nombreuses friches urbaines industrielles telles qu'Artamis ou l'usine Kugler, M. Jean-Marc Froidevaux réplique que l'objet de la motion n'est pas de porter un jugement de valeur sur la place de ces zones dans la logique qu'il a décrite. La motion a trait à la normalité, et Artamis ou l'usine Kugler ne concernent que des besoins marginaux, même s'ils sont nécessaires. La motion M-290 n'a pas vocation d'intervenir sur de telles expériences, mais sur le logement qui, lui, au contraire, est un besoin essentiel, fondamental. Et c'est sur le logement que les politiques ont la possibilité d'agir.

De son côté, un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) s'étonne premièrement de voir que pareille motion soit formulée et défendue par une voix libérale, au vu de ce qui s'est déroulé au Grand Conseil, où ce sont justement les libéraux qui ont porté un coup fatal aux plans d'utilisation du sol (PUS). Deuxièmement, cet élu relève que les promoteurs immobiliers réalisent pour l'heure essentiellement des logements en propriété par étage (PPE) et il se demande, dans le prolongement de sa pensée, quel serait le discours des différents motionnaires si d'aventure la Ville réalisait des immeubles HLM – avec une part, pour le moins, de fonds propres – dans les périmètres mêmes où lesdits promoteurs privés y renoncent. (*Nul lait noir, nul blanc corbeau.*)

M. Jean-Marc Froidevaux rétorque que cette motion a justement pour objectif de relancer le concept des PUS sur le plan municipal et que, en matière de logements sociaux, la Ville en réalise sans limite dans le temps, selon des barèmes accessibles aux plus petits revenus et qu'elle offre donc des appartements à des conditions plus favorables que celles assurées dans le cadre des normes HLM, et sans l'aide de plans localisés de quartier (PLQ) qui aboutissent presque toujours à la construction d'immeubles en PPE. La motion M-290 ne résulte pas de la volonté de piéger qui que ce soit. Elle procède au contraire d'un désir de comprendre un problème et de le résoudre si possible. Faire un procès d'intention aux libéraux sur ce point n'est donc pas une bonne idée.

Cette problématique, telle qu'elle est formulée par M. Froidevaux, séduit un commissaire socialiste qui relève alors qu'il ne faut pas simplement se limiter au territoire de la Ville, mais qu'il faut aussi considérer les autres communes avoisinantes, dans l'optique même d'une future communauté urbaine véritablement articulée. Il faut, de plus, partager cette réflexion avec l'ensemble de la population, de façon que le mode de vie et les aspirations de chacun et chacune se modifient et intègrent si possible les difficultés signalées, notamment en termes

d'habitat et de transports. Que les villas soient maintenant le rêve de bon nombre de personnes ne signifie pas qu'elles le seront encore demain. Tout peut changer, tout changera encore souvent. Ce genre de préférence a une assise historique et est sujette à évolution. (*Ce qu'art ne peut, hasard achève.*) Aujourd'hui, une réalisation à l'image de celle du Lignon relèverait sans doute de l'impossible... et pourtant! Aussi, il convient de s'interroger sur les moyens à mettre en œuvre pour réaliser le fait du prince actuel, c'est-à-dire entrer en utopie et réfléchir à de nouvelles manières de penser l'urbanisme, à de nouveaux outils pour les politiques. L'objectif souhaitable est de parvenir à concevoir de grands ensembles architecturaux de qualité qui s'inscrivent dans une aire plus large que celle de nos PLQ qui offrent chaque fois un espace si réduit qu'ils contraignent les bâtisseurs à ne réaliser que des appartements en PPE.

A une commissaire qui ne comprend pas bien le sens de l'expression «des plans de site au bonheur des historiens», M. Froidevaux relit le texte de la motion et insiste sur le fait que, selon lui, aujourd'hui, les plans de site ne sont pas des éléments d'une quelconque protection architecturale, mais bien les instruments d'une défense articulée et globale visant à conserver son historicité à la ville de Genève. Il y a certes une nécessité de conserver une mémoire urbaine, mais il faut dans le même temps intégrer les besoins actuels de la population résidente, et non conserver pour conserver.

Un commissaire socialiste estime qu'il faut, dans cette réflexion, garder une part d'utopie; ce dont il est question à cette étape de conceptualisation, c'est de modifier les outils d'analyse, d'en trouver de nouveaux, pour se donner les moyens de penser l'urbanisme d'une manière inédite et qui réponde à une redéfinition des besoins essentiels de la population. Il faut proposer quelque chose de nouveau, qui tienne compte de la nécessité de réaliser des logements mixtes.

M. Michel Ducret, motionnaire, suggère alors d'inciter le Conseil administratif à lancer l'étude d'un projet qui sorte des habitudes et qui permette ensuite au Conseil municipal, et à la commission de l'aménagement et de l'environnement dans la foulée, de prolonger leur réflexion.

Sur ce point, un commissaire écologiste note que le plan directeur 2015 présente de nouvelles méthodes de planification et qu'il existe quelques spécialistes de la question à Genève qu'il conviendrait d'interroger. La première est M^{me} Anita Frei (urbaniste) et la seconde M. Armand Brulhart.

M. Froidevaux, motionnaire, se montre quant à lui favorable à l'idée d'états généraux de l'urbanisme en lien avec la nouvelle législature et propose d'en définir préalablement le contenu. Dans cette optique, et en tant que commissaire, il propose l'audition de M^{me} Inès Lamunière.

Un commissaire radical, pour sa part, indique que la vocation d'une commission parlementaire n'est pas de former des urbanistes et qu'il ne s'agit pas d'établir un programme d'étude. La première audition à faire passer, selon ce même élu, est celle du Service d'urbanisme, car c'est là que cette vaste problématique est traitée. Ensuite, il conviendra d'auditionner les autorités cantonales et, enfin, les grands spécialistes.

Un commissaire démocrate-chrétien s'avoue alors pleinement rassuré; il craignait en effet, vu la tournure des débats, que la commission ne se perde dans de grandes constructions théoriques qui ne cachent souvent qu'une vaste béance.

Décision et votes de la commission

La question se pose dans un premier temps au niveau de la méthode. Certains commissaires souhaitent en effet commencer les auditions par les services municipaux et cantonaux, soit selon l'ordre habituel, alors que d'autres préféreraient entamer l'étude proprement dite par une analyse globale, afin de dégager des horizons nouveaux, et non pas se laisser dire, comme c'est trop souvent le cas, qu'il n'est pas possible de changer quoi que ce soit.

Un commissaire AdG/SI, quant à lui, aimerait avant toute chose savoir quelles sont les parcelles encore constructibles en ville de Genève et il désire, en conséquence, l'audition de M^{me} Wiedmer-Dozio, au grand dam d'un élu libéral qui explique que la question posée par la motion ne se limite pas aux frontières de la commune. C'est toute la zone de développement qui est concernée, et, souligne-t-il, il faut impérativement entrer dans une logique nouvelle. Il faut réfléchir aux outils nécessaires à ce changement copernicien avec l'aide des théoriciennes-s. Il se trouve aujourd'hui que ceux-celles-ci ont envie de parler aux responsables politiques, de souligner les erreurs qui ont été commises par leurs prédécesseur-e-s. L'audition des différents services devrait suivre, dans un nouveau cadre théorique. Au final, selon ce commissaire, la commission se trouvera devant un simple choix: soit le classement de la motion, soit l'organisation d'états généraux de l'urbanisme. Dans l'immédiat, la personne la plus à même de renseigner la commission est un-e professeur-e de l'EPFL.

Premier vote

Mis aux voix, le choix méthodologique consistant à commencer par l'audition de spécialistes, puis de poursuivre par celle des différents services est accepté par 11 oui (3 L, 2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 1 R, 1 AdG/TP, 1 DC) contre 1 non (R) et 1 abstention (DC).

Deuxième vote

L'audition de M^{me} Inès Lamunière est acceptée à l'unanimité (3 L, 2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 2 R, 1 AdG/TP, 2 DC).

Troisième vote

L'audition de M^{me} Anita Frei est acceptée à l'unanimité (3 L, 2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 2 R, 1 AdG/TP, 2 DC).

Quatrième vote

L'audition du Service d'urbanisme de la Ville de Genève est acceptée à l'unanimité (3 L, 2 S, 2 Ve, 1 AdG/SI, 2 R, 1 AdG/TP, 2 DC).

Séance du 25 mars 2003

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif et maire de Genève, de M. Philippe Beuchat, conseiller auprès du Service de la conservation du patrimoine architectural, et de M. Alfredo Scilacci, adjoint de direction au Service d'urbanisme

Préambule

Le président de la commission tient tout d'abord à expliquer que, contrairement au vote exprimé par la commission, il a accepté d'auditionner M. Ferrazino et ses services en premier, contrairement à la volonté exprimée par la commission, parce que le magistrat souhaitait être entendu et qu'il ne lui était pas possible d'être invité immédiatement après les spécialistes désignés.

Le président a donc accédé à la demande de M. Ferrazino, tout en lui signifiant, assure-t-il, qu'il aurait peut-être à réintervenir dans le cadre de la commission à la suite de futures auditions. Cela dit, a ajouté le président, il est de toute manière préférable d'engager la discussion après avoir pris connaissance, d'une manière générale, de la politique de la Ville en matière d'urbanisme.

Note du rapporteur: Ce propos est au demeurant extrêmement regrettable, dans la mesure où il affiche un total mépris à l'égard d'une majorité de la commission qui, le 4 mars 2003, par un vote très clair, avait opté pour une tout autre démarche et qui avait par ailleurs dûment motivé ce choix. (A parti pris point de conseil.)

Audition des personnes précitées

M. Ferrazino tient tout d'abord à dénoncer l'aspect parfois polémique de la motion M-290. Il rappelle ensuite que les plans de site permettent déjà de considérer un bâtiment dans son environnement selon une approche globale et en tenant compte des impératifs imposés par le souci d'un développement urbain de qualité. Le magistrat illustre son propos par l'exemple le plus récent examiné par la commission de l'aménagement et de l'environnement, soit au chemin de la Chevillarde, où deux villas présentaient une valeur architecturale telle qu'il avait choisi de donner un premier préavis négatif au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), avant de reconsidérer sa position – sur la base des éléments fournis par les responsables de la Conservation du patrimoine municipal ainsi que par l'Etat – et de reconnaître que, dans ce cas particulier, l'intérêt patrimonial devait céder le pas à la nécessité de construire des logements sur ces parcelles, pour autant que ces appartements répondent, en termes de loyer, aux besoins prépondérants de la population. Le maire souligne par ailleurs que, dans l'exemple précité, c'est le Conseil municipal qui a rejeté cette solution.

Concernant les invites proprement dites de la motion M-290, M. Ferrazino signale que la première est déjà satisfaite, qui demande la rédaction d'un rapport sur le développement souhaitable de la ville de Genève en regard des nouveaux habitants à accueillir. En effet, ce rapport est inscrit dans le plan directeur cantonal (PDC) de l'aménagement du territoire qui vient d'être adopté par le Conseil fédéral après avoir été accepté par le Canton de Genève. Il fait suite à celui de 1989, ce qui amène le magistrat à souligner qu'un plan directeur cantonal a une durée de vie d'une dizaine d'années. Il convient donc de ne pas le remettre en cause le lendemain même de son adoption.

Par ailleurs, M. Ferrazino se plaît à dire que la Ville de Genève a pris l'engagement de construire 150 logements par année. Certains diront que c'est peu, ajoute-t-il, mais il convient surtout de comprendre qu'un aménagement se programme et que le développement de la cité ne peut se faire au coup par coup. Dans le cadre des discussions avec les autorités cantonales au sujet des efforts auxquels chacune des collectivités publiques doit s'astreindre en lien avec ce dossier, il a été tenu compte chaque fois pour la Ville des densifications acceptées antérieurement comme des conséquences d'une urbanisation excessive. C'est sur la base de ces paramètres qu'un effort – à concurrence de 10% de l'effort total – a été défini pour la commune de Genève et que le principe en a été adopté tant par le Conseil d'Etat que le Conseil fédéral.

De plus, M. Ferrazino précise que cette construction de 150 logements par année, en conformité des engagements pris au niveau du plan directeur cantonal, ne concerne pas que les collectivités publiques, mais également tous les promoteurs privés. Il va néanmoins de soi que la Ville apportera régulièrement une contribution

à cet effort, sous peu notamment par l'acquisition de la parcelle du Foyer de Sécheron où une centaine de logements devraient voir le jour. Il existe bien entendu d'autres parcelles constructibles, à Montbrillant, le long du boulevard Saint-Georges, pour ne citer que les exemples les plus évidents. Quant au plan localisé de quartier de Saint-Jean, il a été débloqué, et une centaine de logements pourront être construits d'ici à un ou deux mois, dès que les propriétaires auront réglé les derniers problèmes fonciers.

M. Beuchat, pour sa part, présente le nouvel outil qu'est le plan de site en matière d'aménagement. Il rappelle que la première loi sur la protection des monuments date de 1920 (loi sur la protection des monuments et des sites). Elle donnait, par le biais du classement, des moyens très forts au Conseil d'Etat, qui pouvait alors diriger lui-même des travaux sur un monument. C'était un élément de contrainte très forte pour les propriétaires des bâtiments qui avaient reçu le statut de monument historique.

Cette loi existe encore, précise M. Beuchat, mais elle a été modifiée de manière importante en 1976, suite à une insatisfaction croissante de la population au sujet de la protection du patrimoine, de nombreux bâtiments emblématiques ayant été détruits parce que la loi n'était pas forcément appliquée ou l'était selon le bon vouloir du conseiller d'Etat qui gérait les travaux publics.

Une seconde loi est apparue en 1929 pour permettre des échanges entre les collectivités publiques et le secteur privé en matière de droits à bâtir, notamment. Cette loi constitue aujourd'hui encore le fondement légal des plans localisés de quartier, qui ont largement inspiré le législateur dans ses travaux de 1976. A cette époque, l'idée était que le classement n'était plus une mesure opérationnelle et qu'elle ne se justifiait que pour les grands monuments reconnus. Il manquait donc certains outils, raison pour laquelle l'inscription à l'inventaire a été prévue. Il s'agit en fait de l'établissement d'une liste de bâtiments dont la valeur patrimoniale est suffisamment importante pour qu'il y soit porté attention. Cette opération précède évidemment un éventuel classement.

Cependant, les milieux intéressés ne se sont pas contentés de cette procédure en deux temps, dans la mesure où ils désiraient un véritable outil qui permette de définir non seulement ce qu'il fallait protéger, mais en plus comment le protéger et dans quel périmètre. Le modèle du plan d'aménagement a alors été repris et introduit dans la loi. Les débats parlementaires de l'époque témoignent d'un large consensus politique. D'un côté, ceux qui s'inquiétaient de la trop forte emprise du classement sur le droit de propriété considéraient qu'il y avait là un allègement, puisqu'une mesure de protection dans le cadre d'un plan de site n'introduisait plus forcément ce contrôle absolu du Conseil d'Etat ni le droit de préemption – ce qui est le cas quand un bâtiment est classé. D'un autre côté, les tenants d'une intervention plus forte des autorités étaient eux aussi satisfaits, puisqu'il était alors possible de définir des paramètres de protection plus précis.

Cette loi, une fois entrée en vigueur, a entraîné la création du Service des monuments et des sites et la mise en place des premiers plans de site. Il faut néanmoins relever que cet outil n'a pas été beaucoup utilisé, pour différentes raisons, notamment du fait de l'enchevêtrement de lois diverses, ad hoc ou non, en Vieille-Ville prioritairement et le long des rives du lac, du Rhône ou de l'Arve, sans compter la ceinture fazyste.

Reste qu'il existe plusieurs plans de site s'inscrivant dans le territoire de la Ville, soit, entre autres, celui du rond-point de Plainpalais et celui de la rade. Il s'agit d'un instrument techniquement intéressant et reconnu comme tel par la jurisprudence. En effet, suite à un conflit d'intérêt dans le secteur du plateau de Frontenex, un PLQ a été contesté jusqu'au Tribunal fédéral. L'affaire s'est soldée par une jurisprudence qui recommandait aux autorités genevoises d'adopter des PLQ, qui valaient pour partie un plan de site. Il est donc désormais possible de réaliser de grands PLQ qui permettent de construire dans un secteur et, en même temps, de déterminer un sous-périmètre – si un ou deux éléments relèvent de la protection du patrimoine – et lui donner une valeur de plan de site, avec un sous-règlement annexe.

En conclusion, il convient de dire que ces plans de site sont trop peu utilisés, alors même qu'ils permettent, dans certains cas, de régler des problèmes d'aménagement. Il est vrai qu'ils sont souvent craints, parce que l'on croit généralement qu'ils sont conçus pour figer une situation en l'état, alors qu'ils servent à définir des paramètres de protection du patrimoine, en opposition à une mesure de classement, qui ne définissent quant à elle rien du tout, reste une mesure symbolique, forte, politique, mais techniquement non opératoire.

M. Scilacci, quant à lui, aborde le thème de l'urbanisation. Il présente une première carte qui traite de la densification différenciée de la couronne suburbaine.

Il convient de distinguer:

- a) les zones où il est possible d'agir, soit:
 - sur la rive droite, des secteurs évidents, tels que celui des villas «Bourgogne», mais aussi une partie de la Cité Vieusseux et le long de la rue Liotard;
 - sur la rive gauche, les périmètres de Beau-Séjour et de la Roseraie (devenus officiellement plans de site depuis le 5 mars 2003), ainsi que ceux de Belmont et de Miremont;
- b) les zones où une densification est possible, mais par le biais d'une urbanisation intermédiaire (1,2), soit, par exemple, le secteur des Falaises;
- c) les zones qui nécessitent une urbanisation de type usuel de la zone de développement (ZD). C'est là que se trouve vraisemblablement le plus grand potentiel. Elle comprend effectivement encore 57 hectares non urbanisés –

15 sur la rive gauche seulement – sur les 320 arrêtés dans la loi de 1957. Il est probable que l'urbanisation de cette zone de développement restante s'effectue selon les règles du PDC, mais à une date qu'il n'est pas possible de prévoir. De plus, il est difficile aujourd'hui de déterminer quel est le potentiel de ces périmètres disponibles, car, en certains lieux – telle la Petite-Boissière – des plans de site doivent encore être réalisés.

Sur une seconde carte, M. Scilacci indique les différents périmètres qu'il est prévu d'urbaniser ou dont l'urbanisation est déjà en cours. L'ensemble de ces opérations correspond à la construction de quelque 1200 logements d'ici à quatre ou cinq ans, soit 2007 ou 2008. Il s'agit notamment, sur la rive droite, des projets suivants: Saint-Jean (100), les Ouches (120), Grottes (30), Voie-Creuse (130), parcelle du Foyer de Sécheron (100) et, sur la rive gauche, des suivants: Bout-du-Monde (16), Falaises (80), Florence (280), gare des Eaux-Vives (150/200).

Enfin, M. Scilacci signale une série de PLQ adoptés et actuellement bloqués, parce que la situation foncière ne permet pas encore l'urbanisation décidée. Ainsi en est-il, sur la rive droite, pour environ 100 logements sur la campagne Masset, de 120 logements à la route de Meyrin, de 50 autres dans le cadre de l'ancien PLQ de la rue de la Poterie, de quelque 270 logements à la rue Chandieu, de 120 logements dans le quartier des Genêts; sur la rive gauche, il s'agit de 50 logements sur le plateau de Frontenex, de 50 autres à la rue Agasse, de 70 logements à la rue de la Roseraie et, enfin, de 90 logements à l'avenue Louis-Aubert, soit au total plus de 900 appartements dont la construction est en souffrance.

Discussion en présence des personnes auditionnées

Un commissaire libéral regrette tout d'abord qu'il n'ait pas été procédé aux auditions dans l'ordre prévu par la commission. Il se trouve de ce fait dans la situation de devoir préciser que la motion M-290 n'a pas pour but de critiquer le travail des différents services concernés. Il reconnaît bien volontiers que le potentiel dont les intervenants ont parlé – correspondant à quelque 1500 appartements – est sans aucun doute le maximum que peut réaliser la Ville de Genève dans un délai de dix ans, à raison de 150 appartements par an, selon l'engagement pris par la municipalité.

Mais l'objet de la motion consiste à observer que les besoins de la population ne se situent pas seulement à ce niveau très pragmatique. Effectivement, cette demande de logements sera satisfaite d'une manière ou d'une autre, que ce soit en France voisine, dans le canton de Vaud ou sur le territoire du canton de Genève. La question sous-jacente, mais bien réelle, est celle qui porte sur les nuisances en tout genre. Or, la politique suivie depuis quatre ans par le DAEL comme le Conseil administratif consiste à valoriser la mobilité dite «douce» et à développer à tout prix un habitat de qualité en ville de Genève. Il est donc nécessaire de

s'interroger sur la cause qui limite la construction en ville à 150 logements par année et de se demander à quel prix et dans quelles conditions il serait possible de faire plus.

M. Ferrazino rétorque que c'est bien là sa préoccupation majeure et qu'il lui faut appliquer prioritairement les principes du nouveau PDC, à savoir qu'avant d'urbaniser une zone il convient de développer les transports publics. Par ailleurs, dans la mesure même où il n'est pas possible de construire de grandes tours au centre-ville, il faut réaliser des bâtiments d'envergure en périphérie. L'exemple du PLQ des Falaises, pourtant raisonnable, mais pourtant refusé à la suite de différents recours, montre bien qu'à être un tant soit peu ambitieux, les autorités cantonales comme municipales courent le risque d'aller d'échec en échec. C'est pourquoi, selon le maire de la Ville de Genève, le DAEL veille désormais à lancer non seulement des projets cohérents et conformes aux normes, mais aussi à établir une concertation entre toutes les parties concernées, pour trouver un consensus jugé indispensable. Il vaut mieux réaliser 100 logements acceptés de tous que de se voir refuser la construction de 200 unités après une lutte de longue haleine. L'ambition de la Ville est à la mesure de ce qu'il est raisonnablement possible de proposer.

M. Ferrazino ajoute encore qu'il y a un certain nombre de parcelles en zone de développement qui, indépendamment de la qualité des projets envisagés, feront de toute façon l'objet de recours. C'est pourquoi il a été décidé suspendre ces dossiers en l'état. Ces parcelles représentent effectivement un potentiel constructible que le département conserve, mais qui ne sera pas exploité dans les mois, voire les années qui viennent.

Séance du 1^{er} avril 2003

Audition de M^{me} Anita Frei, historienne

M^{me} Frei explique tout d'abord qu'elle est tout à la fois historienne généraliste architecte urbaniste. Elle est spécialiste des thèmes qui touchent à l'histoire de la ville et plus globalement du territoire cantonal. Elle participe souvent à des études d'aménagement. Depuis janvier 2003, elle siège en outre à la Commission des monuments, de la nature et des sites. Elle dit en outre s'occuper des questions de patrimoine, mais dans une perspective plus large que celle du «patrimoine objet».

Concernant la motion M-290, il lui semble qu'il faille partir du postulat que la Ville est en constante transformation. Il importe donc de se donner les moyens de maîtriser cette transformation dans un sens positif. Les deux raisons majeures qui doivent présider à la détermination de ces moyens sont le souci de préserver l'héritage reçu et celui de le transmettre aux générations futures. Dans ce cadre, il s'agit de rien moins que de déterminer ce qui doit constituer le patrimoine contemporain.

M^{me} Frei insiste sur le fait qu'en ville de Genève l'espace est largement construit de longue date, ce qui impose des contraintes – en regard de la préservation du patrimoine – qu'il faut considérer comme des stimulations et non comme des obstacles.

M^{me} Frei exprime ensuite sa perplexité au sujet de la motion précitée, et plus particulièrement concernant l'opposition faite entre les plans de site et «la satisfaction des besoins essentiels». Par ailleurs, dans un de ses considérants, la motion part du postulat que ce qui est digne de protection est connu et bénéficie déjà de mesures de protection solides. Or, assure M^{me} Frei, tel n'est pas le cas; et de citer les exemples des Halles du Molard, non encore classées, du plan de site de la rade dont la seule réalisation a pris un temps fou, du square du Mont-Blanc dont l'ensemble remarquablement cohérent, datant du XIX^e siècle, est aujourd'hui dégradé et toujours non classé, et du quartier des Fortifications où un mouvement citoyen – à l'initiative de la Société d'art public – a demandé qu'il bénéficie de mesures de protection. M^{me} Frei relève aussi que les sensibilités changent en matière de patrimoine. Ainsi, explique-t-elle, le débat est aujourd'hui ouvert sur l'architecture moderne, et un consensus encore loin d'être acquis.

En outre, il convient de dénoncer au sein de la population genevoise un manque total de confiance en la capacité des architectes actuels à créer quelque chose dont la collectivité pourrait être fière. De ce fait, le réflexe revient à préférer garder ce qui existe plutôt que de favoriser de nouvelles créations, au contraire de Bâle, où le rapport à l'architecture moderne et contemporaine est très vivace et dynamique. Le débat sur le patrimoine est aussi envisagé avec plus de sérénité dans la cité rhénane, où la population ne s'accroche pas systématiquement aux bâtiments anciens.

Or l'importance des plans de site, notamment, est grande. Ils permettent de définir les places respectives de l'ancien bâti et du nouveau. Les constructions anciennes constituent la structure profonde de l'espace urbain, et c'est sur cette base qu'il faut envisager les conditions de transformation de la cité. Ce travail a été fait à Genève, et de nombreux projets intègrent l'architecture contemporaine au bâti antérieur de manière exemplaire, à l'exemple de Budé ou Beaulieu. Ces projets ont été conçus, il est vrai, selon une échelle plus large, avec sans aucun doute, dans les années 1960-1970, une ambition plus grande que celle qui anime les architectes aujourd'hui. Désormais, la ville est construite au gré des opportunités, à coup de PLQ de plus en plus petits et grevés de contraintes de plus en plus fortes. Cette situation conduit à une fragmentation de l'espace urbain au détriment de toute cohérence, alors même que les plans de site et autres études à large échelle servent justement à inscrire la transformation de la ville dans une perspective plus large et globale.

Discussion en présence de M^{me} Frei

Un commissaire radical remarque, pour sa part, que les goûts évoluent, au point que, par exemple, jusqu'à la fin des années 1960, toutes les constructions pouvaient être détruites, à l'exception des sites qualifiés de «monuments». Aujourd'hui, il est convenu de protéger avec une grande sévérité des sites comme la Vieille-Ville, qui sont eux-mêmes le fruit d'une démolition-reconstruction antérieure quasiment totale. Il ne subsiste de la Vieille-Ville que quelques traces très rares du Moyen-Age, et aucune des périodes précédentes. Qu'est-ce qui permet d'affirmer qu'aujourd'hui il n'est plus possible de pratiquer avec le domaine bâti comme il était d'usage autrefois? s'interroge ce même commissaire.

M^{me} Frei réplique que nul n'oserait proposer actuellement de démolir la Vieille-Ville et de la remplacer par des constructions contemporaines, mais qu'effectivement, autrefois, la notion de Vieille-Ville n'existait pas, qu'il s'agit d'une création de la fin du XVIII^e-début du XIX^e siècle qui fait désormais partie intégrante de notre réalité.

A un commissaire qui s'inquiète de ce qu'il convient de faire, en périphérie, des maisons qui ont une valeur patrimoniale indéniable et qui sont parfois à l'inventaire lors de projet de densification, M^{me} Frei admet qu'il existe un grand flou, en matière de patrimoine à Genève, puisque ce qui en fait effectivement partie n'est pas clairement déterminé. Très peu d'objets sont classés, et peu sont inscrits à l'inventaire. Il faut donc, au gré des projets, moduler des exigences précises de conservation comme d'insertion du domaine bâti construit et à construire. Ainsi, Budé et Beaulieu, ces quartiers réalisés la fin des années 1960, présentent une manière assez délicate de s'intégrer dans l'espace considéré, s'inscrivant dans des parcs. En revanche, à partir des années 1980, les opérations de densification sont effectuées de façon beaucoup plus brutale, envahissante. Ce phénomène est très frappant à l'analyse d'une photo aérienne: le sol, c'est-à-dire l'espace, reste très visible dans les quartiers construits dans les années 1950 et 1960, au contraire des décennies suivantes, les secteurs alors bâtis, à l'image des Tulipiers, offrant un aspect très dur et stérile.

De plus, répondant à un commissaire libéral, M^{me} Frei explique que la motion pourrait avoir pour objectif de combattre l'opinion généralement partagée par la population genevoise et qui veut que ce qui est ancien soit beau et que ce qui est en béton soit laid. Il faudrait entreprendre une action pédagogique, imaginer des visites guidées, éditer des brochures qui montrent la transformation de la ville. Il s'agirait en somme de réconcilier les Genevois avec l'évolution architecturale de leur cité.

Un commissaire écologiste, quant à lui, aimerait savoir ce que pense M^{me} Frei des PAC, soit des périmètres d'aménagement coordonnés, dans la mesure où elle a participé à l'élaboration de celui du quartier des Nations, qui fut le premier réa-

lisé et dans lequel se trouvent les trois volets de l'urbanisation: fonctions tertiaires, environnement et transport. Ce commissaire souhaiterait également connaître la manière dont les besoins essentiels sont pris en compte dans cette vision globale de l'aménagement.

M^{me} Frei répond qu'elle a en effet participé à l'étude précitée concernant le site central des organisations internationales. L'objectif était de projeter le développement de cet espace sur une durée de trente ans, de le planifier afin d'éviter tout travail au coup par coup, et les effets pervers qui en découleraient. Dans ce cadre, des analyses du domaine bâti ont été effectuées et le travail assuré par un groupe de consultation très vaste rassemblant les représentants des différents partis politiques, des diverses associations concernées, des communes et des organisations internationales. Trois scénarios ont ainsi été élaborés. Le premier, appelé «Ville», envisageait une extension de la ville sur le site considéré, le second intitulé «Parc» proposait essentiellement un espace vert et le troisième, «Trame verte», offrait des espaces ouverts, comprenant une circulation douce, des jardins, des parcs et un potentiel constructible le long de la route de Ferney qui devrait bientôt être desservie par un tram. Cependant, le long de cette artère se trouve un patrimoine relativement important, constitué par une série de domaines privés, sur l'avenir desquels le Service des monuments et des sites n'a pas encore tranché, même s'il apparaît que la proposition de développement fournie par le PAC soit excessive en regard de ce que devrait être la protection dudit patrimoine. Il est effectivement préconisé de construire sur ce site cinq tours, permettant ainsi de dégager le sol, de laisser des espaces ouverts pour les promenades et de réaliser tout à la fois des bâtiments présentant un impact architectural certain. Reste donc à effectuer une pesée d'intérêts entre l'emprise des constructions prévues au sol parallèlement à l'importance des espaces ouverts réalisables et la protection du patrimoine existant.

Audition de M^{me} Inès Lamunière, architecte à l'EPFL

M^{me} Lamunière remercie tout d'abord la commission de l'aménagement et de l'environnement de l'avoir invitée à s'exprimer sur ce sujet lourd et difficile. Elle entend s'exprimer à différents titres. Elle n'a pas une pratique quotidienne de Genève, mais elle a été membre de la commission d'urbanisme durant la précédente législature. Elle participe actuellement au même type de commission à Fribourg et dans le canton de Vaud. Ce qui l'intéresse, c'est de rayonner en Suisse romande et dans l'ensemble du pays, de voir de quelle manière les problématiques actuelles dépassent largement les contextes locaux, surtout lorsque des espaces urbains sont impliqués. Par ailleurs, M^{me} Lamunière enseigne l'architecture à l'EPFL et possède un laboratoire, le LAMU (Laboratoire d'architecture et mobilité urbaine), où sont menées des recherches sur les rapports entre la ville, la

mobilité et le développement durable au sens large. Elle signale au passage que deux visions de l'Agenda 21 s'affrontent aujourd'hui: la première promeut le concept de villes compactes, plus denses, l'autre dénonce les limites des mégapoles incapables de satisfaire aux exigences du développement durable. Enfin, M^{me} Lamunière est partenaire d'un bureau d'architecture qui est intervenu à Genève, à Neuchâtel et dans les cantons de Vaud, de Berne et de Bâle.

Concernant la motion M-290, M^{me} Lamunière estime qu'elle soulève des questions pertinentes. Genève doit effectivement déterminer ses objectifs en matière de développement. Il s'agit de choix politiques et techniques importants, puisqu'il convient ni plus ni moins de savoir si cette ville doit conserver sa taille actuelle, croître et se densifier, ou au contraire réduire ses dimensions. Or, en Suisse, la taille moyenne des villes se situe entre 250 000 et 400 000 habitants. André Corboz, historien urbaniste national, ajoute M^{me} Lamunière, a bien défini le cas helvétique: il s'agit de villes en réseau, et le pays serait organisé comme une grande ville, dans laquelle chacun jouit d'un mode de vie citadin, qu'il habite en ville ou à la campagne. Les études montrent ainsi qu'il vaut mieux concentrer le bâti dans certaines zones et ne pas disperser l'espace urbain au point de faire disparaître les zones vertes et/ou agricoles.

Il faut aussi partir de l'idée que toute ville est en fait déjà construite et que la tâche des collectivités locales, des architectes, des urbanistes, des associations, est de bâtir dans une cité déjà édifiée. Il s'agit donc de modifier des situations dans l'ordre bâti et non pas de partir de zéro sur un espace vide – ou rendu vide – de toute construction. Dès lors, il n'est plus possible, à la fin du XX^e siècle, au début du XXI^e, de progresser à l'aide de grands plans. Cependant, il faut aussi reconnaître que, entre une réflexion basée sur de tels documents et des aménagements au coup par coup, il existe des approches intermédiaires pour réussir à construire la ville dans la ville. Et de relever trois axes en particulier:

1. Les projets dits «pace maker» consistent à revitaliser des lieux existants (découvrir, par exemple, que le cinéma Manhattan peut devenir une salle ouverte au public; découvrir que la gare Cornavin peut accueillir des bureaux, qu'elle n'a plus une seule fonction, mais qu'elle peut recouvrir une multitude d'activités en un lieu de mobilité; etc.).
2. Les projets regroupés sous le titre de «nouveaux territoires internes à la ville» concernent notamment les axes ferroviaires, qui sont un grand enjeu dans les villes suisses, puisqu'une grande partie des voies sera abandonnée à plus ou moins court terme, libérant de ce fait de vastes espaces. La Praille illustre bien le propos.
3. L'urbanisme complémentaire touche quant à lui à une caractéristique genevoise, celle d'une densité proche de 1, voire plus pour le centre-ville, alors

que Londres, par exemple, n'atteint que 0,2. Ces densités élevées, de 1 à 3, parfois, doivent être considérées indépendamment de la notion de zones, et il conviendrait d'envisager ce que pourrait signifier construire à pareil taux. Il s'agirait donc de revitaliser le concept même de densification, en tant que thème de réflexion.

Discussion en présence de M^{me} Lamunière

A un commissaire qui émet de multiples réserves quant à une possible densification du tissu urbain existant, M^{me} Lamunière souligne que les dossiers sont souvent très sensibles et que ce qui est vrai en un lieu ne l'est pas forcément deux rues plus loin. M^{me} Lamunière est persuadée qu'il existe une échelle intermédiaire possible en urbanisme. Elle explique dans la foulée que des villes, comme Strasbourg ou Bordeaux, présentent un urbanisme établi à partir de l'objet architectural. L'échelle intermédiaire, qui reste à trouver, relève de la concertation autour de projets, et non d'une vision univoque qui serait imposée. Ainsi, Bâle a organisé, ces quinze dernières années, moult concours sur des périmètres plus ou moins restreints, sanctionnés par des jurys de très grande qualité, au point de banaliser la démarche, quant bien même elle s'est révélée fort intéressante. C'est d'ailleurs de cette façon que fonctionnent les projets «pace maker». Ce qui est regrettable, en revanche, précise M^{me} Lamunière, c'est l'impression d'assister parfois à la prise en otage du patrimoine, pour des raisons compréhensibles certes – il faut garder des logements bon marché – mais toujours discutables.

Il ne faut pas avoir peur d'une modification et d'une densification de l'espace urbain si elles sont bien pensées. Il est également nécessaire de refuser toute politique prônant le «on verra bien après...» qui évite de prendre en compte résolument de sérieuses difficultés et entrave l'aménagement de la cité. Ainsi en va-t-il du secteur de la Praille, pour lequel il aurait fallu réfléchir de manière un peu plus générale; peut-être qu'un projet de 1000 logements aurait de la sorte émergé. Il faut penser la ville comme un tout, dont certaines parties sont figées et d'autres pas. Une échelle moyenne se situe entre l'objet architectural et le grand plan. C'est dans ces termes qu'il convient d'aborder les questions d'aménagement aujourd'hui. De plus, il est nécessaire de pratiquer un urbanisme compensatoire et d'affirmer fortement que ce qui est autorisé ici ne le sera pas ailleurs pour de bonnes raisons. Il convient en outre de faire confiance aux chercheurs, aux spécialistes, aux professionnels, car, en tant que citoyen, il n'est pas possible ni souhaitable de donner un avis sur tout.

Abordant ensuite la question du PAC, M^{me} Lamunière déclare que c'est le résultat d'une très bonne initiative de l'Etat. Il est important d'avoir une instance décisionnelle pour la région. Bâle, par exemple, a pu faire une petite révolution,

précisément parce qu'elle dispose d'un tel outil à titre unique. A Genève, au contraire, chaque commune dispose d'une instance décisionnelle et planifie son développement en fonction de ses besoins propres. Ces municipalités ont presque toutes besoin de leur petite zone industrielle, de leur zone HLM, de leur zone villas, ce qui, au niveau du territoire, donne des résultats parfois déroutants, voire catastrophiques.

M^{me} Lamunière précise encore qu'elle se méfie de ce que recouvre l'appellation «urbanisme de proximité», une expression à la mode dont il conviendrait de spécifier clairement le contenu: si c'est l'idée que l'on n'écoute que des catégories sociales dites «typiques» (famille, écoles, industrie, etc.), elle y est opposée. En effet, pour prendre l'exemple du logement, utilisateurs créateurs ne peuvent souffrir pareille catégorisation. Ainsi, la figure féminine sur laquelle repose en grande partie l'urbanisme actuellement encore est celle de la femme mère de famille, alors qu'il y a beaucoup d'autres manières d'habiter – famille monoparentale, famille traditionnelle, célibat, concubinage, colocation, retraités, jeunes, etc. Dans le contexte de la décomposition de la famille, l'espace habitable en Suisse est de l'ordre de 67 m² par personne, ce qui représente pratiquement le plus haut taux du monde de mètre carré par habitant. Cela relativise un peu l'idée de densité. A Genève, ce chiffre se situe à peu près à 53 m² par habitant. Ce qui fait un peu peur dans ce concept d'urbanisme de proximité, c'est la catégorisation des habitants, alors que la plus grande partie d'entre eux n'appartiennent à aucune catégorie, et que les catégories évoluent de manière très forte et très rapide. Il faudrait donc introduire dans cette notion d'urbanisme de proximité la complexité qui caractérise la population, et dont personne ne prend la mesure ni ne parle vraiment.

M^{me} Lamunière, répondant à un commissaire socialiste, explique ensuite le concept de calendrier urbanistique. Dans ce qu'il est convenu d'appeler l'urbanisme traditionnel, les horaires des habitant-e-s, des usager-ère-s ne sont pas pris en compte de quelque façon que ce soit. Mais, dans la mesure où ils constituent autant de contingences sociales incontournables, il a fallu progressivement réaliser souvent des aménagements spectaculaires, en oubliant systématiquement de considérer les motifs de ces investissements d'importance. Il existe en Italie un groupe de femmes bergamasques de gauche qui a étudié cette problématique et est parvenu à établir un modèle de calendrier urbanistique, soit un horaire intégrant les temps de travail, de vie dans le quartier, de vie familiale, de transports et de loisirs. L'opération conduit à une revitalisation de la ville qui offre une qualité, un confort de vie renforcés, basés sur la convivialité, la proximité des lieux de travail, d'habitat et de détente. Par comparaison, ce qui est frappant à Genève, c'est que, systématiquement, toute activité qui pourrait un temps soit peu perturber le centre-ville est repoussé à la périphérie, voire en France voisine, à l'exemple des centres commerciaux. Or, il faudrait s'interroger sur le rôle du commerce en ville,

car c'est un élément fondamental du lien social, avant de procéder par rejets purs et simples, au détriment même de la qualité de vie des habitant-e-s. C'est pour quoi il apparaît plus que jamais que la notion de densité ne doit pas se limiter à l'expression d'une quantité de mètres carrés disponibles, mais doit comprendre aussi une exigence de qualité et de diversité des contenus. Genève est une des seules villes qui ait conservé son université à l'intérieur de ses murs, au contraire de Lausanne, par exemple, qui est une ville autre, plus diffuse, moins hétérogène, moins diversifiée, moins plurielle. Genève, au contraire, lie à son habitat une multitude d'organisations, de commerces, d'institutions intra muros. Cette situation est exceptionnelle et commande la défense d'une pluralité d'espaces, de bâtiments et d'activités, selon une stratégie plurifonctionnelle.

A un commissaire libéral qui souhaite savoir ce que signifie la concertation dans le cadre d'un projet architectural, M^{me} Lamunière répond par un exemple, expliquant qu'elle a pris une position très dure par rapport de l'idée de concertation au sujet de la reconstruction de la salle Pergaux à Lausanne. Un processus très légitime de concertation a été mis en place, mais la recette prévue était de faire un concours d'idées. C'est là que le bât blessait, selon elle, car il appartient au monde politique de se montrer capable d'établir un programme des travaux à effectuer. A Genève, on a trop recouru à ce genre de concertation, notamment pour la place des Nations, alors que la question de base n'avait pas été posée. En somme, la concertation n'est utile que dans la toute première phase d'un projet; ensuite, il appartient aux maîtres de l'ouvrage, publics ou privés, de formuler leurs volontés.

La possibilité de proposer des densités en pleine ville de l'ordre de 2 ou 3 interpelle plus d'un membre de la commission de l'aménagement et de l'environnement. M^{me} Lamunière précise que, si pareilles densités ne sont pas envisageables partout, elles offrent néanmoins des possibilités de superpositions d'utilisations et de rentabilités différentes. Ces taux autorisent par exemple l'inscription d'activités dans les trois premiers étages d'un immeuble, les niveaux supérieurs étant réservés au logement. Elle permet aussi d'exploiter la profondeur des bâtiments, qui est actuellement plutôt de 15 m que de 12. En effet, imposer une largeur de 12 m est inutile, puisque désormais la lumière naturelle pénètre jusqu'à 7 m à l'intérieur des immeubles, grâce aux baies vitrées de conception nouvelle. Il faut donc imaginer des bâtiments qui ne soient pas limités à une seule fonction bien définie. C'est un véritable enjeu qui offre, d'un côté, une mobilité dans l'affectation des espaces construits et qui répond, de l'autre, aux exigences du développement durable, en ce que d'un point de vue énergétique, avec une profondeur à 15 m, l'équilibre économique est optimal. D'ailleurs, en termes d'Agenda 21, l'exemple de Minergie montre qu'une plus grande profondeur des bâtiments n'empêche pas ces derniers d'être énergétiquement intelligents.

Discussion de la commission à la suite de ces deux auditions

Il apparaît que la motion M-290 revêt une réelle importance et qu'elle a rencontré l'intérêt des deux personnes auditionnées, même si elles ne se sont pas montrées systématiquement du même avis. Il faut relever cependant que toutes deux conviennent de la responsabilité du monde politique en matière d'urbanisme et d'anticipation environnementale. Il serait dès lors judicieux de poursuivre la réflexion, cette motion étant très abstraite et traitant de notions souvent difficiles à définir. La question des PUS – règlement transitoire ou pas – devrait retenir toute l'attention de la commission.

Un commissaire écologiste estime pour sa part que la Ville devrait se réapproprier le PDC 2015 qui a débouché sur la décision de construire chaque année 150 logements sur le territoire de la Ville. Il demande l'audition du DAEL sur ce point.

Selon un commissaire libéral, ce PDC est très pragmatique et montre que tout ce qu'il est possible d'offrir, ce n'est que ces 150 logements l'an, ce qui peut paraître tout à la fois dérisoire et égoïste. Or, tant M^{me} Frei que M^{me} Lamunière ont affirmé, exemples à l'appui, qu'il est possible de faire mieux. Elles ont aussi ajouté que l'urbanisme lui-même pâtit de la démarche adoptée. Il s'agirait donc bien de renoncer à poursuivre dans l'erreur et de changer le mode de faire. La motion M-290 est une opportunité offerte de réconcilier la politique et le-a simple citoyen-ne. Lorsque celui-celle-ci s'oppose à la réalisation d'un projet, c'est le signe que ce qui lui est présenté ne convient pas. Partant, il faut se donner les moyens de savoir quelle est cette échelle moyenne évoquée par M^{me} Lamunière qui permettrait d'atteindre, en termes de densification, des objectifs aujourd'hui impératifs. Le rôle de la Ville est d'accueillir les nouveaux-elles citoyen-ne-s. Si elle n'y parvient pas, c'est qu'elle dysfonctionne, et il convient d'identifier au plus vite les origines du malaise.

Un commissaire, enfin, demande ce qu'il en serait si la Ville menait une politique agressive de construction de logements et achetait des parcelles pour construire elle-même. Il propose alors l'audition de M^{me} Wiedmer-Dozio.

Votes de la commission

La commission procède à deux votes:

1. L'audition d'une personne du DAEL au sujet du PDC 2015 est acceptée à l'unanimité (2 AdG/SI, 2 L, 2 DC, 1 R, 2 Ve).
2. L'audition de M^{me} Wiedmer-Dozio est acceptée par 7 oui (2 AdG/SI, 2 L, 2 DC, 1 R) contre 2 non (2 Ve).

Séance du 15 avril 2003

Audition de M^{me} Sophie Lin, cheffe du Service du plan directeur cantonal

M^{me} Lin est responsable du Service du PDC et a eu la responsabilité d'élaborer le PDC actuel. En premier lieu, elle relève que la motion M-290 mentionne le rythme d'accroissement très fort de la population. Ce fait est incontestable, à tel point d'ailleurs que, ces dernières années, ce rythme est plus important que ce qu'envisageait la variante la plus élevée de tous les scénarios retenus pour évaluer les besoins essentiels, dans le cadre de l'élaboration du PDC 2015. Le niveau de population prévu pour la fin de 2010 sera de la sorte atteint à la fin de 2003.

Il faut néanmoins prendre ces chiffres avec précaution, car ils reflètent des fluctuations de courte durée. Il convient donc de relativiser quelque peu, malgré la crise du logement actuelle, et de noter que, lorsque les calculs pour l'élaboration de l'actuel PDC ont été faits, la situation était stagnante et que les députés du Grand Conseil se demandaient pourquoi autant de logements étaient prévus.

La motion M-290, commente ensuite M^{me} Lin, mentionne le déclassement de 100 ha de terrains agricoles en vue d'y réaliser 6500 logements. Cette affirmation comporte une inexactitude, puisqu'il s'agit en fait du deuxième train de mesures lancé par le DAEL et que certains des périmètres concernés se situent en zone à bâtir. Le PDC a certes permis d'identifier 26 ha de terrains susceptibles d'être déclassés dans la zone agricole – y compris pour des activités – dont la moitié serait réalisable en termes de projet, selon les estimations, d'ici à 2020. Ces 13 ha représentent 0,7% de la zone agricole.

Pour la Ville de Genève, en revanche, poursuit M^{me} Lin, les potentiels prévus sont relativement faibles: 1000 logements prévus, jusqu'en 2020, en zone 3D et 1000 en zone ordinaire, sur des terrains tels qu'Artamis ou dans le cadre de projets ponctuels, soit environ 150 logements par année. La motion M-290 traite bien des besoins en logements, mais elle parle de 20 000 à 30 000 personnes supplémentaires, alors qu'il s'agit de 20 000 à 30 000 logements à construire, voire plus, si le rythme actuel d'accroissement de la population se poursuit. Et force est de constater que le potentiel à bâtir en ville de Genève, tel qu'il a été défini par le PDC, n'est pas illimité. Mandat a été donné par le DAEL d'analyser une série de PLQ adoptés, afin de déterminer quelles sont les difficultés qui font obstacle à leur réalisation. La cause principale de blocage pour 13 de ces périmètres étudiés provient du fait que les terrains sont occupés par des villas que les propriétaires ne veulent pas vendre. Le problème majeur est donc lié à la propriété foncière. La seconde raison découle de l'existence de servitudes sur les terrains considérés, la troisième est fonction d'une arborisation à protéger, la quatrième est liée aux activités économiques qui se déroulent sur 3 périmètres et la dernière relève de ques-

tions de patrimoine. Cette analyse indirecte donne une image fort intéressante de la problématique rencontrée. M^{me} Lin concède aussi que plus les terrains sont proches de la Ville, plus il est difficile de construire, car les surfaces sont déjà bâties.

Ainsi, en zone ordinaire, il existe encore un certain potentiel à bâtir (SIP, SIG, etc.), mais limité, auquel s'ajoute un autre potentiel diffus provenant de remplacements d'immeubles, d'augmentations de gabarits, etc. Dans la couronne suburbaine, soit la 3^e zone de développement, se trouvent en revanche des périmètres identifiés, mais non encore bâtis. Or, à ce niveau de réflexion, trois modes de densification potentielle sont envisageables, selon le principe du développement différencié, soit usuel, intermédiaire ou faible. Si tous ces périmètres étaient prévus avec une densité de 1,2 ou plus, le chiffre de 1000 logements, tel qu'il est actuellement visé, serait largement dépassé. Les autorités politiques ont opté pour un développement différencié, pour tenir compte de l'opinion de la population qui estimait qu'un seuil de saturation avait été atteint dans les secteurs concernés et qu'il fallait garder quelques espaces verts, préserver une certaine qualité d'arborisation et protéger un patrimoine existant. Le PDC a trouvé d'ailleurs son origine dans ce contexte précis. Si l'on changeait d'optique maintenant, en renonçant à toutes ces subtilités pour remplir au maximum les zones identifiées, la situation serait la même en ce qui concerne notamment la non-disponibilité foncière, qui reste l'obstacle majeur. La marge de manœuvre dont les autorités disposent restreint la rapidité avec laquelle un périmètre peut être réalisé. Dans ce sens, le raisonnement consiste à se dire qu'il vaut mieux parvenir à la réalisation d'un périmètre un peu moins dense que de devoir remettre à plus tard des projets plus ambitieux en matière de densité, vu les obstacles qu'ils suscitent systématiquement.

Il faut donc veiller à utiliser les potentiels à bâtir en ville le mieux possible, mais aussi déclasser dans la zone villas et dans la zone agricole. Ce n'est pas parce qu'on densifie plus fortement en ville que la nécessité de déclasser dans la zone agricole disparaîtra. Sur ce dernier point, M^{me} Lin souligne que le périmètre prévu pour le déclassement en zone agricole se limite à 0,7%, ce qui reste modeste et raisonnable. Il n'est pas question de toucher à toute cette zone.

Discussion en présence de M^{me} Lin

Un commissaire socialiste explique que la commission de l'aménagement et de l'environnement constate que le taux de logements sociaux qu'elle vote dans le cadre des PLQ n'est quasiment jamais réalisé. Les études, tout comme les décisions municipales, n'ont donc que peu de valeur, et c'est véritablement un travail considérable qui est de fait remis en cause.

M^{me} Lin pense que, si les souhaits de la Ville de Genève ne sont pas suivis, ce n'est pas parce que les autorités cantonales s'y opposent, mais bien plutôt parce que les plans financiers établis ne le permettraient finalement pas. La volonté du DAEL est de construire un nombre important de logements sociaux, mais l'opération est toujours sujette à des négociations sévères sur le plan des coûts de construction et d'implantation des immeubles. Partant, il faut choisir entre réaliser des bâtiments qui répondent précisément aux demandes politiques, quitte à renoncer ou à remettre ces constructions à plus tard à cause de blocages divers, ou alors accepter des compromis qui invariablement vont contribuer à modifier à la baisse les taux précités. Il est néanmoins important que la Ville de Genève continue à exprimer son avis.

Un autre commissaire, quant à lui, s'étonne de voir que dans la zone de développement les seuls projets envisagés concernent la réalisation d'immeubles en PPE; il estime qu'il s'agit d'un véritable problème et demande si le DAEL dispose de moyens pour s'y opposer.

M^{me} Lin répond qu'il en existe deux. Le Conseil d'Etat peut tout d'abord refuser et bloquer les projets jusqu'à obtenir satisfaction, mais il lui est aussi loisible de développer une politique foncière avec la commune concernée, certes à plus grands frais. Par exemple, la Ville de Genève pourrait développer une politique d'achat et réaliser des logements, ou inciter à la réalisation de logements, en mettant à disposition les moyens financiers nécessaires, c'est-à-dire en ne se contentant pas simplement d'assurer les négociations préalables.

A la question de savoir comment le PDC va permettre à la Ville de se développer, de briser le carcan qui l'étouffe, M^{me} Lin réplique à un commissaire écologiste qu'il est effectivement impossible de continuer à densifier sans cesse un même territoire, sans utiliser tous les potentiels à bâtir qui s'y trouvent. La ZD, pour le PDC, reste le principal réceptacle de ces potentiels, malgré le concept de développement différencié. Néanmoins, le PDC montre aussi clairement qu'il faut étendre le tissu urbain. C'est pourquoi il comprend de nouvelles extensions en périphérie, mais également une réflexion au niveau régional, sans pour autant envisager le report à l'extérieur du canton d'une population que le canton n'arriverait pas à accueillir. Il est indispensable de développer une coordination régionale.

Il est cependant important, ajoute M^{me} Lin, de faire démarrer les périmètres possibles, car le principal problème reste que, en dépit des mesures modérées qui sont proposées et qui devraient être perçues positivement, les oppositions sont fortes et que les constructions ne se font guère. Par ailleurs, il faut signaler que les PAC sont une nouvelle façon proactive d'aménager le territoire: la collectivité engage des études directrices sur des secteurs qui nécessitent une telle planification. Il s'agit en somme d'essayer d'anticiper les problèmes de refus de la popula-

tion à travers des démarches de concertation et de coordination entre tous les domaines de l'aménagement (transports, environnement, etc.), dès le début des études. Le pari est que les projets ainsi traités rencontrent moins de résistances.

Ces propos ne laissent pas d'inquiéter quelques membres de la commission qui craignent, vu la construction prioritaire de logements en PPE en périphérie, une relégation progressive des populations les moins aisées en marge de la ville, voire au-delà des frontières du canton, du pays. Ainsi, à terme, Genève présenterait, comme toutes les grandes cités du monde, une zone suburbaine très fragile, ghettoïsée et faible économiquement, pendant qu'au centre-ville se développerait une autre forme, très fortunée, de ghetto et que s'installerait immanquablement une insécurité croissante qui se conjuguerait peut-être même avec l'octroi de droits civiques différents.

M^{me} Lin répond que son service est tout à fait conscient de ce risque et qu'il a déjà constaté que, pour l'heure, une part croissante de la classe moyenne genevoise s'installe en France voisine, contraignant de ce fait la classe moyenne locale à aller se loger plus loin. Dans le cadre de nouveaux développements dans la zone agricole, un équilibre pourrait être trouvé facilement. Reste que le danger est indéniable et qu'il s'agit de trouver des éléments de régulation, raison pour laquelle une démarche de collaboration avec la France a été engagée.

Un autre commissaire, quant à lui, demande, si deux ans après l'adoption du PDC, le Service du PDC s'est réellement penché sur la densification de la zone villas. M^{me} Lin réplique que cette densification est un élément important de la politique de développement. Depuis dix ans d'ailleurs, le DAEL déclassé ces zones, obtenant de bons résultats, mais désormais les possibilités se font rares. Du reste, il n'est pas plus facile de densifier en zone villas qu'en zone de développement, du fait des obstacles politiques. Quant au développement de la zone agricole, il est aussi nécessaire. Les trois secteurs sont à impliquer dans la réflexion, mais la majeure partie du potentiel à bâtir reste en zone de développement, les périmètres les plus difficiles étant ceux qui sont largement bâtis, soit les mieux arborisés, soit les plus grevés de servitudes. Mais M^{me} Lin explique aussi que le PDC inclut également une image de l'agglomération de demain, ainsi qu'une vision coordonnée entre le développement urbain et le réseau de transports publics. Or, la zone villas ne pourra jamais être bien desservie par les TPG. En effet, le peu de potentiel disponible dans cette zone reporte à plusieurs années le développement des transports communs et, inversement, de façon logique, les densifications sont prévues dans des lieux commercialement intéressants et accessibles par les TPG. De plus, la volonté s'est également manifestée de densifier certaines localités périphériques, déjà reliées par ces mêmes transports publics. Desservir la zone villas, à moins de voter des budgets supplémentaires d'importance et d'exploiter des lignes largement déficitaires, est impossible.

D'autres commissaires s'inquiètent fortement de ce que la protection du patrimoine conduite au rejet de nombreux projets d'urbanisation. M^{me} Lin réplique que les plans de site ne sont pas si nombreux en ville et que le tour en est vite fait: l'un concerne les Morillons, l'autre les Falaises, le dernier Beau-Séjour. Souvent, ces plans se conjuguent avec des périmètres où l'occupation foncière est très importante, et, si la volonté politique est de continuer à construire la ville en ville avec l'appui de la population, il faudra prendre en compte d'autant plus les notions de site et de patrimoine. Cette perspective ne conduit pas à l'impossibilité de construire quoi que ce soit, mais permet au contraire de négocier un développement respectueux des lieux et du domaine bâti existant, préservant l'harmonie des quartiers, les témoins du passé et un habitat de qualité.

Un commissaire s'intéresse plus particulièrement à la zone villas, qu'il n'est plus question d'étendre. Il estime que, si l'on considère l'ensemble du bassin genevois, cela signifie que ces zones villas vont se développer en conséquence dans le canton de Vaud, mais surtout en France, en Savoie et dans le pays de Gex. Les problèmes de transports se poseront progressivement moins en terre genevoise qu'en terre française voisine. Par ailleurs, selon ce même commissaire, il est à penser que les zones de villas genevoises vieillissantes vont constituer un nouveau patrimoine à protéger, reléguant du coup toute urbanisation du canton dans la zone agricole, faisant de ces ensembles de villas en voie de classement des zones tampons entre secteurs lourdement urbanisés. Il demande si c'est cette vision mitée du tissu urbain de l'agglomération genevoise qui prévaut, couvrant tout l'espace, du Jura au Salève d'ici à trente-quarante ans.

M^{me} Lin précise que la zone villas actuelle n'est pas figée, mais qu'elle bouge même beaucoup. Ces dernières années, elle s'est même densifiée de quelque 300 villas. C'est un des pans de la construction qui fonctionne encore bien. Le fait qu'elle ne soit pas extensible n'est donc pas significatif. Reste que les collectivités françaises sont très conscientes du problème posé. Elles n'entendent pas laisser la construction continuer à se disperser dans leur territoire. Elles sont en train d'élaborer des «SCOT» – les PDC français – qui visent à la densification des villes, au raccordement par les transports collectifs et une meilleure utilisation des différentes zones. Une coordination a été établie d'ailleurs avec la France, et un travail est effectué dans l'espace franco-genevois, un espace qui comprend aujourd'hui environ 700 000 habitants. Un projet concerté d'agglomération se fait jour, c'est-à-dire une vision cohérente du territoire franco-valdo-genevois, qui touche les transports et les constructions, en fonction d'une charte d'aménagement, élaborée il y a dix ans déjà, qui comporte entre autres des principes de non-dispersion du territoire. Même si les effets ne sont pas encore visibles sur le terrain, le processus est lancé, avec des dynamiques très fortes.

Séance du 20 mai 2003

Audition de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme

M^{me} Wiedmer-Dozio présente une estimation du potentiel à bâtir à court, moyen et long terme, selon les indications du Service d'urbanisme. A court terme, il ne faut pas s'attendre à des réalisations rapides dans la zone de développement, car toutes les parcelles sont occupées et les mécanismes de mise à disposition des terrains sont très ardues. Il y a bien quelques périmètres, notamment dans le quartier des Genêts, mais, pour l'essentiel, il faut parier sur le moyen et le long terme, avec toutes les incertitudes que cela signifie.

Néanmoins, M^{me} Wiedmer-Dozio revient sur trois éléments de la motion M-290, soit les besoins de la population, les effets sur l'aménagement du territoire et les limites des plans de développement.

Ainsi, commence la cheffe du Service d'urbanisme, la motion M-290 parle de pénurie de logements en regard d'un accroissement de la population. Or, il faut se rendre compte que la majeure partie des logements réalisés ces dernières décennies a permis prioritairement un desserrement. Autrement dit, si les habitants n'avaient pas choisi d'occuper des espaces plus grands en ville de Genève, il y aurait actuellement suffisamment de logements pour accueillir toute la population. Cet effet de desserrement est considérable, puisqu'il équivaut à un mètre carré supplémentaire de plancher par année et par personne. C'est un phénomène en constante évolution, que plusieurs raisons expliquent, et tout d'abord un facteur social: la taille des ménages a considérablement diminué depuis trente ans et, proportionnellement, leur nombre a augmenté. Il a donc fallu produire des logements; et, si l'augmentation du taux d'occupation en mètres carrés par habitant a marqué un fléchissement autour des années 1985, à cause de la crise économique et d'un nombre croissant d'habitants, il remonte à nouveau depuis quelques années. C'est un phénomène spécifique à nos villes et à nos sociétés, car il y a un besoin accru en matière d'espace privé. En effet, les tâches ménagères requièrent plus de surface au sol (machines à laver le linge et la vaisselle) tout comme les communications, l'information et les loisirs (pièce TV, ordinateur, etc.). M^{me} Wiedmer-Dozio propose en conséquence de ne pas nommer ces besoins «essentiels» comme le fait la motion M-290, mais de les appeler «légitimes». Et ces besoins légitimes traversent toutes les couches de la société. Plus l'habitant a le sentiment d'appartenir à un monde global, plus il se retrouve chez lui, et plus il est attentif à ce qui se passe autour de sa sphère privée. Il y a une sorte de mouvement inverse entre l'intérêt pour les événements du monde et la préservation de sa sphère privée, qui tend de plus en plus à être protégée. C'est à cela que l'aménagement doit faire face, et le phénomène n'est plus lié aux seuls quartiers défavorisés, mais à l'ensemble de l'agglomération genevoise, et plus largement à l'ensemble du territoire. Ces changements de mode de vie sont si rapides qu'ils surprennent le plus souvent les professionnels de la construc-

tion comme de l'urbanisme qui se disent fort préoccupés. Les concertations avec les habitants confirmer bien le problème posé, puisque régulièrement s'exprime le désir très vif d'un contrôle de ce qui se passe à proximité de son lieu d'habitat, raison première de nombreux référendums et pétitions. M^{me} Wiedmer-Dozio donne même l'exemple de locataires qui se battent pour préserver les villas au pied de leur immeuble, un cas de figure tout à fait nouveau. Jusqu'à présent, la contrepartie de l'urbanisation était d'offrir un espace collectif accru, mais telle n'est plus forcément l'attente des habitants désormais. Corollairement, les habitants s'intéressent de plus en plus au patrimoine et à sa préservation. Et de citer une phrase de Vittorio Gregotti: «Le lieu est notre seul mode physique d'appartenance à l'histoire», qui résume selon elle très bien la situation. L'aménagement, en conséquence, ne peut plus se décréter comme cela se faisait dans les années 1960. Il faut négocier. Les projets qui aboutissent ou qui sont en voie d'adoption sont généralement ceux qui reposent sur la concertation (Saint-Jean, Falaises, Sécheron, etc.). A l'inverse, ceux qui n'aboutissent pas ont été montés sans débat sur l'urbanisation, et la collectivité n'a pas pu faire valoir l'intérêt général; ainsi en est-il au chemin de la Chevillarde ou à l'avenue de Luserna. Il est donc indispensable d'assurer un équilibre entre l'intérêt général et l'intérêt particulier.

Tous les lieux de la ville ne sont pas semblables, poursuit M^{me} Wiedmer-Dozio, en ce qui concerne leur aménagement en lien avec les besoins légitimes reconnus de la population. Certains sont porteurs d'enjeux, d'autres moins. Ainsi, le plan d'aménagement du secteur dit de l'avenue de la Forêt n'a certes pas abouti, mais il convient de rappeler qu'un potentiel de 1400 logements avait été déterminé. Cette densification aurait impliqué la création de diverses infrastructures et équipements collectifs dans une urbanisation qui se serait déroulée par étapes. A l'époque, une vision possible du quartier avait même été établie, et il avait été décidé d'implanter les bâtiments de manière perpendiculaire aux grands axes routiers. Dans la manière de planifier, il s'agissait aussi de différencier les surfaces sur lesquelles la collectivité publique allait investir, avec pour corollaire une production de règles strictes, visant à distinguer clairement l'intérêt général du particulier. Au même titre, il fallait cerner les enjeux fonciers et déterminer les terrains qui pourraient être cédés à la collectivité après urbanisation, les parcelles qu'il convenait d'acquérir ou d'échanger. Le plan d'urbanisme avait donc été monté de sorte que la collectivité publique soit impliquée dans le processus de transformation du territoire.

De l'avis de M^{me} Wiedmer-Dozio, cette expérience, parmi d'autres, montre qu'il faut impérativement redéfinir les règles du jeu entre collectivité publique et acteurs privés, énoncer les principes de convergence entre ces deux entités, puis veiller à laisser une liberté de manœuvre suffisante au secteur privé pour le conduire à investir dans les projets, tout en conservant la planification de ces mêmes investissements entre les mains des collectivités publiques. Ces règles ou principes, qu'il s'agit de partager, sont finalement peu nombreuses. La première de ces règles reviendrait à

imposer que, dans la mesure où une collectivité publique a déjà investi en termes de d'infrastructures sur un périmètre donné, une utilisation rationnelle du territoire prévale alors, sans recourir pour autant nécessairement à une densification forte. Il va ainsi de soi que, à proximité d'une école existante, il faut assurer la permanence d'un habitat suffisant pour garantir un nombre d'élèves idéal. Ces paramètres sont mesurables et c'est d'ailleurs une étude sur ce thème précis qui avait amené, dans les années 1970 déjà, la commission de l'urbanisme à définir un quota de 1,2 qui permettait d'atteindre autour des écoles, et plus généralement des divers équipements publics, une taille critique propre à bien organiser les quartiers.

La deuxième règle voudrait que toute extension urbaine soit accompagnée de mesures en faveur des transports en commun. Ce principe, vu son évidence, devrait de plus constituer à lui seul une revendication de la Ville de Genève, aussi bien par rapport aux autres villes que par rapport au canton.

La troisième règle contraindrait à prendre en compte et à réaliser la mixité tant au niveau des affectations des volumes construits que des types de logements offerts, pour permettre un brassage de population, renforcer l'intégration autour des écoles et des lieux publics et faire des différents quartiers des lieux de vie à toutes les heures de la journée et de la nuit.

La quatrième règle aurait pour but de favoriser la reconquête du domaine public pour le destiner à sa fonction première, soit les échanges citoyens et la vie sociale, en donnant, chaque fois que la situation le permet, la priorité aux modes de déplacement non motorisés.

Reste, constate M^{me} Wiedmer-Dozio, que le territoire de la Ville de Genève est exigu et que Piogre est probablement la ville la plus dense de Suisse. Dans certains quartiers, le seuil critique est même atteint. Cependant, il convient aussi de rappeler, sur ce point qui a trait à la texture urbaine proprement dite, que dans certaines villes américaines, et plus précisément dans ces quartiers appelés *downtown*, la densité peut être très forte, parce que s'y trouvent essentiellement des activités, et pas, ou très peu, de logements. Or, s'il n'est quasiment pas possible d'intervenir en zone ordinaire en ville de Genève, faute d'espaces à disposition, il n'en va pas de même a priori en zone de développement, et des grands projets y ont même vu le jour sur d'anciens domaines d'envergure qui ont pour l'essentiel tous été utilisés. Aujourd'hui, les parcelles restantes sont modestes, le plus souvent d'une surface de quelque 1000 m² et toute réalisation implique immédiatement de nombreux propriétaires qui n'ont pas la même vision du développement, c'est-à-dire qui ne souhaitent pas forcément participer en même temps à la même opération immobilière. Et le mécanisme même du développement de s'enrayer.

A cela s'ajoute que, depuis les années 1990, les promoteurs privés, justement échaudés par différentes affaires, n'investissent plus que dans la mesure où les PLQ sont en force, ne prenant plus le risque d'anticiper une opération et d'acheter des

terrains en conséquence; pis, ils revendent même actuellement des parcelles antérieurement acquises. C'est ainsi que les terrains de la Petite-Boissière, de l'avenue de la Forêt, par exemple, ont été remis sur le marché par les promoteurs qui n'arrivaient pas à rentabiliser leur investissement dans un délai suffisamment court.

Enfin, il convient de ne pas oublier qu'autrefois les solutions de relogement des propriétaires à l'extérieur de la ville étaient plus simples, car les mécanismes financiers le permettaient. Aujourd'hui, pour un petit propriétaire amené à vendre son bien dans le cadre d'un projet immobilier, il apparaît généralement plus intéressant de demeurer proche du centre-ville que de déménager en périphérie ou même à la campagne, puisqu'au centre il préserve une facilité totale d'usage des infrastructures collectives (activités culturelles, centres commerciaux, soins hospitaliers, gare, etc.) sans avoir recours à la voiture. Et cette aspiration correspond aussi à un besoin légitime de la population.

Le bilan est donc inquiétant: il existe bel et bien des périmètres présentant un important potentiel à bâtir, mais indisponibles pour les motifs précités. C'est dire que le rôle des plans d'urbanisme est relativement faible. En effet, si le mécanisme de mise à disposition des terrains reste grippé, l'immobilisme est de règle. Pour changer la donne, estime M^{me} Wiedmer-Dozio, il faudrait améliorer le processus de concertation, préserver le potentiel à bâtir, mais réfléchir autrement et promouvoir des mesures d'encouragement qui ne dépendraient plus forcément que des plans d'urbanisme, mais qui inciteraient les propriétaires à quitter leur logement, ou, à tout le moins, à ne pas le vendre à d'autres propriétaires soucieux de s'y loger. Il conviendrait dans ce sens de rassurer les promoteurs privés capables d'investir sur le long terme. Et de citer, pour l'exemple, une acquisition récente effectuée au chemin Dr-Jean-Louis-Prévost et qui constitue un investissement à très long terme. L'idée est que ce type d'investissement est un gage d'économie pour une économie publique, les différentes infrastructures nécessaires existant déjà dans le périmètre considéré. En résumé, les mécanismes fonciers créés à la fin des années 1970 ne fonctionnent plus, et la situation est paradoxale en ce qu'il est toujours plus attractif d'habiter en ville de Genève, alors même que l'investissement ne l'est plus du tout.

En conséquence, pour répondre aux questions posées par la motion M-290, il faudrait dépasser le cadre des plans d'urbanisme, car le problème tient à ce que la société est en mutation, que les besoins changent également et que les règles de l'offre et de la demande ne sont plus claires du tout.

Discussion en présence de M^{me} Wiedmer-Dozio

Un commissaire radical relève qu'il y a effectivement un potentiel de construction de logements, le plus souvent bloqué d'ailleurs, mais ce n'est pas le

rôle de la collectivité publique que d'investir pour les réaliser; il conviendrait plutôt qu'elle aide des propriétaires à acquérir les terrains manquants pour construire des logements HLM, PPE, etc.

M^{me} Wiedmer-Dozio lui rétorque que son service travaille également dans ce sens.

Un commissaire l'AdG/SI estime, pour sa part, qu'il est regrettable de laisser des investisseurs privés se lancer dans des opérations qui débouchent uniquement – à l'image de celle sise au chemin de la Chevillarde – sur la construction de logements en PPE, comme l'ont reconnu les représentants du DAEL auditionnés à ce sujet. Il demande en conséquence s'il n'appartiendrait pas à la Ville de prendre l'initiative de la construction de logements sociaux, de manière à réaliser un urbanisme à taille humaine, moins massif, mieux intégré, qui pourrait satisfaire les habitants du quartier de la Forêt et d'autres périmètres. Il semble en effet que la logique actuelle fait obstacle à la construction de logements sociaux.

Malheureusement, répond M^{me} Wiedmer-Dozio, la Ville de Genève n'a pas vraiment les opportunités d'une telle politique. Reste un constat qu'il faut souligner: quand une collectivité publique tient les trois rôles, soit de propriétaire, de promoteur et d'investisseur, la situation se modifie profondément et les opérations se déroulent à un rythme plus rapide.

Un commissaire libéral et motionnaire remercie de son côté M^{me} Wiedmer-Dozio pour l'attention qu'elle a portée à la motion M-290 et relève que sa demande, en tant que professionnelle, c'est que soient inventés de nouveaux instruments. La motion précitée est partie, ajoute ce commissaire, de l'idée qu'il faut construire raisonnablement pour être en mesure d'accueillir les personnes attendues dans le canton. Or, si les 2000 logements nécessaires à cet effet ne sont pas construits en ville, mais, au contraire, massivement en périphérie ou au-delà, les nuisances au sein même de la municipalité genevoise risqueraient, à terme, d'être augmentées, que ce soit au niveau des transports et de la mobilité, des échanges et du développement du commerce et des places de travail ou des diverses sources de pollution.

M^{me} Wiedmer-Dozio réplique qu'idéalement la ville devrait s'agrandir par contiguïté, ce qui ne pourra à l'évidence être le cas, et qu'en conséquence des opérations de densification extérieure vont inévitablement être entreprises. Ces réalisations seront immanquablement très onéreuses, si l'objectif poursuivi devait demeurer que ces quartiers neufs fonctionnent bien et n'induisent qu'un minimum de nuisances pour le centre-ville. Il s'agira soit de bâtir de véritables villes, soit de créer des infrastructures de déplacement très performantes. Les autorités sont donc devant un choix entre deux projets de société: le premier consiste à investir massivement dans la zone de développement, alors même que chacun sait désormais que les moyens d'action y sont limités du fait de l'habitat qui s'y trouve déjà et des outils de contrôle du territoire qui s'y exercent; le second consiste à développer des

espaces urbains tout à fait à l'extérieur en assumant des investissements très importants pour éviter toutes les nuisances qui pourraient se déverser sur le centre-ville. Ce sont là des solutions à l'échelle de l'agglomération, et non plus à celle de la municipalité seule. La construction de la ligne ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse devrait provoquer un débat dans ce sens.

M^{me} Wiedmer-Dozio relève enfin une situation de rupture dans la tradition urbanistique genevoise. Alors même que, jusqu'à ces dernières années, l'urbanisme se gérait effectivement dans la contiguïté du centre-ville, la situation semble changer. En outre, des variations significatives ont été introduites au niveau des gabarits, permettant l'émergence d'un urbanisme différencié et appelant de fait à la disparition de l'épannelage propre à la cité de Calvin.

Discussion de la commission

Un commissaire libéral et motionnaire observe que cette motion a recueilli l'intérêt de l'ensemble des professionnels de l'aménagement, mais qu'elle n'a en revanche pas été bien comprise de l'Etat ni de la Ville. Il se dit responsable de cette incompréhension, à cause du titre de cette motion qui était un peu provocateur. Reste que, sur le fond, ce texte n'a pas fait l'objet de contestation, bien au contraire, et qu'il a notamment donné l'occasion à M^{me} Wiedmer-Dozio de dire que l'urbanisme est arrivé au bout des principes qui, actuellement, président à la manière dont il est conçu.

Aussi, s'il devait proposer un amendement à cette motion, poursuit ce commissaire, il tendrait à donner les moyens de mettre en place les instruments qui permettent d'aménager plus aisément le territoire. Au départ de l'étude de cette motion, il pensait possibles et utiles des états généraux de l'urbanisme. Après avoir entendu M^{me} Wiedmer-Dozio, il estime qu'il faut plutôt conduire une réflexion législative et la soumettre ensuite à la population. Aussi, il est d'avis que la motion ne nécessite effectivement pas d'amendement, sinon, peut-être, pour le dernier paragraphe, qui parle de «plans de développement pertinents». En effet, ce mot «plans» pourrait être remplacé avec bonheur par «projets» sans guillemets, de manière à ne pas être limité dans la réflexion. Pour le reste, il se dit convaincu que la municipalité est prête à accueillir cette motion M-290 et à poursuivre le travail qui a été entamé par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Il fait pleine confiance à l'administration dans ce dossier.

Un commissaire démocrate-chrétien, quant à lui, réticent au début de l'étude, avoue s'être aperçu que le problème méritait amplement d'être débattu. Il lui apparaît désormais important de pouvoir définir des grands principes de développement; il souligne le caractère passionnant de l'audition de M^{me} Wied-

mer-Dozio. En revanche, s'il juge nécessaire de se pencher sur la question, il se pose tout de même la question de savoir si c'est l'administration qui doit arrêter les principes précités ou si c'est à la population qu'il appartient d'en décider.

Un commissaire de l'AdG/SI pense au contraire qu'il faut amender cette motion, parce que M^{me} Wiedmer-Dozio a parlé de mixité et qu'il conviendrait d'intégrer cette idée dès la première invite. Il se dit également en faveur de la suppression de la deuxième invite et d'un amendement concernant la première, soit:

«(...) et à proposer des projets portant sur un ou plusieurs scénarios équilibrés prenant en compte le principe de mixité.»

Un motionnaire membre de la commission attire l'attention sur le fait que la troisième invite correspond exactement à la démarche proposée par M^{me} Wiedmer-Dozio et qu'elle est la conséquence de la deuxième. Il s'agit de mettre en place des instruments d'aménagement à long terme et de réconcilier la population genevoise avec l'aménagement, compte tenu de certains impératifs catégoriques qu'il conviendrait de situer à moyen terme. Le problème est, ajoute ce commissaire libéral, qu'actuellement, lorsque l'on touche à la propriété, on attende au sacré et qu'il faut construire, mais cesser de construire faux. C'est donc une réflexion sur le type d'urbanisme qu'il convient d'effectuer. La logique qui a présidé à l'analyse du PLQ de l'avenue De-Luserna est sous-jacente à cette motion: ne pas achever des projets qui, à l'évidence, sont erronés et repartir sur de nouvelles bases, repenser, remplacer. Et s'il n'est pas possible de réconcilier les objectifs fondamentaux de l'urbanisme et l'action politique, il y a fort à parier que l'immobilisme restera de mise. La création d'un nouveau processus de réconciliation est indispensable, et c'est précisément le but de cette motion.

Les Verts expliquent pour leur part qu'ils avaient lu dans un premier temps cette motion comme dérégulatrice, puisqu'elle semblait vouloir annuler le PDC 2015 et différents outils qui auraient permis sa mise en application, soit la densification des zones de développement et de villas, sans toucher à la zone agricole, et, en ce qui concerne la Ville, la création de 150 nouveaux logements par an. Ils en comprennent aujourd'hui le vrai sens et, au-delà d'une formulation provocatrice parfois nécessaire pour mobiliser les esprits, les Verts entrent en matière et présentent deux projets d'amendements. Il s'agit de réduire à deux unités les invites au Conseil administratif, soit une première invite:

«(...) à faire un rapport sur le développement durable en ville de Genève, en matière d'aménagement du territoire ou de construction de logements»;

puis une deuxième invite:

«à présenter si nécessaire un projet de résolution au Conseil d'Etat, stipulant les modifications désirées des lois cantonales permettant de concrétiser les solutions citées dans le rapport M-290 A.»

De la sorte, poursuivent les Verts, c'est une politique en deux temps qui est définie. Tout d'abord, un rapport devrait montrer très clairement de quelles compétences dispose la Ville, quel est le degré de participation qui lui est octroyé dans le cadre de l'aménagement du canton comme de la région. Ensuite, il s'agira de créer de nouveaux outils, tels que des plans directeurs de quartier, et de développer une dynamique de réflexion.

Un motionnaire libéral, au demeurant membre de la commission, tient à rappeler l'inscription de la motion dans la réflexion propre à l'Agenda 21. Il souligne dans la foulée que cet agenda comprend trois domaines: l'environnement, le social et l'économie. Or, précise le commissaire, ces trois éléments sont contenus dans la deuxième invite, qui est une référence expresse et explicite au développement durable. Si d'aventure elle était supprimée, cela induirait une régression considérable.

Il dit par ailleurs préférer le terme «souhaitable» à «durable», du fait que le premier terme sous-tend une réflexion et un rêve d'utopie dont il a été question lors de la présentation de la motion au Conseil municipal. Il estime qu'il y a un premier temps réservé à l'utopie et un second consacré à la confrontation de cette utopie aux règles de fonctionnement de l'Agenda 21, soit la deuxième invite.

La troisième invite porte sur la base légale existante, dont il s'agit de voir dans quelle mesure elle peut être modifiée, en lien avec les deux invites précédentes. Il est donc difficile de supprimer l'une ou l'autre sans attenter à la logique même du document. Elle peut être modifiée, mais, au niveau méthodologique, elle doit être conservée. Il considère en conséquence les amendements proposés comme polémiques.

Au terme d'un long débat et, estime-t-il, par gain de paix, il propose de modifier la deuxième invite comme suit:

«(...) en matière de développement durable, notamment de qualité de vie (...).»

Concernant la troisième invite, il propose par ailleurs:

«(...) de présenter si nécessaire un projet de résolution (...) une adaptation en conséquence des projets de développement pertinents.»

L'Alternative, après s'être consultée, propose de son côté les amendements ci-dessous:

- première invite: «à faire un rapport sur le développement durable en ville de Genève, en matière d'aménagement du territoire et de construction de logements»;

- deuxième invite: «à analyser et à confronter cette image du développement urbain au regard des objectifs de notre municipalité, notamment en matière de qualité de vie, de gestion des transports et des communications, aussi bien que les coûts à la charge de la collectivité et les recettes nécessaires, et à proposer des projets portant un ou plusieurs scénarios équilibrés prenant en compte la mixité»;
- troisième invite: «à présenter si nécessaire un projet de résolution au Conseil d'Etat stipulant les modifications désirées des lois cantonales permettant de concrétiser les orientations dégagées dans ce rapport.»

Une commissaire estime pour sa part que le titre de la motion est provocateur et réducteur, en ce qu'il oppose la «satisfaction des besoins essentiels» au «bonheur des historiens». Insensible à toute forme humoristique (*on doit plaire par mœurs, et non par robe de belle couleur*), elle propose de le changer. Elle ajoute que la notion de «besoins essentiels» ou de «besoins légitimes» n'est pas claire, car les besoins se définissent culturellement et dans le temps.

Le président lui rétorque qu'il ne s'agit pas de voter sur le titre, mais sur les invites et les conclusions de la motion. En ce sens, il est soutenu par l'ensemble de la commission, qui, par ailleurs, reconnaît – auteur présent compris – que ce titre est provocateur. Le rapporteur est chargé de mentionner cette dimension tout particulière de la motion. (*Qui ne sait être fou n'est pas sage.*)

Soucieux d'apaiser le tourment de quelques commissaires plutôt effarouchés par cet intitulé aguicheur, le commissaire libéral motionnaire propose un nouveau titre, à savoir: «Pour un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins légitimes du citoyen». Le rapporteur pourrait même, ajoute-t-il, inscrire cette version dans son rapport, sur instruction de la commission de l'aménagement et de l'environnement, de manière à mettre un terme à cette modeste polémique.

Ce mode de faire paraît délicat à plusieurs commissaires qui suggèrent que ce second titre soit l'objet d'une recommandation de la commission.

3. Conclusions et vote de la commission

a) Recommandation

Au terme de ses travaux, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, dans un premier temps, à voter la recommandation suivante:

La commission de l'aménagement et de l'environnement recommande au Conseil administratif de renoncer au titre actuel de la motion M-290 et de le remplacer désormais par: «Pour un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins légitimes du citoyen».

Au vote, cette recommandation est acceptée à l'unanimité (2 L, 2 R, 2 DC, 2 AdG/SI, 1 S, 2 Ve).

b) Amendements

La commission de l'aménagement et de l'environnement vous invite ensuite, Mesdames et Messieurs les conseillers, à voter les amendements suivants, invite par invite:

1. Première invite: deux amendements, l'un radical, l'autre de l'Alternative in corpore

Amendement radical:

«à faire un rapport sur l'évolution qu'il envisage pour la ville de Genève en matière d'aménagement du territoire et de construction de logements (...)».

Au vote, cet amendement est accepté par 6 oui (2 R, 2 L, 2 DC) contre 5 non (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S).

Amendement de l'Alternative:

«à faire un rapport sur le développement durable en ville de Genève, en matière d'aménagement du territoire et de construction de logements».

Cet amendement est de fait refusé, vu l'acceptation du premier.

2. Deuxième invite: deux amendements, l'un libéral, l'autre de l'Alternative in corpore

Amendement de l'Alternative:

«à analyser et à confronter cette image du développement urbain au regard des objectifs de notre municipalité, notamment en matière de qualité de vie, de gestion des transports et des communications, aussi bien que les coûts à la charge de la collectivité et les recettes nécessaires, et à proposer des projets portant un ou plusieurs scénarios équilibrés prenant en compte la mixité».

Au vote, cet amendement est refusé par 6 non (2 R, 2 L, 2 DC) contre 5 oui (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S).

Amendement libéral:

«(...) en matière de développement durable, notamment (...) un ou plusieurs scénarios équilibrés prenant en compte la mixité».

Au vote, cet amendement est accepté par 10 oui (2 L, 2 R, 2 DC, 2 AdG/SI, 1 S, 1 Ve) et 1 abstention (Ve).

3. Troisième invite: deux amendements, l'un libéral, l'autre de l'Alternative in corpore

Amendement libéral:

Il consiste à remplacer le mot «parallèlement» par «si nécessaire» et le mot «plans» par «projets».

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité (2 L, 2 R, 2 DC, 2 AdG/SI, 1 S, 2 Ve).

Amendement de l'Alternative:

«à présenter si nécessaire un projet de résolution au Conseil d'Etat stipulant les modifications désirées des lois cantonales permettant de concrétiser les orientations dégagées dans le rapport M-290 A(...)»

Au vote, cet amendement est accepté à l'unanimité (2 L, 2 R, 2 DC, 2 AdG/SI, 1 S, 2 Ve).

c) Vote de la motion amendée

Enfin, au bénéfice des explications fournies, la commission de l'aménagement et de l'environnement vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers, par 6 oui (2 R, 2 L, 2 DC) contre 5 abstentions (2 Ve, 2 AdG/SI, 1 S), à accepter la motion M-290 dûment amendée et assortie d'une recommandation concernant son titre, soit «Pour un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins légitimes du citoyen».

PROJET DE MOTION AMENDÉE

«Pour un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins légitimes
du citoyen»

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à faire un rapport sur l'évolution qu'il envisage pour la ville de Genève en matière d'aménagement du territoire et de construction de logements propres à accueillir ses nouveaux habitants;

- à analyser et à confronter cette image du développement urbain au regard des objectifs de notre municipalité en matière de développement durable, notamment de qualité de vie, de gestion des transports et des communications, de sécurité et de santé publiques, aussi bien que les coûts à la charge de la collectivité et les recettes nécessaires, et à proposer un projet d'arrêté soumis à référendum portant un ou plusieurs scénarios équilibrés prenant en compte la mixité;
- à présenter si nécessaire un projet de résolution au Conseil d'Etat stipulant les modifications désirées des lois cantonales permettant de concrétiser les orientations dégagées dans le rapport M-290 A en vue de réaliser ce développement aussi bien que l'adaptation en conséquence des projets de développement pertinents.

M. Gérard Deshusses, rapporteur (S). Je dirai juste quelques mots. Tout d'abord, la motion M-290 avait été prise un peu à la légère, vu son titre, et la commission de l'aménagement et de l'environnement a jugé bon de l'analyser à fond. Elle a appris beaucoup de choses, notamment qu'il y avait énormément de travail à faire dans ce domaine – un travail de réflexion – et que les moyens que nous avons, nous, conseillers municipaux, restaient extrêmement modestes. C'est la raison pour laquelle nous sommes allés jusqu'au bout de cette étude et que nous avons même proposé de changer le titre de la motion, histoire de montrer que cette réflexion était allée très loin.

Premier débat

M. Jean-Marc Froidevaux (L). En qualité de rédacteur de la motion, je tiens avant tout à remercier le rapporteur de la qualité exceptionnelle de son rapport. C'est un long rapport, mais, en plus, il est piqué d'humour et je puis en recommander la lecture à ceux qui y auraient échappé. Cela dit, le travail de la commission de l'aménagement et de l'environnement a été passionnant: l'urbanisme nous est alors apparu dans sa démarche théorique et non pas dans son application systématique sur un petit bout de secteur.

Ce que j'aimerais dire au moment où l'on passe au vote par rapport à cette motion, c'est à quel point il est essentiel de résoudre le problème du logement et à quel point le travail de la commission a mis en évidence le fait qu'il n'était pas suffisant de construire du logement, puisque – ainsi que l'a dit en commission M^{me} Wiedmer-Dozio – nous avons augmenté sensiblement le nombre de logements, mais sans avoir pour autant accru le nombre de logés, dans la mesure où l'espace occupé par ménage s'est agrandi. Quand on dit que les espaces s'agrandissent, cela veut surtout dire que les logements ne sont plus utilisés comme ils

l'étaient par le passé. Cela veut dire en conséquence que, quand on a une réflexion sur la construction, on doit aussi avoir une réflexion sur la manière d'habiter aujourd'hui.

Il est incontestable que les immeubles anciens ont du charme. D'aucuns diront qu'ils ont peut-être une âme – ou qu'ils ont l'eau de l'âme, comme le dirait M. Mugny – mais en cela il ne suffit pas pour autant que ces immeubles aient de l'âme, il faut également qu'ils correspondent aux besoins essentiels. Si, quand on construit, il faut toujours plus d'espace, c'est peut-être simplement que les structures d'habitation ne conviennent pas exactement à nos besoins, parce que je ne crois pas que, individuellement, nous ayons besoin de plus d'espace. Par contre, je crois que nous sommes mal logés quand les espaces ne correspondent pas à nos besoins spécifiques. Or cet élément-là a disparu.

Je dis cela parce que l'objectif de cette motion est avant tout de réconcilier Genève et la construction. En ville de Genève, nous savons qu'il est impossible de construire, moins parce que les terrains seraient inexistantes qu'en raison des procédures de toutes sortes engagés à l'occasion de chaque projet par le Conseil administratif, à l'initiative du Conseil municipal, ou par des voisins et diverses associations, de sorte que rien ne peut se faire. Mais tout cela est l'expression d'une opposition à l'objet à réaliser. «Je ne veux pas sacrifier, par hypothèse, ma vue droite pour y construire des cages à lapins», dira-t-on dans ces groupements. Mais si, au contraire, je peux démontrer qu'on y construit bien, pour une qualité de vie meilleure, alors j'imagine que nous réaliserions à cette occasion un premier pas en vue de cette réconciliation.

Ce faisant, nous entreprendrions vraiment la politique de réalisation de logements, logements sociaux ou autres logements, indispensables en ville de Genève. C'est la raison pour laquelle je vous recommande de voter la motion amendée qui vous est proposée.

M. Damien Sidler (Ve). Sous un titre initialement provocateur, cette motion a permis aux membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement de faire un tour d'horizon de la planification, de la conservation et, surtout, de la pertinence des outils à la disposition du Canton et de la Ville en ce qui concerne l'urbanisme et l'aménagement de notre ville. On peut regretter que ce voyage dans l'urbanisme à travers le passé et le futur ait été fait en fin de législature, parce que, évidemment, la grande majorité des commissaires actuels de cette commission n'ont pas eu l'occasion d'assister au débat d'alors. C'est pour cela que je leur recommande de lire l'excellent rapport de M. Deshusses, comme l'a dit M. Froidevaux.

Cependant, nous reviendrons sur les termes qui ont été votés en conclusion par la commission; effectivement, les circonstances ont fait que certains termes ont été choisis plutôt que d'autres. Nous revenons donc avec les amendements que l'Alternative avaient proposés en commission, afin que les termes que la majorité veut voir figurer dans le texte puissent être adoptés ce soir. Je pense qu'on peut saluer la pertinence de cette motion qui, sous un titre un peu provocateur au début, a finalement montré que les débats méritaient d'être menés dans cette commission. Les choses ont été dites; elles sont très intéressantes pour la suite, et nous espérons que les services sauront en faire quelque chose d'intéressant.

Projet d'amendement

Remplacement de la première invite par:

- «– à faire un rapport sur le développement durable en ville de Genève, en matière d'aménagement du territoire et de construction de logements.»

Remplacement de la deuxième invite par:

- «– à analyser et à confronter cette image du développement urbain au regard des objectifs de notre municipalité, notamment en matière de qualité de vie, de gestion des transports et des communications, aussi bien que les coûts à la charge de la collectivité et les recettes nécessaires, et à proposer des projets portant un ou plusieurs scénarios équilibrés prenant en compte la mixité.»

M. Michel Ducret, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (R). En tant que président de la commission de l'aménagement et de l'environnement, je tiens tout d'abord à remercier le rapporteur et tous les commissaires qui ont participé avec un grand intérêt à l'étude de cette motion. Il est vrai que tout le monde a compris finalement l'intérêt de la démarche et j'aimerais relever la qualité des auditions qui ont eu lieu; elles ont vivement intéressé la plupart des commissaires, je crois même la totalité.

Il faut souligner l'intérêt pour notre collectivité de mieux fixer les buts pour son avenir sous tous ses aspects. Je prends un exemple: quand on parle de logements, il ne s'agit pas seulement de logements sociaux, ni non plus des seuls logements coopératifs, mais de toutes les sortes de logements. Cela suppose aussi un certain nombre de choses – des commerces, des services, des problèmes de transport, d'éducation, notamment – qu'on a tendance à traiter de manière trop ponctuelle, en se focalisant sur un seul point sans voir l'ensemble.

Pour cela, il est important d'insérer la réflexion urbanistique que la Ville peut mener sur son propre avenir dans un contexte solidaire avec l'ensemble régional

auquel nous appartenons. Nous ne pouvons pas nous contenter d'une réflexion qui s'arrête aux limites de notre commune, laquelle a une responsabilité particulière de solidarité et de devenir sur l'ensemble de notre canton et de notre région. Nous ne devons jamais perdre de vue cet aspect des problèmes d'urbanisme qui nous sont posés. Pour faire de l'urbanisme et pour le concrétiser, il faut vaincre les égoïsmes, vaincre l'opportunisme politique qui, trop souvent, guide nos partis – que cela soit d'un bord ou de l'autre – pour satisfaire aux égoïsmes locaux à chaque fois qu'une proposition se présente.

Mesdames et Messieurs, il n'y a qu'une façon d'y parvenir: M. Froidevaux, tout à l'heure, a parlé de réconciliation. C'est effectivement cela, c'est travailler tous ensemble en prenant en compte les divers points de vue des uns et des autres et pas seulement ceux qui intéressent une fraction ou une autre. Il est du devoir de chaque groupe politique d'écouter le point de vue des autres et de chercher le chemin commun qui permettra d'arriver à un compromis. Non pas à un compromis qui ait quelque chose de mou, mais à un compromis qui fonctionne, qui ait un caractère vivant. C'est ainsi qu'on a construit ce pays, sa prospérité, et c'est la seule façon de parvenir à construire son avenir.

A cette heure, bien entendu, le groupe radical vous invite à accepter cette motion, a priori sans aucun amendement. Cette motion n'est composée que de mots et elle va en susciter d'autres, mais il faut qu'elle débouche sur une réalisation. Elle doit se concrétiser dans d'autres vies de politiques, dans la vie de nos concitoyens, dans leur ensemble, dans l'avenir de cette cité. C'est absolument indispensable si on veut y voir clair. Par exemple, quand on demande au Conseil administratif quelle est sa politique en matière de logement, de logement social, de développement durable, il n'y a pas de réponse claire. Or tout cela doit s'inscrire dans un ensemble cohérent, où un élément ne fonctionne pas sans l'autre et où chacun de ces petits ou de ces grands éléments est au service des uns et des autres. C'est ainsi, Mesdames et Messieurs, qu'un corps se constitue et que l'avenir d'une collectivité se dessine!

M. Gérard Deshusses (S). En ce qui concerne le groupe socialiste, nous constatons que cette étude en commission de l'aménagement et de l'environnement nous a amenés à différentes réflexions. Tout d'abord, il faut plus que jamais penser à lier la question du logement à celle des transports et à celle des activités; avoir voulu – comme nous l'avons fait dans les précédentes décennies – dissocier les choses a conduit à des aberrations que nous payons maintenant extrêmement cher.

Ensuite, la deuxième chose qui nous est apparue très clairement aussi, c'est que tout ce qui touche à l'organisation ne tient pas seulement à la commune de

Genève ou à quelque commune que ce soit; c'est un travail qui doit être mené conjointement avec le Canton et même au-delà, avec la France voisine et le Canton de Vaud notamment. Dans ce sens-là, nous avons été heureux de constater qu'il y avait un projet de concertation franco-valdo-genevois. C'est ainsi qu'on peut concevoir l'urbanisation future de notre cité, qui s'étend du Salève au Jura, pour ne pas dire encore sur la Riviera vaudoise, puisqu'on a maintenant une sorte de ville lémanique jusqu'à Vevey.

Dans ces conditions-là, il est aussi vrai que, pour nous, certaines certitudes ont été ébranlées. J'en prendrai quelques-unes pour exemple. Tout d'abord, ce qui touche au degré de densification. Nous avons longtemps pensé, dans le groupe socialiste, qu'une densification faible était un indice de qualité de logement, mais il apparaît de plus en plus clairement que ce n'est pas obligatoirement le cas et qu'on peut avoir des indices élevés avec une qualité d'habitat tout aussi intéressante. D'autres éléments nous sont aussi apparus, notamment que nous avions des critères en termes de qualité de logement qui n'étaient peut-être pas toujours ceux qui répondaient aux besoins recensés dans la population.

Puis nous nous sommes rendu compte – et c'est très important – qu'à l'évidence les outils que nous avons maintenant à notre disposition en matière d'urbanisation sont inefficaces ou insuffisants. Je parle des plans localisés de quartier (PLQ) et des plans de site, parce qu'ils sont trop modestes. En effet, ils couvrent une surface infiniment trop restreinte, ce qui a notamment amené – mais ce n'est pas le seul élément – à quelques dérapages ces derniers temps, où nous avons voté des PLQ avec un taux de logements sociaux relativement important. Ces PLQ, une fois réalisés, ont montré que nous avions construit des propriétés par étage, ce qui n'était pas la volonté de la droite ni celle de la gauche de ce parlement.

Nous sommes convaincus que nous devons maintenant chercher de nouveaux outils et, dans ce sens-là, le groupe socialiste imagine bien qu'il faut envisager des projets architecturaux plus ambitieux, sur des espaces plus larges, à l'image de ce qui a été fait, parfois avec passablement de talent, dans les années 1970; je pense aux constructions de Budé, notamment.

Deuxième débat

Le président. Je fais tout d'abord voter la recommandation qui se trouve en bas de la page 36 du rapport, à savoir le remplacement du titre de la motion: «Pour un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins légitimes du citoyen».

Mise aux voix, la recommandation de la commission de l'aménagement et de l'environnement est acceptée à l'unanimité.

Le président. Je fais voter maintenant les amendements déposés par M. Damien Sidler, à savoir le remplacement de la première invite... (*M. Michel Ducret demande la parole.*) Monsieur Ducret, vous avez la parole.

M. Michel Ducret (R). Je pense qu'il est tout de même important de discuter de ces amendements, puisqu'ils sont présentés une nouvelle fois par l'Alternative. J'aimerais expliquer qu'en changeant les termes de cette façon vous dénaturez les objectifs de la motion. Ce n'est pas un rapport sur le développement durable, c'est un rapport sur l'avenir en matière d'aménagement du territoire et de construction de logements. C'est ce que nous avons tous dit. Que ce rapport s'inscrive dans le développement durable, pour moi, cela va de soi, puisque, actuellement, on ne fait plus rien hors du développement durable. Mais, je le répète, ce n'est pas un rapport sur le développement durable, parce que, après, vous pourrez aussi faire une réponse qui est le non-développement, et cela c'est le «prédurable» peut-être aussi.

Je ne comprends pas bien le souhait de l'Alternative de revenir avec cet amendement qui dénature le fond de la motion, parce qu'il l'oriente vers autre chose. Qu'on précise que la phrase «à faire un rapport sur l'évolution qu'il envisage pour la ville de Genève en matière d'aménagement du territoire et de construction de logements (...)» – c'était l'amendement que j'avais déposé en commission – s'inscrit dans un développement durable, je suis tout à fait prêt à admettre cette forme-là d'amendement à la proposition telle qu'elle avait été votée en commission. Par contre, la manière dont l'amendement de l'Alternative est présenté change la destination de la proposition et dénature tout le travail qui a été fait.

J'invite M. Sidler à modifier sa proposition de façon que le sens même de la motion ne soit pas modifié par l'insertion de cette phrase – «à faire un rapport sur le développement durable» – qui ne correspond pas finalement à ce que la motion demande. Je remercie M. Sidler de faire cette proposition, à moins qu'il faille que je la prenne moi-même en compte pour qu'il retire son propre amendement. J'attends, Monsieur le président, de pouvoir ouvrir le dialogue sur ce sujet.

M. Gérard Deshusses (S). Je laisse M. Sidler répondre directement à M. Ducret, si vous le souhaitez également, Monsieur le président. (*Dénégation du président, car M. Sidler ne demande pas la parole.*)

Je répondrai à M. Ducret – vous transmettez, Monsieur le président, puisqu'il faut faire ainsi – que pour nous, groupe socialiste, le fait de supprimer la dimension de durabilité était beaucoup plus significatif que de la laisser. Dans la

mesure où on veut un développement en matière d'urbanisme, il faut désormais considérer aussi cette notion-là, sans quoi, véritablement, nous allons faire un travail à l'envers du bon sens.

Si votre proposition, Monsieur Ducret, inscrit encore et toujours cet élément de durabilité, nous y souscrivons bien volontiers.

M. Michel Ducret (R). Si M. Sidler est d'accord, je proposerai plutôt qu'on dépose un amendement qui inscrit la notion de développement durable dans la phrase de l'amendement radical qui avait été accepté par la commission, puisque, apparemment, c'est bien cette notion-là que l'Alternative souhaite voir figurer.

Monsieur le président, étant donné que je viens de prendre connaissance maintenant de cet amendement, je vous demande quelques minutes pour que je puisse préparer un autre amendement.

(La séance est suspendue de 18 h à 18 h 4.)

Le président. Je vous signale que l'amendement qui vient de m'être présenté est de MM. Ducret, Froidevaux, Rubeli et Deshusses et qu'il consiste à ajouter à la première invite les termes suivants:

Projet d'amendement

«(...) dans une perspective de développement durable».

Vous avez la parole, Monsieur Sidler.

M. Damien Sidler (Ve). Merci, Monsieur le président. Je crois simplement qu'on ne s'entend pas tout à fait sur les termes, mais ce n'est pas très grave et nous le voterons.

J'aimerais tout de même dire que, pour nous, la nuance est de taille, car on peut pratiquer le développement durable, que ce soit pour l'aménagement, la culture ou autres. Or ce que font MM. Ducret et Froidevaux est opposé: il y a une catégorie développement durable et une catégorie aménagement du territoire ou culture. Pour nous, il y a l'aménagement du territoire, la culture, et le développement durable est la façon de travailler ces choses-là.

Pour la paix dans cette enceinte, nous serons finalement d'accord de voter ce nouvel amendement, étant donné que certains de l'Alternative l'ont signé. Nous nous rallierons donc à cette proposition, bien que nous ne soyons pas entièrement satisfaits.

Mis aux voix, l'amendement ci-dessus est accepté sans opposition (1 abstention).

Le président. Je fais voter maintenant le remplacement de la première invite par le texte de M. Sidler tel qu'on vient de l'amender à l'instant... (*M. Ducret demande la parole.*)

Monsieur Ducret, j'ai fait voter l'amendement pour la première invite, il a été accepté. Vous avez la parole, Monsieur.

M. Michel Ducret (R). L'amendement que nous venons de voter n'amende pas le texte de M. Sidler, mais le texte radical que nous avons déposé en commission, qui avait amendé la première invite de la motion. C'est donc l'amendement dit radical qui se trouve en dessus de celui de l'Alternative en page 37 du rapport. La proposition est de prendre en compte la notion du développement durable dans le texte que j'avais personnellement déposé en commission, en remplacement de l'amendement de l'Alternative qui était présenté par M. Sidler. Donc, si on amende le texte initial voté par la commission, normalement M. Sidler devrait pouvoir retirer son amendement qui concerne la première invite.

C'était là le but de la manœuvre et il n'y a plus lieu de faire voter l'amendement de M. Sidler, qui concerne la première invite. Par contre, l'amendement concernant la deuxième invite doit être voté et je me permettrai, Monsieur le président, de vous demander la parole à ce propos.

Le président. Monsieur Ducret, je fais voter les amendements qui me sont présentés et, donc, je ne peux pas faire voter des amendements que je n'ai pas! Je donne encore la parole à M. Sidler et, ensuite, j'espère que nous pourrons enfin voter.

M. Damien Sidler (Ve). Monsieur le président, vous avez reçu un amendement de MM. Ducret, Froidevaux, Rubeli et Deshusses qui s'applique au texte qui a été voté en commission. Je veux donc bien retirer mon premier amendement, qui concerne la première invite, mais pas le deuxième.

Mise aux voix, la première invite de la commission, amendée selon l'amendement de MM. Ducret, Froidévaux, Rubeli et Deshusses, est acceptée à l'unanimité.

Mis aux voix, l'amendement de M. Sidler concernant la deuxième invite est accepté par 37 oui contre 12 non (14 abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée par la commission et par le plénum est acceptée sans opposition (3 abstentions).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

«Pour un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins légitimes du citoyen»

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à faire un rapport sur l'évolution qu'il envisage pour la ville de Genève en matière d'aménagement du territoire et de construction de logements dans une perspective de développement durable et propres à accueillir ses nouveaux habitants;
- à analyser et à confronter cette image du développement urbain au regard des objectifs de notre municipalité, notamment en matière de qualité de vie, de gestion des transports et des communications, aussi bien que les coûts à la charge de la collectivité et les recettes nécessaires, et à proposer des projets portant un ou plusieurs scénarios équilibrés prenant en compte la mixité;
- à présenter si nécessaire un projet de résolution au Conseil d'Etat stipulant les modifications désirées des lois cantonales permettant de concrétiser les orientations dégagées dans le rapport M-290 A en vue de réaliser ce développement aussi bien que l'adaptation en conséquence des projets de développement pertinents.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 octobre 2003 en vue du bouclement du crédit extraordinaire de 550 000 francs destiné à poursuivre la maintenance et l'exécution de la maquette au 1:500 et de la photogrammétrie de la ville de Genève, en tant que «base de modélisation» pour l'aménagement local (PR-312 A)¹.

Rapporteure: M^{me} Hélène Ecuyer.

La commission s'est réunie les 26 novembre et 10 décembre 2003, sous la présidence de M. Didier Bonny. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Arlette Marga et Gisèle Spescha, que la rapporteure remercie pour la qualité de leur travail.

Préambule

Ce bouclement du crédit extraordinaire voté en 1998 (proposition N° 352) concerne la réalisation de modules pour la maquette au 1:500 de la ville de Genève. S'élevant à 550 000 francs, il comprend tous les coûts liés à la création de 15 nouveaux modules pour la maquette. Les dépenses effectives se sont élevées à 545 177,20 francs et ont permis de réaliser 16,5 modules.

Séance du 26 novembre 2003

La commission accueille M. Christian Ferrazino, maire de la Ville de Genève, chargé du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, et M^{me} Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme.

Le magistrat explique que ce crédit, voté en 1998, est non seulement bouclé dans les délais, mais en plus avec un solde positif.

M^{me} Wiedmer-Dozio rappelle la proposition et présente un historique de cette maquette. Elle recouvre tout le territoire de la Ville de Genève et lui permet de disposer d'un outil de travail et d'une base de données, notamment pour l'étude de plans localisés de quartier. C'est également un conservatoire de données

¹ Proposition, 2490.

Proposition: maquette et photogrammétrie de la ville de Genève

urbaines qui rassemble des informations qui ne sont collectées par aucun autre organisme municipal ou cantonal. Elle rend visibles et plus facilement compréhensibles pour toute personne concernée les transformations de son quartier, des projets difficilement communicables sous une autre forme. Elle peut être observée sous tous les angles et n'impose pas le point de vue d'une présentation par image de synthèse préparée par le concepteur du projet.

La réalisation de cette maquette demande la collaboration de géomètres, d'architectes-maquetistes et de maquetistes. Elle est basée sur les plans cadastraux; la photogrammétrie restitue les données précises des courbes de niveau, de la forme et de l'altitude des toits et des principaux arbres. Ces données sont complétées par des photos prises en hélicoptère et des relevés sur place. La réalisation est de 3 à 4 modules par année et la fin est prévue en 2010. L'ordre de réalisation peut ne pas sembler logique ou méthodique, mais il dépend des projets prévus. Les modules s'assemblent comme les pièces d'un puzzle, composés d'éléments mobiles, et permettent d'avoir une vision d'ensemble d'un aménagement d'une rue, d'un quartier ou de l'implantation d'un nouvel immeuble.

Il est possible d'exposer une partie de la maquette pour la présentation d'un projet de plan localisé de quartier à une commission, lors d'assemblées publiques ou de concours. Le prêt est gratuit; seuls les frais de transport, assuré par le Service d'urbanisme, sont facturés aux associations organisatrices. La maquette est alors protégée par des couvercles de plexiglas.

Cette modélisation a débuté en 1983, notamment suite à une proposition de M. Roman Juon, acceptée par le Conseil municipal. Actuellement, 70% environ des modules est terminé, soit 104 modules sur les 144 prévus. Chaque module mesure 60 x 80 cm et représente les courbes de niveau d'un mètre, les principaux arbres et le détail des immeubles importants, «immeubles repères» (gare Cornavin, Bâtiment des Forces-Motrices, par exemple), ou bâtiment faisant l'objet d'une étude. Ils sont confectionnés en bois de tilleul et en bouleau d'aviation et chacun pèse environ 20 kilos.

Les dépenses liées à la construction de la maquette ont fait l'objet d'une ligne budgétaire jusqu'en 1998, date de ce crédit extraordinaire. En 2004, cette ligne budgétaire sera rétablie pour assurer la suite des travaux. Un site internet ainsi qu'une exposition publique de la maquette sont prévus pour la faire connaître et la rendre accessible à tous.

En réponse à des questions posées en commission par un commissaire, nous avons reçu les renseignements suivants: actuellement, 105 modules sur les 144 que comptera la maquette achevée sont terminés. Les dépenses totales engagées depuis 1983 s'élèvent à 5 119 455 francs; le coût de revient du mètre carré de territoire de la Ville de Genève revient à 0,406 centime.

Discussion et vote

Mis au voix, le projet d'arrêté de la proposition PR-312 est accepté à l'unanimité des 14 membres présents de la commission des finances, qui vous encouragent à faire de même. (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteure (T). La proposition PR-312 pour ce bouclage de crédit, faite à l'origine en mars 1998, nous arrive maintenant, respectant ainsi les délais et la somme. Il a même été possible, avec ce montant, de faire des modules supplémentaires.

Il me semble que cette proposition est intéressante et que la constitution de la maquette de la ville de Genève a prouvé plusieurs fois son utilité pour présenter des plans localisés de quartier ou des expositions pour l'information. Ceux qui désirent plus de renseignements sur cette maquette peuvent consulter le rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement N° 352 A, traité en septembre 1998 – le rapporteur était M. Jean-Pierre Oberholzer – ou encore l'excellent rapport M-313 A de M. Reichenbach, traité au mois de novembre 2003 par notre Conseil, concernant les moyens de communication et d'information sur les plans localisés de quartier et sur les différentes manières de les exposer au public.

Premier débat

M. Roman Juon (S). Le Parti socialiste soutiendra cette proposition et votera le projet d'arrêté. Toutefois, j'ai un petit regret concernant la construction de cette maquette, car, à l'époque, ce travail devait être réalisé par l'Atelier chômeurs, qui occupe, entre autres, des architectes-maquettistes et des maquettistes au chômage. Entre-temps, il est vrai que ce travail – délicat – s'est spécialisé. Néanmoins, il aurait été souhaitable d'exercer un contrôle – je ne sais pas comment – pour que les bureaux de maquettistes engagent en priorité des architectes au chômage.

Ensuite, chaque fois que nous avons l'occasion de présenter cette maquette – je l'ai fait récemment dans le cadre de la Commission consultative des espaces verts et de l'environnement – les participants sont subjugués, enchantés et passionnés par cet objet. Et la même interrogation revient: pourquoi cette maquette reste-t-elle dans les tiroirs?

M^{me} Wiedmer-Dozio sait très bien que c'est un petit combat que je mène et elle est d'accord avec moi. Il est vrai qu'un objet pareil, très didactique, est

Proposition: maquette et photogrammétrie de la ville de Genève

presque une œuvre d'art. Cette maquette devrait être exposée de manière permanente, comme celle qui se trouve à la Maison Tavel, qui fait aussi l'objet d'une passion. Pourquoi ne pas avoir un lieu pour exposer cette maquette, qui est très détaillée, afin que les écoles et tous ceux qui sont intéressés à tous les détails de leur ville puissent le faire sans devoir déplacer l'un ou l'autre module? Je sais qu'une exposition de l'ensemble des modules de cette maquette déjà en service sera organisée cet hiver. Il serait judicieux de profiter du bilan de cette exposition pour voir dans quelle mesure, peut-être dans le cadre d'une maison de l'architecture ou de l'environnement, on pourrait exposer tout cela quand on aura plus de moyens et de projets à réaliser.

J'ai des renseignements de la part du Service d'urbanisme, où se trouve cette maquette, et certains disent que très peu de membres des commissions du Conseil municipal vont travailler sur place pour mieux visualiser les bâtiments en 3D. Il est clair que tant que je siégerai ici je parlerai de ce problème de la troisième dimension. Ainsi, par exemple, on oublie de plus en plus le problème des gabarits. Il y a eu quelques timides essais de domaines qui ont toujours bien réussi, et je crois qu'il faudra toujours recourir à ces moyens de présentation des objets en trois dimensions.

M^{me} Hélène Ecuyer, rapporteure (T). Il est vrai que M. Juon est un peu à l'origine de la confection de cette maquette. Toutefois, je pense qu'il se trompe lorsqu'il dit que peu de personnes du Conseil municipal sont allées la voir, car je peux vous dire qu'au moins trois commissions se sont déplacées, notamment la commission de l'aménagement et de l'environnement, la commission de l'informatique et de la communication et la commission des finances. Il me semble donc que beaucoup de personnes ont déjà pu obtenir des informations grâce à cette maquette qui est visible en partie.

Cependant, je ne pense pas qu'il est facile de manipuler cette maquette, de la modifier si vous devez, par exemple, moduler le secteur qui est au milieu, pour un plan localisé de quartier, pour une présentation à la population. Je pense qu'il est plus facile de prendre les quelques modules qui concernent un secteur et de les présenter sans avoir besoin de déplacer tout le monde à l'endroit où se trouve la maquette. En effet, c'est plus simple d'amener une partie de la maquette vers les gens concernés; ce travail se fait de cette manière et je pense que c'est très bien.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Approuve le bouclage de compte relatif au crédit extraordinaire de 550 000 francs voté le 26 mars 1998 (proposition N° 352), destiné à la mise à jour des modules existants ainsi qu'à la photogrammétrie, au dessin et à la réalisation de modules supplémentaires de la maquette de la ville de Genève (échelle 1:500).

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de M^{me} Renate Cornu et M. Jean-Pierre Oberholzer, renvoyée en commission le 8 avril 2003, intitulée: «A Noël, allons voir les artistes genevois!» (M-335 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Vera Figurek.

La commission des arts et de la culture s'est réunie le 30 octobre 2003 et le 20 novembre 2003, sous la présidence de M^{me} Virginie Keller Lopez, pour étudier cette motion. La rapporteuse remercie M^{me} Laurence Schmidlin, au nom de la commission, pour l'excellente prise de notes des séances.

¹ «Mémoire 160^e année»: Développée, 5637.

Texte de la motion

Considérant que:

- Genève compte un grand nombre d'artistes et plusieurs associations et sociétés d'artistes regroupées principalement au sein du Cartel des sociétés d'artistes et d'artisans d'art du canton de Genève (Carar);
- la majorité d'entre eux n'ont pas de galerie professionnelle pour y exposer et ne sont que très rarement sollicités pour des expositions;
- la vitrine «Centre d'art en l'Ile» située aux Halles de l'Ile sera peu ou prou libérée pour faire place à un projet global pour les halles;
- il serait par conséquent nécessaire de proposer aux artistes indépendants et à ceux du Carar un lieu d'exposition où le public genevois puisse voir leurs œuvres,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'organiser tous les deux ans, pendant la période des fêtes de fin d'année, une exposition de groupe réunissant les artistes qui vivent et travaillent à Genève, affiliés au Carar ou indépendants. Cette biennale pourrait être disséminée dans plusieurs espaces appartenant à la Ville de Genève, que ce soient des musées, des centres d'art, des théâtres ou des bibliothèques, au centre-ville comme dans les quartiers.

Séance du 30 octobre 2003

Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif en charge du département des affaires culturelles de la Ville de Genève

M. Mugny exprime son intérêt pour cette motion, mais suggère de modifier son titre, en supprimant «à Noël». Il propose d'organiser une exposition, tous les deux ans, par exemple, d'artistes qui n'ont pas l'occasion de faire partie des courants dominants.

Ceux-ci seraient sélectionnés par une commission hors institutions (le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, par exemple) et les dossiers seraient acceptés sur concours.

M. Mugny fait part d'une réunion qu'il a eue avec les directeurs du Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), du Centre d'art contemporain et du Musée Rath, afin de mettre sur pied ce projet. Une proposition conjointe des trois institutions sera proposée au début de décembre. Le lieu de l'exposition serait le Musée Rath et M. Bernard, directeur du MAMCO, le curateur de l'exposition.

M^{me} Renate Cornu, motionnaire, précise que la motion a été intitulée ainsi car elle faisait référence à la Suisse alémanique où des expositions de ce type sont organisées, à Noël, par tradition. De plus, le Carar devant quitter à l'avenir les Halles de l'Île, ce projet aurait pu pallier quelque peu ce manque de lieux d'exposition.

La présidente demande si le Carar et le Centre d'art appliqué contemporain (CAAC) seraient inclus au projet présenté par M. Mugny.

M. Mugny explique que le Carar a actuellement un projet de développement aux Acacias qui sera soutenu par la Ville. Quant au CAAC, M. Mugny tient à expliquer à la commission pourquoi sa subvention a été supprimée dans les modifications du budget 2004. En effet, M. Mugny, après étude du budget, a estimé que ce centre utilisait mal la somme impartie par la Ville en sa faveur. Aussi, le département des affaires culturelles et le CAAC se sont réunis. A cette occasion, ce dernier demande à la Ville de payer en partie sa dette, supérieure à la subvention de 50 000 francs, et donc de doubler la somme ou alors de la supprimer en totalité. Après étude, M. Mugny remarque que le CAAC n'a aucun projet concret, par exemple avec les écoles. Aussi, il le réunit à nouveau pour lui expliquer le motif de la décision de suppression de cette subvention à son encontre.

Le CAAC ne serait donc pas concerné par ce projet.

La présidente de la commission demande si le Carar sera intégré au projet de réalisation de cette motion.

M. Mugny répond qu'il n'y serait pas opposé et qu'il faudrait en discuter avec les trois directeurs impliqués dans le projet.

Après les précisions de M. Mugny, la commission dans son ensemble n'estime pas nécessaire d'auditionner le Carar.

Séance du 20 novembre 2003

Lors de cette séance, des questions sont posées par certains commissaires à M^{me} Renate Cornu, motionnaire, avant de passer au vote.

Il est demandé à M^{me} Cornu d'apporter des compléments d'information quant aux termes «à Noël» dans le titre de la motion. M^{me} Cornu explique à la commission qu'elle ne serait pas opposée à l'idée de M. Mugny de créer une biennale et elle se félicite de la collaboration du Musée d'art et d'histoire, du Musée d'art moderne et contemporain et du Centre d'art contemporain au projet, qui pourrait intégrer également des galeries d'art, exposant des artistes nationaux et internationaux.

Un commissaire préférerait que l'on ne sollicite pas les galeries, car l'esprit de la motion ne serait pas reflété.

Un autre commissaire se demande pourquoi M^{me} Cornu mentionne dans sa motion soit des artistes appartenant au Carar, soit des personnes indépendantes.

La motionnaire explique que seules ces deux catégories d'artistes existent à Genève.

A une question posée au sujet de l'organisation de l'événement, M^{me} Cornu répond qu'elle proposerait que chaque lieu dont dispose le département des affaires culturelles puisse être affecté à un domaine bien précis (peinture, gravure, etc.). De plus, à un doute soulevé par un commissaire, la motionnaire précise que les artisans ne peuvent être intégrés au projet, qui serait plutôt destiné aux plasticiens.

Les commissaires étant satisfaits des réponses apportées à leurs interrogations, tant par M. Mugny que par M^{me} Cornu, la motion est mise au vote.

La commission des arts et de la culture accepte cette motion à l'unanimité moins une abstention socialiste.

Aussi, la commission recommande au Conseil municipal d'accepter la motion M-335.

M^{me} Vera Figurek, rapporteuse (AdG/SI). A l'image de mon rapport, je serai brève. La commission des arts et de la culture a étudié la motion M-335 de manière détaillée. M. Mugny a été auditionné et n'a pas semblé opposé à un tel projet. Il nous a fait part de ses démarches pour mettre éventuellement sur pied une exposition biennale, qui présenterait des offres d'artistes qui n'ont pas l'opportunité de faire partie des courants dominants. Les dossiers pourraient alors être sélectionnés sur concours.

M. Mugny s'est déjà réuni avec les directeurs du Musée d'art moderne et contemporain, du Centre d'art contemporain et du Musée Rath pour échanger à ce sujet; ceux-ci seraient partie prenante et un lieu d'exposition a été imaginé, à savoir le Musée Rath. De plus, une des motionnaires étant également membre de la commission des arts et de la culture, les commissaires ont eu l'occasion d'avoir des précisions au sujet de cette motion.

Suite aux discussions, la commission a accepté à l'unanimité moins une abstention socialiste la motion M-335, qui pourrait s'intégrer dans les projets du magistrat en charge du département des affaires culturelles, M. Mugny. Aussi, la commission vous invite à soutenir cette motion.

Premier débat

M. Sylvain Clavel (UDC). La motion M-335 intitulée «A Noël, allons voir les artistes genevois!» a de quoi réjouir tous les amateurs d'arts plastiques, car si les comédiens, danseurs et musiciens ne manquent pas de lieu pour se produire – sans doute parce qu'ils exercent un art très médiatisé – c'est loin d'être le cas pour les peintres ou les graveurs. Les sculpteurs, quant à eux, ont parfois la possibilité d'exposer leurs œuvres en plein air si celles-ci sont de grand format. Applaudissons donc à cette excellente idée! Alors une biennale, pourquoi pas? Mais, surtout, dans un lieu suffisamment vaste et prestigieux pour que les exposants soient pris au sérieux et non pas confondus avec une exposition de semi-amateurs n'attirant que la famille ou les amis.

Maintenant, il faut exiger une grande qualité des offres présentées. Les conditions d'admission devront par conséquent résulter d'une sélection sévère, et c'est sur ce point-là que je me vois obligé de mettre un bémol. Notre Ville subit actuellement le diktat de l'art contemporain minimaliste conceptuel, devenu l'art officiel. Plus rien n'existe en dehors de cette conception de l'art visuel, d'ailleurs encouragée par des critiques dont les textes fumeux se gargarisent de phrases qu'ils sont les seuls à comprendre. Or il ne faut pas oublier que l'art est fait pour tous et non pas pour une prétendue élite qui, bien souvent, par snobisme ou pour ne pas paraître ringarde, s'extasie devant des réalisations qui se croient l'unique expression de notre époque.

A juste titre, on peut donc s'inquiéter de la composition du jury qui sera constitué pour la sélection des candidats. Les noms des associations projetées me laissent dubitatif en ce qui concerne l'impartialité des juges. Loin de moi l'idée de fustiger l'art contemporain, où l'on trouve certaines œuvres magnifiques qui traverseront les siècles; il ne faut surtout pas oublier qu'il subsiste un style d'expression plastique qui laisse encore une place à la sensibilité et à la beauté. Les artistes représentatifs de ce mouvement ne sont pas tous des quinquagénaires – au contraire! – on y trouve beaucoup de jeunes qui sont maintenant des artistes maudits, parce qu'ils ont le malheur d'être figuratifs. Pourtant, malgré une solide formation de base et beaucoup de foi dans leur art, ils sont presque toujours tenus à l'écart de toutes les manifestations et ils doivent, pour exister, avoir recours à de rares et coûteuses galeries.

Nous avons tous ici, je l'espère, le souci d'être justes. Pensons à la stupidité des artistes officiels du XIX^e siècle, les fameux pompiers, qui barraient systématiquement la route aux trublions impressionnistes. Le mouvement artistique s'est sans doute inversé, mais la situation se répète. Laissons alors une chance à ceux qui sont coupables de ne pas hurler avec les loups! Réfléchissez avec bon sens et sincérité aux modalités sélectives d'une initiative généreuse et juste, qui apporterait du bonheur à tous les artistes et, finalement, à l'ensemble de l'art!

M^{me} Virginie Keller Lopez (S). Comme M. Clavel l'a dit, la commission des arts et de la culture s'est penchée avec beaucoup d'intérêt sur cette motion. Lors du vote en commission, j'étais l'abstention socialiste... mais c'était plutôt une abstention en forme de boutade: c'était plutôt la référence «A Noël» qui me dérangeait, car je ne voyais pas très bien la relation entre Noël et les artistes genevois. Quoi qu'il en soit, nous étions unanimes au sein de la commission à penser qu'il y avait des choses à faire à Genève en matière de lieux à proposer pour des gens qui, c'est vrai, n'exposent pas souvent. Lorsque nous avons auditionné le magistrat, nous avons eu le plaisir de constater qu'il partageait cette préoccupation; d'ailleurs, il était déjà en discussion avec ses services et avec les différents directeurs de musées à Genève pour voir comment il était possible d'organiser une manifestation qui soit populaire, mais tout de même d'un certain niveau.

N'ayant pas une formation aussi poussée que M. Clavel en matière de critique d'art, je n'irai pas sur le terrain du jugement et je ne dirai pas à M. Mugny comment et qui il doit exposer. Ce qui me semble important, c'est de voir qu'il travaille avec les personnes qui connaissent ce domaine à Genève, notamment avec le Cartel des sociétés d'artistes et d'artisans d'art du canton de Genève (Carar), qui groupe aussi bien des artistes que des artisans, de manière très large et pas du tout élitiste, comme semble le prétendre M. Clavel.

En parcourant les objectifs budgétaires 2005 du Conseil administratif, nous pouvons nous rendre compte que cette proposition trouve déjà une réponse concrète, puisque nous y trouvons la mention de 75 000 francs pour une exposition d'artistes locaux au Musée Rath. Nous voyons donc que M. Mugny a déjà traduit concrètement cette motion, avant même son vote par le Conseil municipal, ce dont nous nous réjouissons. Nous espérons, ce soir, que le Conseil municipal suivra la proposition de l'ensemble de la commission des arts et de la culture.

M^{me} Renate Cornu (L). M. Oberholzer et moi-même, motionnaires, nous remercions le conseiller administratif d'avoir réagi si promptement à notre demande d'organiser une manifestation annuelle ou bisannuelle avec des artistes genevois. Ce projet est né dans la perspective du réaménagement des Halles de l'Île, dont on parle depuis si longtemps. C'est là où se trouve le Centre d'art en l'Île et les artistes qui l'animent, membres du Carar.

Mais ces artistes ne sont pas les seuls à avoir besoin d'un peu de visibilité. Il y a ceux qui sont montrés au MAMCO, au Centre d'art contemporain et dans les galeries; il y a aussi ceux qui travaillent dans d'autres lieux que nous ne connaissons pas encore. Comme exemple, je citerai la magnifique exposition qui a eu lieu à Paris – «Les magiciens de la terre» – et qui a réuni énormément d'artistes de tous les continents. Cette découverte était, à mon avis, fondamentale, parce qu'elle a complètement bousculé l'art contemporain. Je suis persuadée qu'à

Genève les responsables du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève sauront trouver ici ou là les artistes dont ils pourront montrer aussi des ensembles cohérents, schématiques pour compléter cette exposition.

Le titre de notre motion – «A Noël (...)» – a été critiqué par certains dans cette enceinte. Mais il voulait indiquer la fin de l'année et mon idée était de dire que la période entre novembre et décembre est un moment propice, parce que les gens sont disponibles. Les familles peuvent se rendre plus facilement aux expositions qu'à des moments tels que, par exemple, la rentrée des théâtres ou le printemps, avec toutes ses manifestations. Je pensais qu'il était utile d'indiquer plutôt cette période, puisque, outre-Sarine, depuis des années, l'expérience faite en fin d'année a obtenu un énorme succès. Pourquoi, alors, ne pas faire de même à Genève?

L'essentiel, pour nous, est que le conseiller administratif a pris très au sérieux cette demande et que les artistes genevois trouveront prochainement un lieu où nous pourrions découvrir leurs œuvres.

M^{me} Claudine Gachet (R). Au groupe radical, il nous tient à cœur de favoriser et soutenir nos artistes. Nous sommes très curieux de savoir ce que le magistrat a prévu pour le Carar et c'est pour cela que le groupe radical vous recommande d'accepter cette motion, car elle correspond à un réel besoin, celui des artistes genevois qui n'auront plus de lieux pour exposer leur production.

M^{me} Marguerite Contat Hickel (Ve). Le groupe des Verts va évidemment soutenir cette motion M-335, qui offre, je crois, la possibilité non seulement à des artistes reconnus – membres du Carar ou indépendants – mais également à des artistes émergents d'exposer leurs œuvres. C'est là, je trouve, l'intérêt de la chose. Nous avons pris note de l'attention manifestée par le magistrat et des contacts qu'il a d'ores et déjà pris.

Je mettrai un bémol à la déclaration de M. Clavel en ce qui concerne, notamment, des indications à donner au magistrat. Je crois qu'on a toutes les bonnes raisons de lui faire confiance concernant le choix des artistes qui seront retenus, de telle façon qu'aucune censure ne soit exercée sur ces choix-là. Le groupe des Verts soutient cette motion et vous demande de l'accepter.

M. Patrice Mugny, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de cette belle unanimité, puisque, lors du vote en commission, l'abstention était un peu provocatrice, si j'ai bien compris.

J'ai quelques nouvelles à vous transmettre, en plus de celles que j'ai déjà données en commission des arts et de la culture lors de l'audition. Cela se passera en février 2005 et le lieu d'accueil sera le Musée Rath. Nous avons eu de très longues discussions sur la manière de gérer une exposition où il y aura du figuratif, mais également des photos, des vidéos, des installations comme des sculptures – qui prennent de la place – et aussi des tableaux aux murs. Ce n'est pas comme l'exposition sur Hodler, que j'ai trouvée magnifique, où vous avez de nombreuses œuvres de Hodler présenté sur les deux étages du Musée Rath.

Au Musée Rath, avec ce que nous connaissons des autres expositions, nous pensons pouvoir grouper entre 25 et 35 artistes à la fois. Si la première exposition se déroule dans de bonnes conditions, l'idée est de la renouveler toutes les années. En moyenne annuelle, nous exposerons donc une trentaine d'artistes. A Genève, mais c'est une estimation, il y a environ 350 à 400 artistes contemporains, donc des gens de niveau professionnel – non amateur – mais il est clair que la frontière entre amateur et professionnel n'est pas toujours évidente. Pour le Musée Rath, on parle de personnes qui ont suivi des écoles, qui ont fait un travail de recherches extrêmement intensif et qui produisent encore régulièrement des œuvres – et pas une œuvre destinée uniquement à cette exposition-là. Voilà comment les choses devraient se dérouler.

Pour le jury, l'idée est de faire un choix assez large. Il y aura deux personnes du département, notamment M^{me} Isabelle Naef Galuba, responsable du Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève, qui est une spécialiste. Ce serait, en effet, aberrant que la Ville ne soit pas représentée. Ensuite, l'idée est d'avoir deux personnes du Carar, lequel représente tout de même entre 100 et 150 artistes à Genève, nous dit-on. C'est une sorte de coopérative réunissant un certain nombre d'associations d'artistes et d'artisans. Mais ce que je dis là est encore en discussion et n'est pas définitif. Je vous le précise pour que vous ne veniez pas me dire par la suite que, finalement, nous avons fait d'autres choix. En outre, notre idée est de prendre des artistes venant de l'extérieur, qui n'ont pas forcément des liens avec Genève – cela pour éviter le copinage. Ces personnes pourront venir de Suisse alémanique, de Lyon ou même de plus loin, et elles porteront un regard neuf sur la production des artistes genevois.

Nous avons voulu éviter de donner des places à des personnes qui occupent déjà aujourd'hui des postes dominants, notamment au MAMCO ou au Centre d'art contemporain, non pas parce que nous ne sommes pas d'accord avec leur travail, mais parce que, justement, il existe déjà des lieux où des courants artistiques s'expriment. D'ailleurs, j'ouvre une petite parenthèse pour vous dire que j'ai bénéficié de visites un peu particulières des directeurs de ces deux lieux, M. Bernard et M^{me} Katia Garcia Anton. Je trouverais profitable que des gens du Conseil municipal qui s'intéressent à l'art contemporain puissent les rencontrer,

parce qu'il y a du conceptuel de temps en temps, mais vous aussi un art figuratif et, entre deux, toute une série de propositions. Vous avez des artistes, comme Fromanger, qui sont à cheval sur toute une série de modes d'expression. Pour moi, qui suis un peu un béotien en la matière – je connais mieux la musique que l'art contemporain dans ces formes d'expression – j'ai pu découvrir comment cet art est pensé et pourquoi il s'exprime de cette façon-là. Si certains, dans ce Conseil municipal, le désirent, une visite pourrait facilement être envisagée et – j'en suis convaincu, même si la question ne leur a pas été posée – M. Bernard et M^{me} Katia Garcia Anton seront d'accord de l'organiser, et c'est vraiment très enrichissant. Cela en vaut la peine; on peut leur poser des questions – ce ne sont pas des personnes susceptibles – et avoir un vrai débat, y compris sur l'art conceptuel.

Je reviens maintenant sur mes propos au sujet de cette exposition au Musée Rath. Dans ce jury, nous avons aussi envie de mettre le directeur – car il vient d'être nommé – de la nouvelle Ecole d'art contemporain de Genève, car nous pensons qu'il faut donner l'opportunité à de jeunes artistes, en train de se former ou en fin de formation, de se lancer et de pouvoir exposer. La première année, c'est ce type de jury qui sera mis en place. Pour la suite, nous verrons si cela fonctionne bien ou non et nous rectifierons, si nécessaire, pour les années suivantes.

En tout cas, de manière générale, nous sommes très heureux de mettre cette exposition en route. Le Musée d'art et d'histoire, qui est responsable du Musée Rath, nous apporte son concours. Dans la distribution que nous avons faite pour le budget, nous allons vous faire une proposition, parce que, à un moment donné, il faudra payer les personnes du jury, payer les quelques déplacements, l'accrochage au sein du musée – qui est un travail assez particulier – et toutes les installations qui devront être faites. Je trouve que c'est un budget assez modeste, puisqu'il s'agit de 75 000 francs, pour permettre à des artistes de Genève ou établis à Genève de s'exprimer et de faire un certain nombre de propositions.

On a voulu enlever le mot «Noël», mais il faut savoir qu'en Suisse alémanique il existe des expositions qui s'appellent «Noël» et qui correspondent tout à fait à ce que je vous explique; simplement, là-bas, le mot «Noël» n'a pas la même connotation que chez nous. Ici, si on parle d'artistes de Noël, tout le monde a le sentiment qu'il s'agit de papa, maman et les enfants se rendant à l'exposition, où toute la famille va regarder ce que le petit ou la petite a fait. L'idée n'est pas de faire ce genre d'exposition, mais d'avoir une exposition de qualité. On pense même aller voir certains artistes qui auraient déposé leur candidature, dans leur atelier pour voir comment ils travaillent et comment cela se passe.

On va lancer l'idée d'un agenda provisoire, car nous hésitons entre les mois de juin, septembre, voire plus tard. Durant l'été, nous allons nous organiser; tout d'abord, nous lancerons un appel et les personnes pourront s'inscrire. Suite à

cela, peut-être 20, 50 ou 100 personnes s'inscriront et il y aura une sélection. Mais nous aimerions éviter d'être pris de court, car, dans d'autres villes, il y a eu des couacs: les responsables de la sélection se sont retrouvés avec 100 œuvres et il ne leur restait que deux jours pour trancher! Je peux vous dire que cela prend beaucoup plus de temps, ne serait-ce que pour comprendre l'œuvre et y rentrer. Nous aimerions, à ce moment-là, avoir l'automne pour faire ce travail sérieusement; ensuite, au mois de janvier ou de février, on passerait à l'installation et à l'accrochage de ces œuvres. Voilà comment cela se profile.

Je peux vous dire encore que ce premier essai sera soumis à la critique et nous espérons que, pour les années suivantes, nous pourrions poursuivre sur cette lancée.

Deuxième débat

Mise aux voix, la motion est acceptée sans opposition (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier la possibilité d'organiser tous les deux ans, pendant la période des fêtes de fin d'année, une exposition de groupe réunissant les artistes qui vivent et travaillent à Genève, affiliés au Carar ou indépendants. Cette biennale pourrait être disséminée dans plusieurs espaces appartenant à la Ville de Genève, que ce soient des musées, des centres d'art, des théâtres ou des bibliothèques, au centre-ville comme dans les quartiers.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

M^{me} Liliane Johner (T). Monsieur le président, excusez-moi, comme les chefs de groupe sont invités à une émission – je n'ai pas encore compris laquelle – et la politique de la chaise vide n'étant pas la bonne, nous nous y rendrons. Le point suivant de notre ordre du jour est le rapport M-386 A traitant de la motion intitulée «L'Unireso aussi pour les conseillers municipaux»; étant donné que nous sommes plusieurs à vouloir intervenir sur ce sujet, je demande si nous pourrions le reporter en début de la séance de ce soir, à 20 h 30.

Le président. Si vous voulez, Madame, mais nous sommes convoqués pour siéger de 17 h à 19 h et de 20 h 30 à 23 h...

M^{me} Liliane Johner. Monsieur le président, ce n'est pas notre faute.

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 17 avril 2002, intitulée: «Pour une réutilisation juste des presses de Malagnou» (M-148)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre au point une formule de mise à disposition des presses de Malagnou satisfaisant aux conditions suivantes:

- la Ville de Genève reste propriétaire des presses et du matériel, quelle que soit l'association dépositaire;
- la mise à disposition est faite sous forme d'un contrat de prêt, renouvelable et révocable;
- un inventaire est demandé au département des affaires culturelles, avec description, valeur et photos des pièces;
- l'accessibilité la plus facile possible est accordée aux artistes intégrant la gravure à leur mode d'expression;
- la répartition des missions se fonde sur une complémentarité des lieux et des activités de gravure:

concernant la gravure en taille douce,

- la mission est confiée à l'association GE Grave pour l'initiation à la gravure, le tirage de petits et de moyens formats;
- l'Association pour le patrimoine industriel (API) se charge de l'initiation à la gravure ainsi que des tirages de grands formats;

concernant la lithographie,

- l'association API s'en charge, en complément à son secteur «imprimerie».

¹ «Mémorial 159^e année»: Développée, 5968.

En application de ces principes, la mise à disposition des presses et du matériel de gravure est la suivante:

à l'association GE Grave:

- l'ancien matériel de l'ex-Centre genevois de gravure contemporaine, à l'exception de la presse de lithogravure (pierres et matériel compris) ainsi que de la presse de taille douce grand format;

à l'API:

- la presse de lithogravure (pierres et matériel compris);
- la presse de taille douce grand format;

au Musée d'art et d'histoire:

- les pierres de lithographie dont l'intérêt historique aura été reconnu.

Les deux associations bénéficiaires font en sorte que leurs membres respectifs puissent utiliser, en cas de besoin, après planification et reconnaissance de leurs compétences, le matériel de la Ville déposé dans leurs locaux, et réciproquement, afin d'éviter des doubles cotisations.

Un bilan intermédiaire d'utilisation du matériel mis à disposition est demandé aux deux associations bénéficiaires, concernant spécifiquement ces presses et indiquant le nombre et la qualification des utilisateurs (artistes, participants à des cours, enfants, nombre de tirages et d'heures d'utilisation, notamment).

Le département des affaires culturelles fait procéder à une évaluation complète, dans laquelle une attention particulière sera portée sur l'utilisation de la grande presse.

Cette évaluation complète, à l'attention du Conseil municipal, aura lieu après trois ans et pourra donner lieu à des modifications de mise à disposition du matériel de gravure.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La motion M-148 propose de mettre au point une formule de mise à disposition des presses de Malagnou, notamment au bénéfice de l'association GE Grave, ce qui est déjà réalisé depuis juin 2001.

Cette motion demande également qu'un bilan d'utilisation soit établi après trois ans. C'est pourquoi, au début de septembre 2003, le département des affaires culturelles a demandé à GE Grave de lui remettre un rapport concernant l'utilisation de ces presses. Ce rapport précise le nombre et la qualification des utilisateurs.

teurs de chaque presse, pour la période allant de la rentrée 2002 à la fermeture d'été 2003. Il permet de conclure que l'utilisation des presses est satisfaisante et que GE Grave répond tant aux attentes d'amateurs qu'à celles d'artistes graveurs. Une seule presse n'est pas utilisée, celle de lithogravure. GE Grave ne s'oppose pas à ce que cette presse soit mise à la disposition de l'API, si cette dernière souhaite l'utiliser. Contrairement à ce que préconise la motion, la presse de taille douce grand format reste à GE Grave, ce que l'API ne conteste pas.

Concernant les pierres de lithogravure, un examen a été fait par le Cabinet des estampes. Dans son rapport, M. Rainer Michael Mason, conservateur, indique qu'une seule d'entre elles comporte un intérêt artistique: il s'agit d'une pierre de grand format (55 x 70 cm), qui a servi au tirage d'une œuvre de Martin Disler, artiste suisse dont le Cabinet des estampes possède l'œuvre imprimée complète et dont il a publié la catalogue raisonné. Cette pierre a été intégrée dans les collections du Cabinet des estampes. Les autres pierres sont à disposition pour accompagner la presse de lithogravure et être réutilisées; en effet, leur principale valeur est de pouvoir servir à de nouveaux tirages, compte tenu du fait qu'il devient de plus en plus difficile de trouver des pierres de lithogravure, car elles ne sont pratiquement plus produites.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

Le conseiller administratif:

Patrice Mugny

Annexes:

- Rapport de l'association GE Grave sur l'utilisation des presses de Malagnou du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2003
- Rapport de M. Mason, conservateur du Cabinet des estampes, sur les pierres lithographiques déposées dans les sous-sols du 17, route de Malagnou



atelier
genevois
de gravure

Genève, le 19 septembre 2003

Association GE Grave
Route de Malagnou 17
CH-1208 Genève
Tél. : 022/700.62.85, Fax : 022/700.62.86
info@ageg.ch ; www.ageg.ch

Utilisation des presses de l'atelier de Malagnou par l'association
GE Grave (atelier genevois de gravure)

Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2003

1. Liste des presses prêtées à GE Grave par la Ville

Presse A :

Presse Ledeuil - Paris

Format de passage : 50 cm à prise directe

Presse B :

Presse eau-forte démultipliée (Arts et métiers) - Genève

Format de passage : 65 cm

Presse C :

Grande presse, école de mécanique - Genève

Format de passage : 107 cm

➡ *Etant donné son envergure et son maniement difficile, cette presse ne peut être utilisée par les personnes fréquentant l'atelier qu'avec l'assistance du responsable d'atelier*

Presse D :

Presse Litho, Krause - Allemagne

Format de passage : 87 cm (avec un plateau de 105 x 100 cm)

Presse E :

Presse eau-forte, petite presse indienne de table

Format de plateau : 45 x 65 cm

➡ *Cette presse est pour l'instant démontée et stockée dans l'atelier.*

La presse F, prêtée à l'association par notre responsable d'atelier, est utilisée en lieu et place.

Presse F (propriété de Jacques Leckie) :

Presse lourde de table Mantel

Format de passage : 40 cm (plateau 40 x 80 cm)

2. Utilisation des presses du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2003

2.1 Elèves (cours d'initiation et de perfectionnement à la gravure en taille douce)

Nombre de cours de 24 heures dispensés	16 cours de 3 à 5 personnes
Nombre d'élèves concernés	71 élèves
Presses concernées	A, B
Nombre d'heures d'utilisation des presses /élèves	1704 heures

2.2 Stages

Nombre de stages	2 stages de 2 jours, 1 stage de 1jour
Nombre de participants concernés	8 personnes
Presses concernées	A, B
Nombre d'heures d'utilisation des presses /stages	96 heures

2.3 Artistes / atelier ouvert

Nombre d'artistes fréquentant l'atelier	30
Nombre de journées (8 heures) d'utilisation	203
Presses concernées	A, B, C, F
Nombre d'heures d'utilisation des presses /artistes	1624 heures

2.4 Tirages et assistance aux artistes non-graveurs

Cette prestation est effectuée par le responsable d'atelier, pour assister les artistes ou pour réaliser des tirages d'édition pour le compte de l'association (commandes, cadeaux aux membres...)

Presses concernées	A, B, C
Nombre d'heures d'utilisation des presses /assistance	190 heures

Récapitulatif général

Cumul des prestations 2.1, 2.2, 2.3 et 2.4 pour la période du 1^{er} janvier 2002 au 30 juin 2003 :

Total du nombre d'heures d'utilisation des presses A,B,C,F*	3614 heures
--	--------------------

** une calculation du nombre d'heures d'utilisation par presse est pratiquement impossible à fournir*

3. Remarques sur la grande presse et la presse litho

3.1 La grande presse

La grande presse (presse C) est utilisée, depuis notre ouverture en juin 2001, par les artistes de l'atelier désirant éditer des œuvres de grand format (jusqu'à 106 x 180 cm).

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, l'utilisation de cette presse présuppose l'assistance systématique du responsable d'atelier, les procédures de transport de la plaque, de présentation du papier étant quasi impossibles à effectuer seul.

Notre projet « GENEVE GRAVURE(S)'04 », qui a pour but d'organiser 2 grandes expositions de gravures qui auront lieu en janvier 2004 au Centre d'Art en l'île et à la Villa Dutoit entraîne une utilisation de plus en plus importante de la grande presse. En effet, pas moins de 20 artistes (internes et externes à l'atelier) ont été sélectionnés pour réaliser une œuvre de grand format (106 x 150 cm) sur la grande presse.

Bien qu'elle représente pour notre association un travail considérable, cette participation massive des graveurs locaux nous réjouit et démontre que la gravure est un moyen d'expression vivant et contemporain.

Nous donnons donc rendez-vous à tous les amateurs de gravure :

- au Centre d'Art en l'île du 28 janvier au 22 février 2004 pour admirer une vingtaine d'œuvres de grand format tirées sur la grande presse.
- A la Villa Dutoit du 22 janvier au 14 février 2004 pour admirer une centaine d'œuvres de formats divers tirées sur des presses de plus petit format.

3.2 La presse litho

Bien que nous ayons inclus dans notre communication (site internet, dépliant, conférence de presse...) le fait que la pratique de la litho était possible à l'atelier genevois de gravure, seules 4 demandes d'artiste nous ont été faites dans ce sens.

Ce moyen d'expression n'intéresse-t-il plus les artistes de notre région ? Nous ne sommes pas habilités à y répondre.

La presse litho ainsi que les pierres sont donc stockées dans l'atelier de Malagnou.

Si une demande significative devait voir le jour, nous serions évidemment prêts à étoffer notre équipe d'un spécialiste en la matière. Dans l'intervalle, si la Ville décide d'attribuer cette presse à une association à même de maîtriser professionnellement cette technique et qui, de surcroît, répondrait ainsi à des demandes concrètes d'artistes nous en serions très heureux.

Nota :

Les chiffres mentionnés ci-dessus peuvent être vérifiés dans notre rapport annuel 2002 (le rapport annuel 2003 sera disponible en mars 2004).

COPIE
COPIE

06 SEP. 2002

cc av

Cabinet des estampes du Musée d'art et d'histoire | Promenade du Pin 5 | 1204 Genève
☎ +41+22 418 27 70 | 📠 +41+22 418 27 71 | ✉ RaïnerMichael.mason@cde.ville-ge.ch

rmm / 4.9.2002

PIERRES LITHOGRAPHIQUES

appartenant par cession à la Ville de Genève et déposées dans les sous-sols de la villa
17, route de Malagnou

I. Préalables

1. Le présent rapport fait suite à une demande d'inventaire transmise par M. Pierre Roehrich le 22 juin 2001 et à mon rapport intermédiaire du 14 novembre 2001
2. Il traite des matrices lithographiques cédées à la Ville de Genève par le *Centre genevois de gravure contemporaine (CGGC)*, lorsqu'il abandonna en juillet 2000 siège (au 17, route de Malagnou) et, bientôt, appellation, pour devenir, le 1^{er} janvier 2001, le *Centre d'édition contemporaine*, au 20, rue Saint-Léger.
3. On se souvient de ce que l'association pour le Centre genevois de gravure contemporaine fut lancée en 1966 par Jean-Marie Pastori, fondateur d'art (à la suite de l'acquisition des presses et des pierres lithographiques d'Albert Lamy, rue Etienne-Dumont 2: «maison fondée en 1888»), avec l'appui de Charles Goerg, conservateur des estampes, et de Pierre Bouffard, conseiller administratif et directeur du Musée d'art et d'histoire.
4. Ces pierres sont aujourd'hui réunies dans deux locaux du sous-sol (et pour l'essentiel dans un étroit et long boyau) de la villa 17, route de Malagnou, siège actuel de l'association *GE grave | Atelier genevois de gravure*, dont le chef est M. Jacques Leckie. Ce dernier conserve scrupuleusement ces matériaux dans leur intégralité, même si les conditions de stockage ne sont pas idéales.
5. On rappellera que ces pierres étaient de moins en moins utilisées, en particulier depuis la mort il y a plus de vingt ans, de M. Eugène Schenker, le dernier ouvrier lithographe du CGGC, et de la mutation du CGGC, précédée depuis plusieurs années par un abandon croissant des activités naturelles liées à l'estampe.

II. Champ, nombre, état, sujets et intérêt des pierres inventoriées

6. L'inventaire réalisé à ce jour (entre juin et août 2002) porte sur 405 pièces, rangées sur des étagères accessibles. Sauf quelques exceptions, elles ne dépassent pas le format de 40 x 30 x 6 cm. Elles sont les plus légères (moins de 20 kg) Il s'agit donc d'un tiers en nombre, mais moins d'un quart en poids de l'ensemble des pierres conservées. Une douzaine de pierres de grand format a également été inspectée. Cette «tranche» conduit à juger pertinent le point I/b. du rapport intermédiaire du 14 novembre 2001: «Nous en avons dénombré 1'015, mais il est raisonnable d'en estimer le nombre réel à quelque 1'100 à 1'200, certaines zones de stockage ou accumulations de pièces étant proprement inaccessibles».

7. L'inventaire effectué vérifie les premières constatations du rapport intermédiaire du 14 novembre 2001 (point I/c.): «L'état de conservation des pierres paraît variable. Certaines sont intactes, d'autres ne sont que des fragments plus ou moins grands (comptés à chaque fois comme une pièce), certaines paraissent se déliter, d'autres sont encore saines».

8. Les pierres examinées (dont 80 recto-verso) sont de trois ordres «thématiques»:
– un petit nombre (24) est grainé, savoir «effacé» et prêt au réemploi;
– une demi-douzaine est de nature artistique (création ou reproduction d'œuvres d'art);
– le reste est commercial (en-tête, étiquettes, publicité, faire-part, imprimés bancaires, modèles, cours, documents divers).

9. L'intérêt, s'il en est un, serait historique, sociologique, anthropologique. Il devrait être discuté à la lumière du fait qu'il ne faut pas confondre support (lithographique) avec messages (verbaux et iconographiques) transmis.

III. Nature de l'inventaire, forces engagées et coût

10. L'inventaire mené avec l'équipe du Cabinet des estampes (CdE) – deux personnes pourvoyant à la pénible manipulation et à la description, une à la prise de notes – a consisté en le déplacement de la pierre, son nettoyage rapide, le relevé de son numéro, la description sommaire de son sujet, la prise de ses trois dimensions, puis en sa réinstallation.

11. Ont participé à cette opération :

- le conservateur des estampes > 20 heures
- l'assistant conservateur > 8 heures
- une collaboratrice scientifique > 9 heures
- la secrétaire du CdE > 12 heures (saisie informatique des notes non comprises)
- le huissier du CdE > 2 heures

12. Le coût salarial de l'opération s'élève en l'état à 3'500 francs, charges sociales comprises.

13. La poursuite de l'inventaire nécessiterait de tripler l'effort et ce coût, pour ne rien dire de l'indispensable engagement de forces physiques aptes à déplacer les pierres restantes pour les rendre accessibles à l'équipe de description.

IV. Pertinence, solutions pratiques

14. Se pose dès lors la question de la pertinence de cette opération (et de sa poursuite).

15. Les pierres examinées constituent un très gros «carottage» dans le pesant patrimoine lithographique de l'ex-CGGC. Il autorise une extrapolation raisonnable et une conclusion: le fond lithographique venu de l'imprimerie Albert Lamy, au Bourg-de-Four, est très normalement, très banalement commercial: ces pierres ne sont pas passibles d'un avenir muséal. Ne se trouvent parmi elles ni chef-d'œuvres ni témoignages (Goya, Daumier, Manet, Fantin-Latour, Matisse) qui en dépit de la coutume et de la saine raison mériteraient un salut particulier.

16. Il convient en effet de souligner une fois de plus, avec la force de l'évidence historique et pratique, que les matrices lithographiques, par définition et par destination, ne constituent pas une

fin en soi. Elles n'ont pas la vocation de conserver les sujets qui s'y trouvent dessinés ou reportés. Après (ou avant) chaque usage, il est de règle de grainer (ou poncer), soit d'effacer les pierres, la vraie œuvre, le véritable produit étant l'épreuve – ou les épreuves, parfois très nombreuses, voire illimitées – qu'on en tire sur papier. Ensuite de quoi, la pierre est réemployée pour quelque nouveau travail. Il n'y a pas plus lieu de préserver la pierre qui a imprimé une estampe que le bouquet qui a servi à peindre une nature morte (même de Chardin, par exemple).

17. Dans les institutions spécialisées, entendre les cabinets d'estampes et autres musées, se conservent simplement quelques exemples de pierres à lithographie, pour illustrer la technologie, et les rarissimes matrices qui portent le témoignage d'un génie particulier (Goya, Daumier, etc.), pour des raisons sentimentalo-esthétique-historiographiques. Le CdE possède bien sûr déjà quelques bonnes pierres.

18. Nonobstant ce fait, le CdE serait disposé à intégrer dans ses collections une seule pierre, de grand format, puisqu'elle porte un sujet de 55 x 70 cm (sans titre, 1988, Willi-Cosandier/Mason 314). Il s'agit en clair d'une pièce de l'artiste suisse Martin Disler (1949-1996), dont le CdE possède l'œuvre imprimé complet et dont il a publié le catalogue raisonné.

19. Toutes les autres pierres devraient être grainées sans états d'âme et soit conservées – mais surtout utilisées ! – par les ateliers genevois (elles sont en nombre suffisant pour doter plusieurs centres) soit données ou vendues à d'autres ateliers (car les pierres sont des objets aussi utiles que rares, les carrières lithographiques de Solnhofen, Munich, étant fermées depuis longtemps). Elles ne seront en aucun cas jetées, même si on a aujourd'hui recours pour la lithographie aux plaques de zinc ou d'aluminium, voire à de simples plaques offset – tellement plus légères.

20. Pour le reste, on imagine mal que la Ville de Genève puisse rétribuer une escouade d'imprimeurs au chômage qui, à la faveur d'un effort de plusieurs années, tireraient à trois ou quatre épreuves chacune du gros millier de pierres conservées (souvent recto-verso), afin d'offrir à une brigade d'historiens et de sociologues les images et le matériau de quelque étude dont on laissera à d'autres le soin d'imaginer la nécessité et l'intérêt.

21. Quant à l'idée de choisir un petit nombre de sujets commerciaux qui pourraient, au titre de la documentation ou de la relique sentimentale, être offerts ou vendus à des institutions et maisons toujours en activité de nos jours (Pompieri de Genève, Caisse de prêt sur gage, Banque Ferrier & Lullin, Fleuriot Fleurs, etc.), il ne paraît pas au soussigné indispensable que la Ville de Genève soutienne de la sorte chez ses concitoyens la « fabrication » de souvenirs aussi commodes que fictifs. Mais cela est une autre question.

IV. Conclusion

22. On en sait maintenant assez sur ces pierres. La recommandation tombe sous le sens: il ne s'impose pas de poursuivre cet inventaire coûteux et sans véritable utilité. "



Rainer Michael Mason

conservateur des estampes du Musée d'art et d'histoire

M^{me} Renate Cornu (L). Un point nous interpelle dans cette réponse. La motion demandait clairement un inventaire des presses, mais ce point ne figure nulle part dans la réponse du Conseil administratif. En effet, il y a quelques années, nous nous souvenons que le précédent Centre genevois de gravure contemporaine avait tenté de vendre quelques-unes des presses de Malagnou et nous nous étions aperçus alors que ce patrimoine appartenait à la Ville de Genève.

Dès lors, il nous semble indispensable qu'un inventaire soit fait aujourd'hui, et pas une simple liste dressée par l'un des bénéficiaires, c'est-à-dire l'un des subventionnés en l'occurrence. Nous aimerions que le Conseil administratif nous dise pour quelle raison ce point a été négligé.

Le président. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 5 novembre 2003, intitulée: «Parking privé du Musée d'ethnographie» (QE-115)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Les dépendances du Musée d'ethnographie situées au boulevard Carl-Vogt sont divisées en trois zones:

1. le préau de l'école Carl-Vogt, accessible au public en dehors des horaires scolaires;
2. la zone centrale, espace d'accueil et d'accès au musée;
3. la zone ouest. Cette dernière zone sert de parking. Pour qui? Quelle est la stratégie en matière de stationnement pour les fonctionnaires? Ne pourrait-on pas utiliser ce lieu pour les activités publiques?

¹ Annoncée, 2790.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le parking est utilisé par les enseignants de l'école ainsi que par 5 à 6 employés du Musée d'ethnographie. D'autres places de parc sont réservées aux collaborateurs du Musée d'ethnographie sur l'arrière du bâtiment du musée (environ 14 places).

Actuellement, 12 collaborateurs du musée sont au bénéfice d'un macaron payant et 10 collaborateurs bénéficient d'une exemption selon le règlement édicté par le Conseil administratif.

Les enseignants occupent un nombre de places de stationnement relativement important sur le parking de la zone ouest, qui comprend un peu plus d'une vingtaine de places.

Ponctuellement, la zone ouest est également occupée pour des activités publiques du musée en relation avec le pavillon bleu, qui jouxte la rue des Bains: il s'agit d'activités pour les enfants, ateliers et accueil du public.

M. Roman Juon a déposé une question analogue le 9 octobre 2002, intitulée «Pourrait-on libérer le parking du Musée d'ethnographie?», soit la question QE-85.

Notre Conseil avait répondu à cette question le 15 janvier 2003 en indiquant *in fine* que le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie examinerait, d'entente avec les services concernés, quel aménagement différent de l'espace actuellement occupé par des voitures peut être prévu.

Un groupe de travail interne à l'administration municipale, réunissant des représentants des différents services concernés, a été créé.

Plusieurs variantes ont été étudiées en vue de récupérer l'espace occupé par des voitures, afin de l'aménager et de le destiner au public ainsi qu'à des activités du musée.

En l'état, une des hypothèses de travail concernant la détermination du site du nouveau Musée d'ethnographie étant précisément une rénovation et (ou) une construction sur le site actuel de ce musée, le groupe de travail a suspendu son étude dans l'attente d'une décision définitive sur le site du nouveau musée.

En effet, il n'est manifestement pas opportun de procéder à un aménagement provisoire de l'espace actuellement destiné au parking si le site actuel du musée devait devenir son site définitif, ce qui impliquerait une destruction à bref délai de l'aménagement provisoire.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 3 décembre 2003, intitulée: «Projets de la Ville de Genève sur le site internet» (QE-120)¹.*TEXTE DE LA QUESTION*

Nos citoyens et citoyennes veulent toujours plus être informés sur les affaires municipales.

Est-ce que le Conseil administratif envisagerait de diffuser sur le site internet de la Ville tous les projets soumis au Conseil municipal, en tenant compte du fait que ces projets doivent être parfaitement visibles, en couleur et en trois dimensions, si cela est possible?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette question concerne avant tout les projets relevant du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Une partie de la réponse à cette question a déjà été donnée dans le cadre de la réponse à la motion M-313 (17 décembre 2003). Actuellement, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie utilise, pour présenter les projets, des moyens modernes de présentation (Power Point, images de synthèse, simulation en trois dimensions, etc.), adaptés à chaque cas.

Le fait de recourir systématiquement à des simulations et images en trois dimensions sur le site internet de la Ville de Genève requiert des manipulations complexes nécessitant du temps, des ressources en personnel et cela engendre des coûts qui peuvent être importants (notamment pour les développements infographiques effectués par les mandataires). Cette possibilité doit donc être réservée à des cas précis et il n'est pas prévu de l'appliquer à l'ensemble des projets, bien que ce type de présentation soit régulièrement utilisé depuis quelque temps.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Jean Erhardt

Le maire:
Christian Ferrazino

M. Roman Juon (S). Je remercie le Conseil administratif de sa réponse. Néanmoins, aucune précision n'est apportée à la question de l'utilisation de

¹ Annoncée, 3152.

l'internet pour mieux informer les conseillers municipaux et pour apporter une information plus substantielle aux citoyens de notre commune. Par exemple, il aurait été bien de montrer le projet du 99, rue de Lyon. Mais on nous répond que c'est très compliqué, qu'il faut du personnel, et je ne sais quoi d'autre encore.

Nous aurions pu faire l'économie d'une motion, mais j'en déposerai néanmoins une pour qu'une étude chiffrée soit faite par la commission de l'informatique et de la communication pour connaître le coût exact de l'utilisation de l'internet à cette fin.

Je suis un peu stupéfait par ce type de réponse. Je sais que le Service d'urbanisme s'est débrouillé depuis des années pour avoir une personne spécialisée – architecte d'intérieur de formation – pour alimenter son site et élaborer des présentations par PowerPoint. Dans ce service, cela semble fonctionner sans aucun problème alors qu'ailleurs les choses paraissent beaucoup plus difficiles.

Il y a toutefois beaucoup de progrès au niveau de l'actuelle commission des travaux, mais on peut faire mieux encore. N'oublions pas les citoyens, qui doivent pouvoir consulter les études que nous faisons et les projets que nous présentons.

11. Réponse du Conseil administratif à la motion de M^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz Aoued, MM. Mathias Buschbeck et Alain Dupraz, acceptée par le Conseil municipal le 5 novembre 2003, intitulée: «Des cartes journalières CFF à l'intention des habitants de la ville de Genève» (M-389)¹.

TEXTE DE LA MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre contact avec les CFF afin d'acheter un certain nombre d'abonnements généraux en vue de les revendre sous forme de cartes journalières au porteur à l'intention des habitants de la ville de Genève.

¹ Développée, 2754.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a accepté, en 2003, le principe d'acquérir des cartes journalières CFF à l'intention des habitants de la ville de Genève.

Ainsi, depuis le 1^{er} novembre 2003, la Ville de Genève dispose de dix abonnements généraux CFF composés de 365 cartes journalières. Une carte permet de voyager en deuxième classe pendant toute la journée de validité, sur l'ensemble du réseau suisse des CFF, y compris la plupart des réseaux de transports publics.

Cette offre est réservée aux habitants de la ville de Genève (une pièce d'identité est nécessaire). Le prix de la carte est de 35 francs. Il est possible d'acheter à l'avance une ou plusieurs (jusqu'à quatre) cartes journalières pour la date de son choix et on peut également acheter des cartes pour plusieurs jours consécutifs (jusqu'à quatre).

Les cartes sont en vente directement à l'Arcade d'information municipale, au pont de la Machine.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

Le maire:

Christian Ferrazino

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). J'ai été un peu étonnée à la lecture de la réponse du Conseil administratif. En effet, souvenez-vous, lorsque nous avons développé cette motion, j'avais bien précisé que nous ne la retirions pas pour des raisons bien précises. D'une part, parce que le Conseil municipal marquait son approbation de cette politique écomobile et, d'autre part, parce qu'il soulevait d'autres questions qui restent en suspens dans la réponse du Conseil administratif. En fait, en la lisant, j'ai eu le sentiment que c'était un copier/coller de l'article paru dans la presse précédemment.

J'en reviens donc à ce que nous avons demandé, c'est-à-dire un bilan après six mois d'activité, dans la perspective d'acheter des carnets supplémentaires. Il y avait aussi deux questions: l'une concernait l'information et comment celle-ci allait être diffusée auprès de la population; l'autre portait sur l'accessibilité à ces cartes – il faut se déplacer jusqu'à l'Arcade d'information municipale – alors que nous invitons le Conseil administratif à trouver un autre moyen de les obtenir.

M. Armand Schweingruber (L). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, c'est à dessein que j'utilise le mot de membres, parce qu'il est neutre du point de vue masculin ou féminin – cela peut

être utile. Ce n'est pas ici un objet d'importance stratégique, c'est un tout petit détail par rapport aux enjeux financiers auxquels nous aurons à faire face. J'ai néanmoins utilisé la formule de ces cartes journalières pour voir à quoi cela ressemblait et, si on fait quelques calculs, cela correspond, pour la Ville de Genève, à l'achat de dix séries de 365 cartes journalières à 35 francs pièce, destinées à la revente au public qui veut bien les utiliser. Cela représente un investissement de 128 000 francs.

J'ai constaté que ces cartes sont prévues pour des dates fixes et qu'il n'y a pas de remboursement en cas de non-utilisation. Alors, j'ai la crainte qu'au bout du compte, au terme des douze mois de validité de l'opération – elle a commencé au mois de novembre – il y ait un certain déchet sous forme de cartes invendues. Il est trop tôt pour répondre, mais je me réserve la possibilité d'y revenir pour faire un bilan de l'opération autour du mois d'octobre.

Il y a un deuxième point que je voulais soulever, en ce sens que la motion M-389, qui date du mois de novembre 2003, ne me paraissait pas conforme à la vérité après que j'eus procédé à certaines vérifications et obtenu une réponse écrite des Chemins de fer fédéraux (CFF). On lisait ceci: «(...) considérant que dès le mois d'avril les CFF ne proposeront désormais des cartes journalières plus qu'aux communes suisses.» Cela sous-entendait qu'il n'était plus possible d'acheter au guichet des gares des cartes journalières ou des cartes multijours de libre circulation conjointement avec la détention d'un abonnement demi-tarif. Ce n'est absolument pas le cas, cette vente continue. Cela coûte quelques francs de plus si on les achète au guichet des gares, mais la date n'est pas imprimée à l'avance; elle s'inscrit en estampillant la carte avant de monter dans le train. C'est donc un système plus souple. Il me semble alors que dans cette optique la motion M-389 déformait la vérité, parce que, effectivement, l'utilisateur détenteur d'une carte avec abonnement demi-tarif peut, comme auparavant, continuer à s'approvisionner au guichet CFF où il avait l'habitude d'aller.

Je relève également le problème de l'information, car tout cela est absolument inconnu du public. Si je sais compter, il y a dix bénéficiaires par journée, puisqu'il y en a 365 dans l'année – et une de plus en 2004 – mais en l'état de l'information, je crois que cela ne profite qu'à un petit cercle d'initiés, à commencer par le Conseil municipal. Si on persévère dans cette voie, il conviendrait que l'information soit plus largement diffusée. Mais j'insiste surtout sur le fait que l'usage traditionnel d'achat au guichet des gares reste entièrement possible sans limite de délai. Il fallait que cela soit dit.

12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 3 décembre 2003, intitulée: «Une rue Claude Ketterer» (QE-122)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Est-ce que le Conseil administratif aurait l'intention de rendre hommage à un de ses anciens collègues qui a marqué son époque par de nombreuses réalisations publiques pour le bien des Genevoises et des Genevois?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le nom de M. Claude Ketterer pour une rue de notre commune figure dans la liste de noms retenus à ce jour.

La difficulté est que très peu de rues sont nouvellement créées et baptisées, en moyenne moins d'une rue par année. Par ailleurs, ce sont souvent des artères de moindre importance.

Nous attendons une opportunité convenable pour rendre hommage à M. Claude Ketterer, étant précisé que cet hommage pourra prendre une autre forme que l'appellation d'une rue.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

Jean Erhardt

Le maire:

Christian Ferrazino

M. Roman Juon (S). Je remercie le Conseil administratif pour sa réponse, qui est exactement celle que j'attendais. Je veux juste apporter une petite précision, parce que j'ai eu quelques ricanements, de mon propre parti du reste... certains se souviennent des bagarres menées par des partis – et le mien plus que d'autres parfois – par rapport à la politique de M. Ketterer. Si j'ai demandé une rue ou une place en mémoire de M. Ketterer, c'est parce qu'il a fait beaucoup pour l'art contemporain: c'était un battant. De plus, j'ai eu la fierté, avec quelques camarades du parti, de faire «sauter» un des derniers parkings, celui de l'Observatoire. Nous n'avions donc pas nécessairement des accords communs, mais je tenais, à un moment donné, que nous puissions relever le travail qu'il a fait.

¹ Annoncée, 3152.

13. Motion de MM. Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, Olivier Norer, Alain Marquet, Pierre Losio, Alpha Dramé, Damien Sidler, Roberto Broggin, M^{mes} Caroline Schum, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel et Sarah Klopmann: «Sachons ce que nous utilisons, utilisons ce que nous savons: pour une classification des matériaux de construction en fonction de leur durabilité» (M-422)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la rapidité avec laquelle évoluent les connaissances en matière de performances des matériaux et énergies durables;
- la difficulté pour les praticiens de se tenir continuellement informés de l'évolution des techniques, des matériaux et de l'usage des sources d'énergie;
- l'intérêt public que revêt pour la collectivité une utilisation informée, rationnelle, parcimonieuse et durable des ressources naturelles,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- élaborer une classification des matériaux de construction en fonction de leur durabilité;
- coordonner, pour ce faire, les efforts des services de l'administration municipale avec leurs homologues cantonaux;
- inciter l'administration à utiliser, chaque fois que faire se peut, les matériaux les mieux classés dans les constructions, rénovations et transformations réalisées par la Ville de Genève;
- informer et conseiller les organismes privés ou publics actifs dans la construction en ville de Genève, afin de leur permettre d'utiliser au mieux les connaissances actuelles en matière de matériaux durables;
- diffuser périodiquement la mise à jour de cette classification sur le site web de la Ville de Genève.

M. Eric Rossiaud (Ve). Cette motion a été déposée par le groupe des Verts avec, pour objectif, de confier une mission supplémentaire au Service de l'énergie. La Ville de Genève a la chance de disposer d'un Service de l'énergie performant, ce que nous pouvons constater autant dans nos travaux en commission que sur le site internet de la Ville de Genève – si l'on se réfère aux nom-

¹ Annoncée, 3664.

breuses mentions qui sont faites de ce site par les différents organismes de la Ville et de l'Etat qui s'intéressent au développement durable et à l'énergie en Europe.

Le Service de l'énergie a plusieurs missions. Je cite le document que nous venons de recevoir aujourd'hui sur les objectifs 2005 du Conseil administratif: le maintien du contrôle des économies d'énergie; la poursuite des efforts de récupération de l'eau de pluie pour le nettoyage des rues avec la Voirie et le Service des bâtiments; la collaboration à des organismes pour la mise à disposition de toiture pour l'utilisation de l'énergie solaire et la participation accrue à la gestion des projets et opérations de construction et de rénovation avec le Service d'architecture et le Service des bâtiments. On peut donc constater que ce service est avant tout tourné vers l'administration municipale et qu'il lui offre ses prestations.

La motion M-422 propose que ce service mette à profit ses connaissances – utilisons ce que nous savons! – pour avoir un rôle de conseil et d'information auprès des constructeurs et autres opérateurs dans le domaine de la construction, afin qu'ils puissent connaître les matériaux et les énergies les plus appropriés sur le moment aux projets et aux objets qu'ils réalisent.

Même si tout investissement vise au rendement, beaucoup de promoteurs seraient sensibles au fait d'avoir des conseils en matière de durabilité des matériaux, de savoir quel type de colle ou de peinture appliquer pour ne pas nuire aux habitants, à l'habitat, et quel type d'énergie est actuellement le mieux à même d'être utilisé. Ces promoteurs apprécieraient certainement les nombreuses aides méconnues, qu'elles soient cantonales, fédérales et, bientôt peut-être, municipales si, d'aventure, la Ville de Genève constatait un déficit en la matière.

Nous proposons par cette motion que le Service de l'énergie ait une mission de plus, une mission d'information générale et de conseils que les points énoncés dans la motion résument. Tout d'abord, élaborer une classification des matériaux de construction en fonction de leur durabilité, car il n'est pas évident, pour quelqu'un désirant construire sa propre maison ou des immeubles en ville de Genève de connaître les matériaux ayant le meilleur rapport environnemental, de qualité et de prix. La Ville de Genève peut mettre à profit ses compétences et établir une classification, de manière que les gens qui ont la charge de construire sur son territoire sachent quels matériaux la Ville de Genève incite à utiliser. Cette classification – mise à disposition sur le site internet de la Ville – permettrait d'y voir plus clair.

Nous proposons également que ce travail soit fait en coordination avec les services cantonaux, qui sont très en avance dans ce domaine, et que l'administra-

tion utilise, chaque fois que faire se peut, les matériaux les mieux classés dans les constructions, rénovations et transformations réalisées par la Ville, et que, finalement, la mise à jour de cette classification soit diffusée périodiquement sur le site web de la Ville de Genève.

En effet, les retombées et les bénéfices de l'usage des matériaux durables et des énergies renouvelables ne sont pas directement pour l'investisseur, mais pour la collectivité publique dans son ensemble. C'est donc maintenant aux collectivités publiques d'aller vers les réalisateurs et les constructeurs pour leur faire entendre raison sur l'usage de ces matériaux et sur l'information nécessaire pour le faire évoluer et coïncider avec les évolutions techniques.

Demain, avec ce type d'information, vivrons-nous peut-être dans un habitat plus sain et minimiserons-nous les retombées de nos actions sur les générations futures! Les Verts souhaitent d'ores et déjà bonne chance au Service de l'énergie dans l'exercice de sa nouvelle mission.

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la motion est mise aux voix; elle est acceptée par 31 oui contre 13 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- élaborer une classification des matériaux de construction en fonction de leur durabilité;
- coordonner, pour ce faire, les efforts des services de l'administration municipale avec leurs homologues cantonaux;
- inciter l'administration à utiliser, chaque fois que faire se peut, les matériaux les mieux classés dans les constructions, rénovations et transformations réalisées par la Ville de Genève;
- informer et conseiller les organismes privés ou publics actifs dans la construction en ville de Genève, afin de leur permettre d'utiliser au mieux les connaissances actuelles en matière de matériaux durables;
- diffuser périodiquement la mise à jour de cette classification sur le site web de la Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

14. Résolution de MM. Olivier Coste, Pierre Maudet, Michel Chevrollet, M^{mes} Florence Kraft-Babel, Renate Cornu et Marie-France Spielmann: «Pour une mobilité douce dans le vote du budget» (R-61)¹.*PROJET DE RÉOLUTION*

Considérant:

- que l'étude et le vote du budget suivent traditionnellement l'ordre de la numérotation arbitraire des départements municipaux;
- que, de ce fait, les amendements et décisions concernant certains départements procèdent de cet ordre immuable;
- que le temps et l'attention consacrés à l'étude des divers départements sont de valeur inégale,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de modifier l'ordre de l'étude et du vote du budget, en commençant de toute façon par le département des finances et de l'administration générale, puis en tirant au sort, lors des premier, deuxième et troisième débats, l'ordre de discussion des divers départements.

M. Olivier Coste (S). Pour commencer, le groupe socialiste dépose l'amendement suivant, qui modifie l'invite de la résolution:

Projet d'amendement

«(...) puis en tirant au sort, *deux semaines à l'avance et pour toute la durée de la session*, l'ordre de discussion des divers départements.»

Effectivement, nous nous sommes rendu compte, lors de l'étude du budget, que le traitement des départements se faisait toujours dans un ordre immuable, commençant par le département des finances, puis les départements 2, 3, 4 et 5. Il est vrai que cela peut procéder d'une certaine logique, mais nous avons observé une attention inégale, puis qu'il y avait une certaine disparité, dans la discussion, entre les premiers départements – non pas qu'ils prenaient plus d'importance – et les suivants. Si, en revanche, nous remettons chaque année cet ordre en jeu, et pour toute la durée de la session, cela pourrait changer un peu le déroulement des choses – sans toutefois apporter la variété...

¹ Annoncée, 3664.

J'en ai discuté avec M. Hermann, qui me disait que le suivi électronique de nos débats ne posait absolument aucun problème, que nous les prenions dans un ordre ou dans un autre. Voilà, c'est là l'objectif de cette proposition.

Préconsultation

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Après avoir bien pesé le pour et le contre, nous disons bien clairement que nous ne soutiendrons pas cette résolution, car elle est de nature à apporter beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages et je m'en explique.

Tout d'abord, mesurons bien les choses. J'ai bien lu que cette résolution propose un choix par tirage au sort en ce qui concerne l'ordre de passage des départements le jour du budget. Le président tirerait donc des allumettes, ou lancerait les dés – devant le Conseil municipal et les citoyens genevois – afin de savoir par quel département le Conseil municipal devrait commencer la procédure d'examen budgétaire. C'est du jamais vu! Cela confine au ridicule et poserait un problème énorme à l'administration chargée de suivre les opérations, mais aussi à toutes les personnes concernées: citoyens, citoyennes, fonctionnaires ou subventionnés souhaitant pouvoir entendre de vive voix les débats relatifs à un département ou à un objet particulier. Comment alors planifier à l'avance une présence, une écoute pendant un samedi, alors que tout se jouerait au hasard d'un coup de dés, même si c'était en fait – nous prenons connaissance maintenant de l'amendement – une ou deux semaines à l'avance?

Quelle est la raison cachée qui a conduit au dépôt de cette résolution? N'y a-t-il pas derrière cela l'idée d'obliger nos cinq conseillers administratifs à être présents tout au long du samedi? Il faut cependant savoir raison garder. Une idée de ce type, lancée à la cantonade, peut sembler séduisante sur le moment, mais, franchement, cela en vaut-il la peine? Changer pour changer, sans penser un instant à tous les désagréments que cette mesure impliquerait pour tant de personnes concernées par la procédure budgétaire, ce n'est pas sérieux.

Ce sont les raisons pour lesquelles je vous invite, chers collègues, à bien y réfléchir et à refuser catégoriquement la résolution R-61, qui n'apporterait que désordre et confusion dans tous nos débats.

M. Olivier Coste (S). Je n'ai pas trop envie de polémique. Il est vrai que nous avons parlé au préalable de l'amendement dans différents groupes, pour expliquer qu'il ne s'agit pas de coup de dés, mais simplement de changer cette routine et peut-être un certain nombre d'arrangements de dernière minute, qui font que ce sont toujours les mêmes qui passent en premier et le département 5, le

département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, en dernier. Je pense que ce serait une bonne chose si nous changions cela, mais nous n'en ferons pas un point d'honneur.

M. Pierre Losio (Ve). Je prends la parole très brièvement pour vous dire que le groupe des Verts n'entrera pas non plus en matière sur cette nouvelle procédure d'examen du budget. Si la science budgétaire n'est pas une science exacte, il est quand même exclu qu'on remette la procédure de nos débats au hasard d'un coup de dés. Que je sache, les dieux eux-mêmes ne jouent pas aux dés!

M. Didier Bonny (DC). Le groupe démocrate-chrétien n'entrera pas en matière sur cette nouvelle manière de procéder. Je ne suis pas d'accord sur le fait de dire qu'au moment où nous traitons le département 5 il y a un déficit d'attention et que les gens sortent de la salle. Je ne crois pas que ce soit le département qui intéresse le moins les conseillers municipaux; au contraire, c'est sûrement celui dont ils sont le plus proches et qu'ils comprennent le mieux. Puis, s'il fallait pousser le raisonnement jusqu'au bout, je proposerais de faire carrément un tirage au sort avant même l'élaboration du budget, de manière que le projet de budget, lui aussi, soit remis dans tous les sens, que l'on fasse un doux mélange à chaque fois...

Je crois que nos débats sont déjà assez compliqués pour les gens de l'extérieur – ils sont même parfois compliqués pour les conseillers municipaux! Nous n'avons donc rien à gagner de vouloir changer notre manière de procéder. Restons-en là et soyons plus courts lors du budget de telle manière que le département 5 puisse être traité vers 16 h et, de ce fait, nous serons encore tous en pleine forme! C'est en tout cas le vœu qu'on peut faire pour 2005.

M. Alain Dupraz (T). Le Parti du travail refusera aussi cette résolution. Je viens d'entendre que le département 5 serait désavantagé parce qu'il passe toujours en dernier. Mais ce n'est pas vrai, puisque, dans la procédure budgétaire, il y a le troisième débat et que nous reprenons tous les départements. Comme l'a dit M. Zaugg tout à l'heure, ce genre de proposition ne pourra amener que de la confusion et beaucoup de désagréments pour les fonctionnaires obligés de suivre nos débats.

M. Pierre Maudet (R). J'entends à l'instant les propos du préopinant et je souhaiterais davantage de variété dans ce débat budgétaire, car, malgré ce

qu'il vient de nous dire, on assiste régulièrement, à chaque grand-messe budgétaire, à de petits arrangements entre amis, ou plus ou moins en famille: je te donne ceci, je te rends cela, mon groupe vote pour ceci si tu votes pour cela. C'est parfaitement inadmissible, raison pour laquelle cette résolution a été déposée.

Que le préopinant ne l'admette pas, c'est son problème, mais surtout qu'il ne vienne pas nous dire dans cette enceinte que le troisième débat sert précisément à favoriser la discussion, parce que, depuis deux ans, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Alternative, c'est précisément le contraire que vous faites! Alors, s'il vous plaît, n'usez pas de toutes les ficelles pour refuser cette résolution, et sans raison – Monsieur le président, vous transmettez à M. Dupraz. Cela dit, je vous souhaite un excellent appétit.

Mis aux voix, l'amendement de M. Coste est refusé par 40 non contre 19 oui (1 abstention).

Mise aux voix, la résolution est refusée par 36 non contre 23 oui (3 abstentions).

15. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

16. Interpellations.

Néant.

17. Questions écrites.

Néant.

Le président. Avant de lever la séance, je vous rappelle que la commission des finances se réunit pour quelques minutes à la salle Nicolas-Bogueret.

Séance levée à 19 h 5.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4926
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4988
3. Questions orales	4988
4. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 novembre 2002 en vue de l'ouverture d'un crédit de 495 650 francs destiné à: – répondre aux objectifs de la motion M-270 de MM. Alain Marquet, Pierre Losio, Damien Sidler, Alain Gallet, Marc Dalphin, Georges Breguet, Jean-Pascal Perler, Roberto Broggin, Olivier Coste et M ^{me} Christina Matthey, acceptée par le Conseil municipal le 25 mai 2002, intitulée: «Apprenons le tri dès l'école primaire»; – financer une campagne d'actions, d'éducation et de sensibilisation dans les écoles sur la propreté des sites scolaires et des places de jeux (PR-254 A)	4990
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Michel Ducret, Sacha Ding, M ^{mes} Micheline Gioiosa, Renate Cornu, Barbara Cramer et Linda de Coulon, renvoyée en commission le 7 octobre 2002, intitulée: «Un urbanisme tourné vers la satisfaction des besoins essentiels plutôt que des plans de site au bonheur des historiens» (M-290 A)	5007
6. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 22 octobre 2003 en vue du bouclage du crédit extraordinaire de 550 000 francs destiné à poursuivre la maintenance et l'exécution de la maquette au 1:500 et de la photogrammétrie de la ville de Genève, en tant que «base de modélisation» pour l'aménagement local (PR-312 A)	5054
7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de M ^{me} Renate Cornu et M. Jean-Pierre Oberholzer, renvoyée en commission le 8 avril 2003, intitulée: «A Noël, allons voir les artistes genevois!» (M-335 A)	5058

8. Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des arts et de la culture, acceptée par le Conseil municipal le 17 avril 2002, intitulée: «Pour une réutilisation juste des presses de Malagnou» (M-148)	5068
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 5 novembre 2003, intitulée: «Parking privé du Musée d'ethnographie» (QE-115).....	5078
10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 3 décembre 2003, intitulée: «Projets de la Ville de Genève sur le site internet» (QE-120).....	5080
11. Réponse du Conseil administratif à la motion de M ^{mes} Frédérique Perler-Isaaz, Virginie Keller Lopez, Ruth Lanz Aoued, MM. Mathias Buschbeck et Alain Dupraz, acceptée par le Conseil municipal le 5 novembre 2003, intitulée: «Des cartes journalières CFF à l'intention des habitants de la ville de Genève» (M-389).....	5081
12. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Roman Juon, du 3 décembre 2003, intitulée: «Une rue Claude Ketterer» (QE-122)	5084
13. Motion de MM. Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, Olivier Norer, Alain Marquet, Pierre Losio, Alpha Dramé, Damien Sidler, Roberto Broggin, M ^{mes} Caroline Schum, Anne Moratti Jung, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel et Sarah Klopmann: «Sachons ce que nous utilisons, utilisons ce que nous savons: pour une classification des matériaux de construction en fonction de leur durabilité» (M-422)	5085
14. Résolution de MM. Olivier Coste, Pierre Maudet, Michel Chevolet, M ^{mes} Florence Kraft-Babel, Renate Cornu et Marie-France Spielmann: «Pour une mobilité douce dans le vote du budget» (R-61)	5088
15. Propositions des conseillers municipaux	5091
16. Interpellations	5091
17. Questions écrites	5092

La mémorialiste:
Marguerite Conus